

Chrétien prévoit un taux de croissance exceptionnel

par Michel Nadeau

TORONTO — Le Canada connaîtra en 1978 un taux de croissance supérieur à celui des principaux pays industrialisés à l'exception peut-être du Japon.

C'est ce que montre la boule de cristal de M. Jean Chrétien, qui a procédé hier à la prise annuelle des augures par le minist

tre fédéral des Finances devant les membres du Canadian Club de Toronto.

Selon M. Chrétien, l'économie progressera au rythme de 5 pour cent en raison des effets de la dévaluation du dollar sur les exportations canadiennes. Les différents abattements annoncés dans le dernier budget fédéral de même que la fin des mesures de contrôle anti-inflation

sont également à la base de cet optimisme.

Par ailleurs, M. Chrétien a indiqué que le gouvernement fédéral veut se doter d'une stratégie économique à moyen terme — cinq ans — et qu'il publierait d'ici quelques semaines un document de travail sur les objectifs de cette nouvelle planification quinquennale devenue né-

cessaire pour corriger certains maux profonds au sein de l'économie.

Les provinces seront consultées dans la mise en place de cette stratégie de croissance économique à moyen terme. Le ministre s'est montré très humble à ce sujet: "Ottawa n'est plus capable d'influer seul sur le cours de l'économie comme il le faisait par le passé. Le gouvernement fédé-

ral doit maintenant modeler sa politique économique sur une base plus modeste parce qu'il a moins d'influence."

Aussi, la collaboration et la consultation des provinces devient maintenant naturelle et nécessaire dans ce processus en vue de redresser l'économie au cours des cinq prochaines années.

Voir page 6: Jean Chrétien

au sommaire

■ À défaut d'une politique du film, l'industrie comptera d'abord sur ses propres moyens — page 2

■ Le mouvement Desjardins avait fait une offre à l'Office de la construction — page 3

■ La phase finale à Belgrade: un éditorial de Georges Vigny

■ La Sun Life gagne du temps, Québec doit agir: un commentaire de Michel Roy — page 4

■ Rodrigue Biron presse le groupe Pépin-Robarts de faire rapport avant le déclenchement des élections fédérales — page 7

■ La CSN-Construction recommande une négociation à la fois provinciale et régionale — page 9

■ Menu de santé: une croisade contre la viande, ce monstre sacré — page 11

■ L'Italie sans gouvernement; Andreotti sera sans doute de nouveau désigné — page 15

Le groupe Pépin-Robarts à Montréal

Le Québec éprouve le besoin d'un fédéralisme renouvelé en profondeur

par Rodolphe Morissette

Il se dégage de la première journée des audiences de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne à Montréal le désir d'un fédéralisme canadien renouvelé en profondeur.

Les commissaires ont entendu hier, de 8 h à 17 h, près de trente intervenants venus résumer les mémoires qu'ils présentaient en leur nom personnel ou au nom d'un groupe sur l'avenir de l'unité canadienne. Les interventions d'hier provenaient de groupes militant en faveur de l'unité canadienne, des groupes dits volontaires, en majorité de femmes, deux représentants des ethnies, des personnes engagées dans la francisation des entreprises et des organismes préoccupés en première ligne de vie économique.

La majorité des mémoires soumis en cette première de trois journées d'audience affirment l'importance de maintenir le lien fédéral entre Québec et Ottawa, mais tous proposent des changements substantiels. Notons également que les interventions entendues hier s'inspiraient de la modération et manifestaient une bonne volonté évidente de "nourrir" la réflexion des huit commissaires qui siègent sur la commission itinérante.

Par ailleurs, si l'essentiel des suggestions soumises hier sont retenues par la Commission, on pourra assister à un dialogue viril entre les Anglo-Québécois et les anglophones des autres provinces: l'une des constantes des audiences d'hier était certes le vœu, surtout exprimé par des groupes à majorité anglophone, de refondre la constitution canadienne à partir du principe des "deux peuples fondateurs". La Communauté noire du Québec ne partage cependant pas cette opinion, jugeant qu'il s'agit d'une simplification historique qui ignore le rôle initial important qu'ont joué les autochtones et d'autres ethnies dans la formation de la nation canadienne.

Si, en outre, la majorité des intervenants s'excusaient, par manque de compétence, de ne pouvoir proposer des modifications d'ordre technique à la constitution actuelle, ils étaient presque unanimes à reconnaître au cœur du problème canadien actuel les poches d'inégalités économiques, sociales, culturelles et régionales. Quelles que soient les solutions techniques envisagées, voilà ce qui doit être corrigé, ont soutenu la plupart des mémoires.

Tandis que des membres de la Ligue ouvrière révolutionnaire manifestaient bruyamment devant l'Hôtel Reine Elisabeth contre "l'ingérence du fédéral (via la Commission Pépin-Robarts) dans l'exercice du droit des Québécois à l'autodétermination", le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, ouvrait les audiences en s'excusant de ne pouvoir se présenter, à titre de maire de la ville, devant la Commission, puisqu'il n'avait pas reçu de mandat de la population pour parler d'unité nationale en son nom. Il a souhaité que les travaux de Montréal soient empreints de sérénité, ce qui s'est réalisé hier.

Quant au président du comité d'organisation locale, M. Pierre Pélaudeau, président de Québecor, il a souligné qu'il existe au Canada un malaise qui est vivement ressenti au Québec. Si l'élection du

Parti québécois a été reçue comme un choc par l'ensemble de la population canadienne, a-t-il ajouté, celle-ci ne devra pas moins accepter les Québécois pour ce qu'ils sont.

Mis à part les journalistes, venus en grand nombre assister à ces audiences publiques, l'auditoire comptait de 50 à 150 personnes suivant les moments de la journée et il se composait surtout de membres de groupes dont les mémoires étaient présentés devant la Commission. Ce qui donnait à la journée d'hier un certain caractère de sortie mondaine.

Dans l'avant-midi, la Commission a entendu des représentants de l'industrie, du commerce et de l'université, qui ont traité de l'aspect économique de l'avenir de l'ensemble canadien. Mis à part le Conseil des hommes d'affaires québécois, qui soutient la thèse d'un Québec indépendant — "Il ne pourra y avoir d'unité canadienne dans un avenir prévisible" les représentants de ce premier groupe souscrivent à un fédéralisme profondément renouvelé à divers égards: la Chambre de commerce du Québec, le Groupement

Voir page 6: Pépin-Robarts



M. Pierre Pélaudeau, éditeur, président du comité organisateur des audiences de la Commission sur l'unité canadienne à Montréal, présente une copie de ses remarques d'ouverture aux co-présidents de la commission, MM. Jean-Luc Pépin et John Robarts. (Photo PC)

Ordre du jour "satisfaisant" adopté

La réunion de Jérusalem durera plusieurs semaines

JERUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Nouvelle et peut-être décisive étape du laborieux processus de paix entamé entre Jérusalem et Le Caire, la réunion de la commission politique israélo-égypto-américaine sur le Proche-Orient commence ce matin à Jérusalem.

Arrivé hier en Israël, le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, s'est immédiatement entretenu avec le président du conseil israélien, M. Menachem Begin, et le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Moshe Dayan, en prévision de la session de la commission politique.

M. Vance se propose de rester à Jérusalem pendant les trois premières journées de la session de la commission qui, selon des journalistes accompagnant le secrétaire d'Etat américain, siègera à huis clos pendant plusieurs semaines après les déclarations d'ouverture. Il espère que d'ici son départ pour Washington, vendredi, avec escale au Caire, les deux parties en présence seront engagées dans des entretiens sérieux sur les principes fondamentaux d'un accord de paix général et les orientations à suivre pour une solution quant à l'avenir de la Cisjordanie et de

Gaza. Selon un haut-fonctionnaire américain, M. Vance ne s'attend toutefois pas à ce que soient prises des décisions concrètes pendant son séjour à Jérusalem.

M. Vance a remis hier soir à M. Begin un message personnel du président Jimmy Carter.

C'est le premier ministre israélien lui-même qui l'a annoncé à la presse à l'issue d'un entretien d'une heure et demie avec le secrétaire d'Etat américain.

"De tous les 16 ou 17 messages que nous avons échangés", a souligné le premier ministre israélien, "c'était peut-être l'un des plus amicaux". MM. Begin et Vance se sont déclarés satisfaits de l'ordre du jour de la commission sur lequel toutes les parties se sont mises d'accord. "Les problèmes sont difficiles et les divergences sont communes. Il nous faut prendre patience et oeuvrer pour la paix. Voir page 6: Jérusalem

L'enquête Keable n'est qu'un prétexte, croit Fox

par Alain Duhamel

Aux yeux du solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, l'enquête conduite par le commissaire Jean Keable prend prétexte d'actes illégaux pour s'immiscer dans les affaires internes de la Gendarmerie royale du Canada et même dans les rapports entre ministres du gouvernement fédéral.

Me Michel Robert, procureur du solliciteur général du Canada, a souligné devant la Cour d'appel que l'enquête portait désormais non seulement sur la GRC, mais aussi sur le bureau du solliciteur général, sur ses relations avec le cabinet et même sur le bureau du premier ministre.

Les juges Fred Kaufman, Rodolphe Paré et Amédée Monet ont commencé hier l'audition de l'appel du solliciteur général du Canada à l'égard d'un jugement de la Cour supérieure du 9 décembre 1977 par lequel le juge James K. Hugessen refusait d'émettre un bref d'évocation. C'est la cinquième fois que les procureurs du solliciteur général tentent de suspendre les travaux du commissaire et demandent à des tribunaux de déclarer ultra vires et inconstitutionnel le mandat de la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois.

Me Michel Robert, reprenant l'essen-

tiel des arguments déjà entendus a soutenu que la Commission d'enquête tombait sous le pouvoir de surveillance des tribunaux supérieurs puisqu'elle exerçait des fonctions à caractère judiciaire. Les décisions du commissaire Jean Keable et les recommandations de son rapport affectent les droits des parties en cause d'une manière semblable aux jugements des tribunaux ou aux recommandations de la Commission de police du Québec.

"Qu'est-ce qui empêche la Commission d'enquête de recommander des sanctions disciplinaires contre les membres de la GRC?" a demandé Me Robert. "Il nous apparaît difficile de prétendre que les personnes dont la conduite est examinée par la présente Commission d'enquête ne seront pas affectées par le rapport de ladite Commission dans leur statut professionnel, leur emploi, leur vie familiale et généralement, leur réputation".

Mais, d'autre part, Me Robert soutient que la couronne fédérale ne peut être liée que par une loi du Parlement du Canada dans les cas où celle-ci en fait expressément mention. Une législature provinciale ne peut donc contraindre la couronne fédérale. "Le Parlement du Canada n'ayant adopté aucune loi liant la couronne fédérale à la Loi provinciale concernant les commissions d'enquête, cette dernière n'est pas liée par la Loi des commissions d'enquête". C'est là l'un des attributs de la prérogative royale par laquelle la couronne fédérale a créé la GRC. Me Robert laisse donc entendre que le rapport d'une commission provinciale pourrait avoir peu d'effet sur les institutions fédérales et leurs membres.

Cependant, les décisions du commissaire Jean Keable sur la production de documents provenant de la GRC entre les mains de d'autres corps de police affectent les droits du solliciteur général. "Sans cette décision, les documents transmis à des personnes autres que les membres de la Gendarmerie continueraient à faire partie du secret administratif (...) alors que, suite à cette décision, le secret administratif est violé chaque fois qu'un document émanant de la GRC est utilisé par le commissaire-enquêteur". Au cours de sa plaidoirie, Me Robert a

fourni une définition de la notion de sécurité nationale, notion fréquemment invoquée par le solliciteur général pour refuser de transmettre les documents demandés par le commissaire Jean Keable. "La sécurité nationale est la sécurité de l'ensemble de l'Etat canadien et de son territoire".

Voir page 6: Enquête Keable



Francis Fox



Jean Keable

Retenez notre cahier spécial
LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
le mardi 31 janvier prochain
Commandez vos copies supplémentaires dès maintenant

Certificats de dépôts garantis de 6, 12 ou 24 mois
9 1/2%
Intérêt payable semi-annuellement.
Dépôt minimum: \$500.00
La Caisse d'Épargne Économique de Rouville
ADRESSE: 481 Ste-Marie, Marieville, P.Q.
TÉLÉPHONE: 464-4411 (Mtl) 468-4411
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec
L'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE

À défaut d'une politique

L'industrie du film comptera sur ses propres moyens

par Jean-Pierre Tadros

BANFF - Il y a quelque chose de résolument changé dans l'univers du cinéma canadien, et le séminaire d'études que vient d'organiser l'Institut cinématographique du Canada (le Motion Picture Institute of Canada - MPIC) est venu le rappeler à tous ceux qui pouvaient encore en douter.

C'est un nouveau visage que le cinéma canadien a présenté, la semaine dernière, lors de ce séminaire organisé aux pieds des Rocheuses dans la lointaine Alberta (lointaine, parce que pour se rendre à Banff, il faut finalement beaucoup de détermination, comme on a pu le constater).

Ce visage nouveau, on a lentement appris à le découvrir,

ces deux dernières années. Ainsi, a-t-on vu brusquement se multiplier les coproductions en même temps qu'on a pris conscience de l'importance de cet argent rendu tout à coup disponible sous le couvert d'abris fiscaux, grâce à une nouvelle réglementation du ministère du Revenu. Mais, cette nouvelle réalité devait encore pouvoir se faire reconnaître. Et c'est ce que vient de permettre ce séminaire d'études sur l'industrie canadienne du film, qui s'est tenu à Banff du 11 au 14 janvier.

Pendant quatre jours, des membres de différents secteurs de l'industrie cinématographique canadienne, auxquels s'étaient joints des observateurs d'organismes gouvernementaux directement in-

téressés par le cinéma; — aussi bien fédéraux que provinciaux, — pendant quatre jours, donc, cette centaine de participants a essayé de faire le point sur la situation actuelle du cinéma. Et par la même occasion ces mêmes participants ont timidement essayé de voir ce que l'avenir leur réserve. Cet avenir est apparu fort prometteur pour certains, mais des plus sombres à d'autres. Car on est bien obligé de constater maintenant que les gouvernements (et en particulier le fédéral) ont perdu l'initiative dans le domaine du cinéma.

Il fut un temps, en effet, où l'apport de l'Office national du film et surtout celui de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, ainsi que les interventions des gouvernements provinciaux étaient considérés comme essentiels à la survie de notre cinéma. Aujourd'hui, cependant, l'industrie cinématographique canadienne engagée dans la production de longs métrages de fiction n'a plus besoin de ce genre d'intervention, qu'elle est prête d'ailleurs à qualifier de néfaste.

Cette "nouvelle" industrie n'exige plus de l'État qu'un très grand libéralisme. Durant

ces quatre jours, on n'a donc pas pressé le gouvernement fédéral de faire connaître sa politique du film, parce que finalement, ceux qui y tiennent sont de plus en plus rares. Et à l'agenda des multiples séances d'études, on ne trouvait nulle part la question du rôle de l'État dans le développement de l'industrie cinématographique canadienne. Pourtant, les années passées, dans des séminaires équivalents, tenus plus particulièrement à Winnipeg, le rôle et la présence de l'État dans notre cinématographie constituait généralement l'essentiel des discussions.

Aujourd'hui, s'il n'en tenait qu'aux gens réunis à Banff, la meilleure politique du film serait une absence totale de politique. C'est pourquoi on n'en a pas parlé pendant quatre jours; et c'est pourquoi, aussi, il n'est pas étonnant d'apprendre que M. John Roberts n'en présentera finalement aucune dans les jours qui viennent (c'est-à-dire avant qu'on le mette à un autre ministère). Il faut rappeler à ce sujet que le secrétaire d'État démontre depuis quelques semaines une indécision absolument surprenante. En novembre, il annonçait à qui voulait bien lui poser la question qu'il était prêt à rendre sa politique du

film publique à la mi-décembre. À l'approche de l'échéance, cependant, son bureau nous informait que cette politique serait annoncée au plus tard le 23 janvier, soit à la reprise des travaux de la Chambre des Communes.

Il semblerait en effet très important au ministre de pouvoir dévoiler cette politique non seulement en dehors du Parlement, mais surtout quand la Chambre ne siègerait pas. Une conférence de presse avait donc été prévue pour hier, puis reportée à jeudi, et finalement annulée. Pourquoi? Parce que le ministre n'approuvait pas le discours qu'on lui avait préparé, nous a-t-on répondu. C'est dire, en d'autres termes, que le secrétaire d'État ne sait toujours pas ce qu'il veut — ou peut — mettre dans "sa" politique du film.

Comme nous l'avons souligné dans un article paru dans LE DEVOIR le 22 décembre, la situation dans laquelle se trouve actuellement le secrétaire d'État est suffisamment intenable, face aux différents groupes de pression cinématographiques, qu'il lui est pratiquement devenu impossible d'agir de façon efficace. M. Roberts a donc demandé aux différentes associations canadiennes de lui soumettre des

mémoires... sur ce que devrait contenir une politique canadienne du film.

L'histoire se répète donc, sans imagination...

Mais à Banff, on s'est vite rendu compte que l'imagination est ailleurs, du côté de certains producteurs et distributeurs qui n'ont peut-être pas le pouvoir, mais très certainement l'argent. Ils mènent donc le jeu. Comment? Eh bien, tout simplement en suivant la loi du succès, c'est-à-dire celle des Américains. On ne s'étonnera donc pas de constater que, dès le premier jour, on s'est tourné du côté de ces Américains qui, complaisamment, sont venus nous livrer non pas les recettes du succès, mais les recettes de "leur" succès. Et je dois avouer qu'il y avait de quoi en sortir tout à fait ébloui.

Tout à tour, on a ainsi pu entendre un réalisateur, Daniel Mann (*Come Back Little Sheba, The Last Angry Man, Matilda*, etc.); un producteur, Al Ruddy (*The Godfather, The Longest Yard, Matilda*, etc.); un agent (ce sont eux qui contrôlent Hollywood, nous dira-t-il), Robert Littman; et un publiciste, Herbert Hauser, nous révéler le "savoir-faire" américain. Mais comme il n'est pas le seul, on a aussi fait venir

Costa-Gavras qui a fait part de son expérience "européenne", et plus particulièrement française.

Ce regard sur le monde n'a pas empêché, loin de là, les participants à se pencher sur leur propre réalité. On s'est donc longuement attardé à la question du financement des films, sur les problèmes de distribution et d'exploitation des films au Canada et sur le rôle de la télévision dans le développement d'une cinématographie nationale. On est allé jusqu'à s'interroger sur l'apport possible du théâtre dans le cinéma, et de la place du scénariste (guère enviable à ce que l'on a pu voir) dans notre petit monde cinématographique.

Et on a eu droit à une importante innovation, du moins dans ce genre de rencontre entre professionnels du cinéma: on a pu visionner des films! Et non seulement a-t-on pu voir trois films canadiens (*Why Shoot the Teacher, Panic et Rabid*), mais encore a-t-on pu discuter de ces films le lendemain de leur projection avec leurs producteurs et réalisateurs. Et même si, par ce biais, on a rarement pu aller au fond des choses et des problèmes, au moins a-t-on pu en effleurer quelques-uns de façon concrète.

Enfin, si ce genre de réunions entre professionnels du cinéma n'a rien de bien original au Canada (on a droit généralement à plusieurs chaque année), il faut bien reconnaître que la rencontre de Banff avait quelque chose d'inusité. Pour la première fois, des exploitants de salles, des distributeurs, des producteurs, des réalisateurs et des scénaristes se rencontraient pour discuter entre eux des problèmes du cinéma. Et pour la première fois retrouvait-on surtout ceux qui ont "le vent dans les voiles". Et c'est la raison pour laquelle les récriminations ont été bien rares.

Pendant quatre jours, donc, on a beaucoup parlé et surtout beaucoup écouté. On n'a adopté aucune résolution (les organisateurs n'en voulant pas), et tous les conflits ont pu être résolus. Comme l'un des participants allait nous le faire remarquer à la fin de ces quatre jours: "C'est fini, le temps n'est plus à la bataille". Aujourd'hui, certains ont l'impression d'en avoir perdu une.

Ce qui ne veut pas dire que l'industrie canadienne du long métrage de fiction se porte mal, comme on pourra le constater dans les articles qui constitueront notre complément de ce séminaire de Banff.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Venez choisir vos
MEUBLES et MACHINES DE BUREAU
sur les lieux
Salle de montre unique à Montréal: dactylos, calculateurs, horloges de temps, heures flexibles, duplicateurs, machines à dactyler, photocopieurs, systèmes de son, etc.
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey Robert Mitchell
Guy Houle Paul Marcoux
Melvin Sher Arthur Mallette
Kevin Murphy John D. Miller
Gary W. Peniston
AGENTS DE BREVETS ET
DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

**ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN VOUS LIRA**

Les notaires
**PELLETIER, POIRIER,
KIMMEL, FILION**
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tél.: 288-2700
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

Lévesque fustige le rôle d'Ottawa autour de Sun Life

par Paule des Rivières

Le gouvernement du Québec demeure sceptique sur les origines du scénario qui a amené la compagnie d'assurances Sun Life à annoncer le déménagement de son siège social à Toronto. C'est ce qu'a déclaré hier soir le premier ministre de la province, M. René Lévesque, qui devait

ajouter que la population du Québec achève de se vacciner contre ce genre de chantage.

M. Lévesque a évoqué l'intervention de son homologue fédéral, M. Pierre-Elliott Trudeau et du ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien dans cette affaire, en qualifiant les deux hommes "d'incendiaires avec des boyaux d'arrosage autour de la Sun Life". Le premier ministre a tenu ces propos dans un restaurant de la Rive sud où il était l'invité de la Société pour le progrès de la Rive sud.

M. Lévesque s'est par ailleurs réjoui de la décision de la Sun Life de "se rallier à un minimum de décence" en remettant à plus tard la tenue de la réunion extraordinaire des actionnaires de la compagnie, réunion qui devait à l'origine avoir lieu avant la fin de janvier et au cours de laquelle les détenteurs de police de la compagnie devaient se prononcer sur le déménagement.

"Nous avons souligné leur lâcheté; ils vont au moins se prémunir de procurations convenables de leurs assurés", a dit hier M. Lévesque. Le premier ministre a cependant ajouté que les dernières modifications apportées par la compagnie ne changeaient en rien la décision de celle-ci si ce n'est "qu'ils font semblant d'attendre deux ans".

M. Lévesque a ensuite affirmé que "d'ici la fin de cette incertitude savamment entretenue", le gouvernement maintiendrait sa politique linguistique, terminerait la réglementation sur les sièges sociaux et continuerait à étudier les moyens qui permettraient de "canaliser" les épargnes des québécois.

Quant au plaidoyer du conseil d'administration en faveur d'une protection des minorités au Québec, M. Lévesque n'en est pas ému et rappelle qu'il avait déjà proposé aux provinces un accord de réciprocité pour garantir le respect des droits des minorités.

Avant de livrer ces commentaires sur la compagnie Sun Life, M. Lévesque a vigoureusement critiqué les politiques fédérales en matière d'économie. Et notamment l'énorme marge de manoeuvre dont dispose le fédéral.

Se défendant d'être partisan ou encore injuste — compte tenu du climat économique mondial —, M. Lévesque n'en a pas moins déploré les pouvoirs démesurés du fédéral, qui est le seul responsable de la politique douanière, de la masse monétaire de quelque \$45 milliards et de toute la politique monétaire du pays.

Tout en se gardant bien de justifier la politique économique de son gouvernement en

s'attaquant à celle du fédéral, M. Lévesque a souligné que les provinces avaient les mains passablement liées. La politique économique fédérale équivaut, selon M. Lévesque, à une "incompétence crasse qui s'étale sur dix ans".

"Malgré notre volonté de travailler à l'économie de la province, nous restons entre les mains du fédéral", dit-il en blâmant Ottawa pour son obsession de lutte contre l'inflation au détriment de la lutte contre le chômage.

Au cours des trois dernières années, a conclu M. Lévesque, le chômage a augmenté de 66.5% au Québec, 71% en Ontario et 64% dans l'ensemble du Canada.



Commission de l'unité canadienne

Dans le cadre de ses Journées de Montréal, la Commission invite tous les intéressés à une

**GRANDE ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DANS LE GRAND SALON DE
L'HÔTEL REINE ELIZABETH
CE SOIR, LE MARDI, 17 JANVIER
À 19 HEURES.**

Messieurs Mathias Rioux et Jean Cournoyer
animeront conjointement cette assemblée.

Venez exprimer vos opinions sur la question de
l'unité. L'entrée est libre.

**Co-présidents:
Hon. Jean-Luc Pepin,
Hon. John Roberts.**

Bovet
Vente Annuelle d'entrepôt
pour tailles régulières - corpulentes - élancées
de 30 à 64

**5 JOURS SEULEMENT
17-18-19-20-21
JANVIER**

400 HABITS ASSORTIS Fin de séries. Tailles 36 à 46. Ord. jusqu'à \$195. Vente \$50.	PALETOTS ¾ EN CUIR Tailles régulières 36 à 42. Tailles élancées 36 à 54. Ord. jusqu'à \$215. Vente ½ prix
300 VESTONS SPORT Fin de séries. Tailles 36 à 44. Ord. jusqu'à \$90. Vente \$25.	800 PANTALONS Assortie unis ou quadrillés. Tailles courtes, régulières et fortes 30 à 64. Tailles élancées 30 à 42. Ord. jusqu'à \$35. Vente \$14.98
3000 COMPLETS incluant Warren K. Cook, Pierre Cardin, S.H. Hillman, Progress Brand, Hardy Amies, Country Squire. Tailles 36 à 60. réduction jusqu'à ½ prix	1200 CHEMISES SPORT ou toilette. Marques connues. Modèles imprimés assortis. Encolure 14 à 21. Ord. jusqu'à \$24. Vente \$8.98 3/\$25.
500 PALETOTS D'HIVER Crombie par Freedman, S.H. Hillman, Tweed 100% laine. Tailles 36 à 54. Ord. jusqu'à \$195. Vente \$99.98	400 VESTES EN TRICOT DOUBLE Teintes unies assorties. Tailles 36 à 46. Ord. jusqu'à \$60. Vente ½ prix
800 paires de SOULIERS Fin de séries. Marques connues. Grands 6 à 15. Ord. jusqu'à \$65. Vente \$19.98 à \$39.98	250 PALETOTS À COL DE CHAT SAUVAGE En tweed 100% laine ou en cuir. Tailles 36 à 50. Ord. jusqu'à \$325. Rabais de 33 ½ %
CANADIENNES en melton PARKA ¾ en nylon imperméabilisé. Tailles 36 à 60. Ord. jusqu'à \$90. Vente \$59.98	

**Commencant
Mardi
17 Janvier
9.30 A.M.**

Bovet
Seulement au
4475 est, boul. Métropolitain
(sortie Viau)

Vient de paraître

La dynamique de la créativité dans l'entreprise

J.-C. de Schiethère et P.R. Turcotte

étude multidisciplinaire sur le défi moderne de l'entreprise

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Tél. 343-8321

**Les tarifs 7 à 30 jours...
l'économie aller-retour.**

Montréal-Rimouski **\$29¹⁵** aller-retour

Montréal-Halifax **\$50⁶⁰** aller-retour

Montréal-Winnipeg **\$80³⁰** aller-retour

Via vous invite à faire de solides économies grâce aux tarifs aller-retour du CN. Vous ne payez que le tarif normal aller simple plus dix pour cent. Voyage en voiture-coach.

Pour tous les détails, n'hésitez pas, renseignez-vous immédiatement auprès d'un agent de voyages ou au bureau des Ventes Voyageurs du CN, au numéro: 877-6550

VIA Rail Canada

Outremont à nouveau privée de courant

Une nouvelle panne d'électricité a frappé la ville d'Outremont hier, ainsi que certains secteurs de Ville-Mont-Royal, du parc Extension et une partie de la ville de Montréal située à l'est d'Outremont.

En tout, environ 65.000 abonnés ont été privés d'électricité pendant plus d'une heure et à cause d'un incendie qui s'est déclaré à la station Beaumont de l'Hydro-Québec. L'alimentation d'électricité a dû être coupée dans quatre postes satellites, soit ceux de Pointe-Claire, Dorval, Valois et Lachine.

Toutefois, vers 13 h, ces quatre stations pouvaient à nouveau fonctionner normalement, tandis qu'à la station Beaumont les réparations se poursuivaient à la suite de dégâts tout de même mineurs. À 15 h 15, il restait encore quelque mille abonnés sans électricité.

Il semble que ce soit un soudeur qui ait accidentellement provoqué l'incendie par des étincelles tombées sur des formes en carton très résistant servant de formes pour couler du ciment.

Pour les gens d'Outremont, il s'agit d'une seconde panne en quelques jours. D'ailleurs, les équipes de l'Hydro-Québec procèdent encore à des travaux de réparations dans le secteur, sans toutefois couper l'électricité. Mais un porte-parole de l'Hydro a souligné que le système est fragile et qu'il résistera jusqu'à la fin des travaux, si personne n'en abuse.



M. Jean-Claude Parrot, président du Syndicat des postiers. (Photo CP)

La Ligue des droits qualifie l'enquête McDonald de "simulacre de consultation"

par François Barbeau

Qualifiant de "simulacre de consultation" les audiences de la commission d'enquête McDonald sur les agissements illégaux de la Gendarmerie royale du Canada, la Ligue des droits de l'homme a invité les membres de cette commission hier à donner un "sérieux coup de barre" pour éviter que leurs travaux ne contribuent à "accentuer l'érosion de plus en plus rapide des droits et libertés individuelles et collectives".

La Ligue des droits de l'homme, comme le Syndicat des postiers du Canada et l'Association des vétérans de la GRC, division de Montréal, s'était présentée devant la commission à l'invitation de cette dernière pour y faire connaître, comme le précisait les avis publiés dans les journaux, "leur opinion au sujet des lois, politiques et règles de conduite qui devraient régir la GRC dans son travail en général et dans l'exploitation de son service de sécurité en particulier".

M. Jean Doré, au nom de la Ligue des droits de l'homme, s'est étonné de ce que la commission demande des commentaires et des recommandations sur les services de sécurité de la GRC "alors que nous ne savons presque rien sur ce qu'ils sont et ce qu'ils font dans la situation actuelle".

La commission, a fait remarquer M. Doré aux commissaires, n'a séjourné jusqu'à maintenant que huit jours et rien de neuf n'a été révélé au cours de ces audiences.

A ce titre, il est donc prématuré d'inviter les commentaires du public, de commenter M. Doré, à moins que la commission ne cherche à se donner bonne conscience en se donnant ainsi la possibilité d'affirmer qu'elle a laissé à toutes les parties intéressées la possibilité de se faire entendre.

La Ligue des droits de l'homme ne se préoccupe cependant pas trop du caractère prématuré des interventions d'hier, mais surtout du fait qu'après un mois d'enquête, la commission n'a réussi à donner à personne ni la conviction ni l'impression qu'elle voulait aller au fond des choses.

Et M. Doré de faire remarquer à ce sujet que tout le travail de la commission qui permettrait au public de porter un jugement tant soit peu éclairé se passe pour l'essentiel en coulisse, soit dans le travail préalable des enquêteurs ou procureurs de la commission, soit à huis clos.

Les doléances de la Ligue des droits de l'homme à l'endroit de la commission McDonald ne s'arrêtent pas là: le rythme et la fréquence des audiences laissent à désirer, comme d'ailleurs l'accès aux documents officiels et à la transcription des dépositions.

La Ligue des droits de l'homme a piétiné l'opinion d'autre part de la connaissance, ou plutôt du manque de connaissance du dossier dont font preuve certains procureurs de la commission, et s'inquiète de voir ces derniers éviter de poser des questions qui forceraient des témoins à four-

nir les preuves sur lesquelles s'appuient leurs affirmations.

Dans son mémoire, la Ligue fait état de "l'attitude mécanique des procureurs qui, quelles que soient les réponses d'un témoin, semblent incapables de déroger du scénario préétabli" et qui semblent éviter de poser des questions qui pourraient mettre en évidence les contradictions entre divers témoignages. D'autre part, la Ligue des droits de l'homme s'indigne de la façon dont certains contre-interrogatoires sont menés, "pour faire du salissage et attaquer des tiers qui n'ont aucune possibilité de se défendre devant la commission".

"La commission n'a pas été jusqu'à présent à la hauteur des responsabilités qu'elle s'est jalousement réservées", a déclaré M. Doré, qui ne s'étonne guère de cette situation "quand on considère que les dés sont un peu pipés au départ puisque tous les joueurs font partie du même club".

Cette remarque est inspirée du fait que les seuls avocats reconnus par la commission sont ceux qui représentent divers corps de police et les ex-solliciteurs généraux, MM. Goyer et Allmand, ainsi que M. Francis Fox, solliciteur général actuel.

"Tous des gens dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ont des intérêts à protéger, sinon des choses à cacher", d'affirmer M. Doré.

Les commissaires sont demeurés stoïques devant ces commentaires. Le président de la commission, le juge McDonald,

a tenté d'expliquer que les audiences d'hier pouvaient lui faciliter la compréhension des questions qui pourraient émaner du domaine public.

Un autre commissaire, M. Guy Gilbert, a reconnu qu'en effet le travail était méticuleusement lent et qu'il n'y avait pas toujours matière à manchettes et a laissé entendre que les remarques de la Ligue des droits de l'homme pourraient être prises en considération par la commission, qui "réenlignera" son travail dans la mesure du possible.

Le Syndicat des postiers du Canada, par la voix de son président, M. Jean-Claude Parrot, a tenu de tout autres propos, s'indignant des "turpitudes" de la GRC qui ébranlent "tout l'ordre moral de la société", et réclame de la commission qu'elle se penche tout particulièrement sur les cas d'ouverture de courrier par la GRC, qu'elle nomme les coupables et les punisse afin que les Canadiens "sachent que personne n'est au-dessus de la loi dans ce pays, surtout pas ceux qui sont payés pour la faire respecter".

Le Syndicat des postiers, dans le mémoire qu'il a déposé devant la commission hier, parle de "présomés protecteurs de la loi", de "malfaiteurs en uniforme" et fait remarquer que si des membres du syndicat avaient été trouvés coupables d'avoir ouvert du courrier, ils auraient rapidement été congédiés et punis par les tribunaux.

"Pourquoi un même geste donnerait-il du galon aux uns et enverrait-il les autres derrière les barreaux?", se demande M. Parrot, qui s'élève d'autre part contre les tentatives d'infiltration de son syndicat par la GRC.

"Contrairement à la Gendarmerie, dit-il, le Syndicat des postiers du Canada a une longue tradition de démocratie".

M. Parrot a en outre recommandé à la commission que la confidentialité du courrier demeure un droit fondamental des Canadiens. Pour le Syndicat des postiers, la meilleure façon de faire enquête sur les cas d'ouverture de courrier serait d'instituer une commission royale d'enquête sur l'administration des postes. Quant au ministre des Postes, il devrait, de préconiser M. Parrot, être transformé en société de la Couronne, "de façon qu'aucune intervention politique ne puisse empêcher la mise à jour de quelque illégalité à l'avenir".

M. Victor Lefebvre, pour l'Association des vétérans de la GRC, division de Montréal, a fait savoir à la commission que la GRC étant "toujours le meilleur rôle existant au Canada pour remplir le rôle de

Les policiers attendent une réponse de la CUM

Il ne faut attendre aucun développement spectaculaire cette semaine entre les policiers et leur employeur, la Communauté urbaine de Montréal.

Après une période d'étude en silence de deux jours la semaine dernière de la part des policiers, c'est maintenant au tour de la partie patronale de réfléchir et de calculer.

Au terme d'une longue séance de travail avec son équipe de négociateurs, le maire Pierre Desmarais II a déclaré, hier soir, que certains calculs doivent être complétés avant la présentation d'une recommandation au comité exécutif de la CUM jeudi prochain.

Les calculs, dont parlait M. Desmarais, portent sur la contre-proposition syndicale reçue vers la fin de la semaine dernière. Il s'agit évidemment d'évaluer le coût des demandes des policiers non seulement sur l'horaire de travail, mais sur d'autres points qui peuvent impliquer des déboursés.

Bref, on devrait entendre peu parler de ces négociations pour le reste de la semaine. Du côté de la Fraternité des policiers, on n'avait au fait rien à dire hier, si ce n'est de rappeler qu'on attendait une réponse des patrons.

Le mouvement Desjardins avait fait une offre de négociation à l'OCQ

par Louis-Gilles Francoeur

Le mouvement coopératif Desjardins a offert à l'Office de la construction du Québec (OCQ) de négocier en quelque sorte son tarif d'assurance-vie, maladie et salaire avant que le contrat jusqu'ici détenu par la compagnie québécoise l'Industrielle ne soit octroyé à la compagnie torontoise Confederation Life, ce qui fut le cas le 1er janvier.

Cette offre de négociation, faite officiellement le 29 décembre par le président de l'Assurance-vie Desjardins, M. Oscar Mercure, n'a eu aucune suite de la part de l'OCQ même si elle ouvrait la porte de façon fort diplomatique à des ajustements aux taux soumis quelques semaines plus tôt par l'Industrielle lors du dépôt des soumissions.

L'OCQ a confié le contrat d'assurance des 100.000 travailleurs de la construction du Québec à la Confederation Life. La valeur de ce contrat dépasse les \$18 millions par année et son retrait risque de placer à court terme l'Industrielle dans une position difficile puisqu'il s'agissait, et de loin, de son plus important contrat.

Tels sont les éléments nouveaux, communiqués hier au DEVOIR, qui apparaissent dans une lettre envoyée par M. Mercure au président de la FTQ-Construction, M. Guy Dumoulin, le 29 décembre, soit quelques jours à peine avant

que le transfert des contrats n'ait officiellement lieu.

D'après la lettre de M. Mercure, l'Assurance-vie Desjardins avait décidé de partager 20% des risques assumés par l'Industrielle, tout comme la Sauvegarde, qui assurait une portion semblable de risques.

Le cartel des compagnies québécoises avait appris plus tôt qu'il venait de perdre le contrat au profit de sa rivale ontarienne même si les différences entre les taux unitaires soumis par chaque compagnie étaient somme toute négligeables, comme devaient le confirmer avant-hier au DEVOIR des représentants de l'OCQ.

C'est alors que les assureurs québécois ont décidé d'ouvrir une véritable négociation avec les représentants de la construction, offre qui est contenue dans la lettre à M. Dumoulin où l'on suggère qu'une décision de cette importance aurait dû être prise "après une rencontre avec les différents assureurs québécois".

La direction de l'OCQ, qui a obtenu l'assentiment, le 12 décembre, des représentants syndicaux et patronaux de la construction, a pris sa décision finale sans ouvrir la porte à la moindre contre-proposition de la part des compagnies québécoises.

M. Mercure souligne par ailleurs dans sa lettre à M. Dumoulin, dont copie a été envoyée aux dirigeants de l'OCQ et aux

entrepreneurs, que la décision de l'Office de la construction "enlève un volume important de primes" aux compagnies québécoises, une situation qui risque à son avis "d'affecter (leur) développement" à court terme. M. Mercure ajoute enfin que les assureurs québécois, qui ont des difficultés énormes à obtenir des contrats ailleurs au Canada où les agents économiques font corps, se surprennent de compter sur si peu de souplesse ici même au Québec.

L'octroi de ce contrat de \$18 millions à la Confederation Life a d'autre part provoqué hier des remous du côté de la CSN-Construction.

Son président, M. Michel Bourdon, qui a appuyé en décembre l'octroi du contrat à la Confederation Life, a dit hier qu'il avait l'intention d'exiger de l'OCQ au

jour d'hui même la preuve "en noir sur blanc" que cette compagnie investissait autant au Québec qu'elle y retire de primes. M. Bourdon, qui veut connaître l'ampleur et la destination des placements québécois de cette entreprise ontarienne, veut savoir en outre le nombre d'emplois qui seront générés au Québec et en Ontario par l'octroi d'un contrat de cette importance.

"Au moment où nous avons appuyé cette soumission, il fallait de toute urgence octroyer un contrat. Nous étions alors devant un fait accompli. L'OCQ

Voix page 6: Le mouvement

Voix page 6: GRC

COURS DE LECTURE RAPIDE

- Gagnez du temps
- Lisez 3 à 10 fois plus vite avec une bonne compréhension
- Améliorez votre mémoire
- Facilitez vos études et vos recherches

Un soir par semaine — 8 semaines
PRIX ÉTUDIANT

Début des prochains cours
Février

À proximité des universités
Renseignements, inscriptions:
Centre de lecture rapide
Permis cult. pers. MEQ 389 525

MONTRÉAL: 681-4545
QUÉBEC: 872-8427

aujourd'hui

À 12 h 30 à l'hôtel Mont-Royal, M. Jack Warren, coordonnateur des négociations commerciales multilatérales du GATT, est conférencier au déjeuner de la Chambre de commerce de Montréal.

À 13 h 30 à l'auditorium de la Banque royale, conférence de Paule Sainte-Marie, directrice du service d'accueil et communications à la Commission des droits de la personne, devant la Société d'étude et de conférences de Montréal.

À 17 h 30 à la salle Y-2F de l'immeuble du YMCA, M. George Springate, député de Westmount à l'Assemblée nationale, est conférencier devant les étudiants en journalisme de l'Université Concordia.

À 18 h à l'auditorium Frank Dawson Adams de l'Université McGill, M. Michael Graves, architecte, est le premier conférencier de la quatrième série de conférences annuelles de l'AI-

can sur l'architecture.

À 19 h à l'école Bernèche de Saint-Jean-de-Matha, audience publique sur la construction dans cette région d'une ligne électrique de 735 kv.

À 19 h 30 à l'hôtel Mont-Royal, causerie de M. D.-A. Gauthier, directeur de l'Institut canadien de caractérologie Inc., sur la graphologie.

À 19 h 30 au Campus Sir Georges William de l'Université Concordia, conférence du Dr Clark Fraser, du Montreal Children Hospital, devant la Société montréalaise d'études prospectives.

Cliniques de la Croix-Rouge, à Saint-Jacques de Montcalm, à l'école Saint-Louis-de-France, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 21 h; à Laprairie, à la polyvalente Madeleine, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 21 h; à Montréal, au bureau de poste de la rue de la Cathédrale, de 13 h à 16 h 30 et de 18 h à 20 h 30.



Déjeuner-causerie hebdomadaire

LE MARDI, 17 JANVIER 1978



M. JACK WARREN

Coordonnateur des négociations commerciales multilatérales du Gatt

Titre: *Le Canada et les négociations commerciales du Gatt: perspectives.*

Hôtel Sheraton
Mont-Royal
12h30

Le public est admis
Billets à l'entrée \$8
Renseignements: 866-2861

Notre maître le passé

Troisième tome de cette œuvre remarquable de

LIONEL GROULX



Texte intégral en vente partout \$3.50

dans la même collection déjà parus: tome 1 et 2



FUTURIC

Pour les chaises et fauteuils ou tout autre ameublement de bureau nécessaire.



LIVRAISON IMMÉDIATE

CATALOGUE DISPONIBLE GRATUITEMENT. STATIONNEMENT GRATUIT À L'ARRIÈRE. OUVERT LE SAMEDI JUSQU'À MIDI.

FUTURIC

DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC-LTÉE

1401 O. RUE LEGENDRE, MONTRÉAL, QUÉ. TÉL. 381-8861

9 1/2% 10%

6 ANS 10 ANS

OBLIGATIONS

MUNICIPALES, SCOLAIRES, HÔPITAUX, CÉGEPS

NOUS OFFRONS AUSSI DES

OBLIGATIONS CONVERTIBLES AMÉRICAINES

DEMANDEZ NOS INFORMATIONS

Mcneil Mantha INC.

210 rue St-Jacques
Montréal, H2Y 1L9
845-8201
FONDÉE EN 1930

NOM

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

L'INFORMATION SUR LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES

LA LISTE DES OBLIGATIONS

des idées

des événements

des hommes

Le choix des juges dans les démocraties contemporaines

2) Le système américain de l'élection: de l'idéal théorique à la réalité vécue

Nous trouverions-nous mieux si nos juges devaient se soumettre à l'élection populaire?

On pense immédiatement à chercher exemple chez nos voisins du sud, mais il importe d'abord de bien saisir la situation complexe qui prévaut chez eux.

Il existe aux États-Unis deux réseaux de tribunaux: les tribunaux fédéraux et les tribunaux d'État, qui couvrent tous les deux l'ensemble du territoire américain.

Exception faite de certains tribunaux spécialisés, les tribunaux fédéraux comprennent trois niveaux de juridiction: on y dénombre 91 cours de district qui décident en première instance, 11 cours d'appel et la Cour Suprême des États-Unis.

Ces tribunaux comprennent environ 500 juges qui, tous, sont nommés par le Président des États-Unis avec l'avis et le consentement du Sénat, pour exercer leurs fonctions durant bonne conduite.

Parallèlement à ce réseau existent des tribunaux d'État. Établis suivant la constitution de chacun des 50 États, ils comprennent toujours une Cour de première instance et une Cour Suprême de l'État avec, parfois, une Cour d'Appel intermédiaire.

Les juges des tribunaux d'État sont beaucoup plus nombreux: on en compte environ 800 dans le seul État de New York.

C'est à ce niveau qu'existe une grande variété de modes de choix des juges. Dans certains États ils sont nommés par le Gouverneur, avec ou sans comité consultatif; dans d'autres, ils doivent se soumettre à une élection postérieure à leur nomination; mais dans... la plupart, l'élection est le mode constitutionnel de sélection de la magistrature.

Les origines de la tradition élective

Ici comme en France, pour comprendre l'institution il faut la replacer dans son contexte. À l'époque de l'Union, les juges étaient nommés dans tous les États, sauf dans le Connecticut où le système électoral était en vigueur depuis le début de la colonie. Mais à la faveur de la Révolution, la thèse républicaine voulant que tous les officiers publics soient comptables au peuple de leurs gestes devait bientôt s'étendre au pouvoir judiciaire. Dans une lettre du 12 juillet 1816 où il se réclamait du "vital elective principle", Thomas Jefferson écrivait (1):

"On a cru que le peuple n'est pas compétent pour élire des juges spécialisés en droit. Mais je ne sache pas que cela soit vrai et, s'il y a doute, nous devrions nous montrer fidèles au principe. Comme dans beaucoup d'autres élections, le peuple se serait guidé par la réputation et il ne se trom-

par JULES DESCHÈNES

■ Ce texte est extrait d'un exposé donné par l'auteur le 2 décembre dernier devant l'Académie des Lettres et des Sciences humaines de la Société Royale du Canada. Le juge en chef Deschênes a examiné hier le système français de la carrière judiciaire et conclut que nous n'aurions guère profité à le transplanter dans notre pays. Il se penche aujourd'hui sur le système américain de l'élection des magistrats et tire de son examen une conclusion tout aussi pessimiste quant aux avantages que sa transplantation pourrait procurer.

peut-être pas plus souvent que les responsables du système actuel de nomination.

Petit à petit l'idée fit son chemin, le peuple américain, s'éloignant de la tradition britannique, voulut prendre directement en main le contrôle de toutes ses institutions et l'on assista, dans la sélection des juges, à une substitution généralisée du processus électoral au système de nomination par l'Exécutif: New York, Louisiane, Missouri, Texas, Illinois, Iowa, Wisconsin, tous se rallièrent en dix ans au principe électoral, quoique avec des modalités diverses, et tous les États qui se joignirent à l'Union au cours du XIXe siècle devaient suivre le même exemple.

De la sorte, se plaisait-on à affirmer, les juges demeureront près du peuple et se sentiront liés par l'opinion publique qui, en véritable théorie démocratique, doit demeurer l'expression ultime de la loi du pays. Mais c'est là un danger terrible pour la société qui est prête à compromettre ainsi sa justice: on a vu des candidats courtiser l'électorat en s'engageant d'avance à décider dans un sens donné certaines questions susceptibles de venir devant les tribunaux après l'élection.

Les inconvénients pratiques de l'élection

Il est maintenant clair pour l'observateur extérieur que l'élection des juges comporte de graves inconvénients pratiques qui rendent illusoire son avantage théorique:

- a) d'abord, le système électoral, par sa nature même, ne réussit pas à encourager les personnes les plus qualifiées à rechercher la magistrature;
- b) ensuite, il incite naturellement les juges à décider en fonction de la faveur populaire;
- c) enfin, il ne permet pas aux électeurs de connaître suffisamment les mérites des divers candidats (2).

Ajoutons que, dans les faits, le système n'a souvent gardé d'électoral que le nom.

Dans la majorité des cas, les candidats sont d'abord nommés pour remplir une vacance ou un nouveau poste et ils courent peu de risque à l'élection qui suit; ou bien à la suite de tractations de coulisse entre les partis politiques, ils se présentent avec l'endossement commun des partis — c'est la pratique... du "cross-endorsement", et ils ne laissent à l'électeur que le choix d'un candidat unique: c'est l'illusion, non la réalité de la démocratie (3).

Enfin deux exemples tirés de l'histoire contemporaine illustreront les périls de ce que j'appellerai la démocratie judiciaire.

En 1962 un chevalier d'industrie était accusé au Texas d'avoir vendu à des fermiers de l'équipement agricole inexistant (4). Dès avant le procès, la cause reçut une publicité monstre qui remplit onze volumes de découpures de presse. La poursuite demanda que le procès fût télé et radiodiffusé; l'accusé s'objecta. La Cour tint une audience de deux jours pour décider la question et permit la présence de douze photographes et caméramans à cette occasion. À l'issue de l'enquête, la Cour autorisa la diffusion du procès et celui-ci devint le spectacle à la mode dans la région: on le diffusa en direct à la radio et à la télévision, on en repassa des extraits dans les bulletins de nouvelles, on le substitua même au "Late Show", tout ceci évidemment au prix d'un va-et-vient considérable dans la Cour et d'un dérangement continu de la procédure.

Le juge trouva l'accusé coupable et la Cour d'Appel du Texas confirma la condamnation; mais la Cour Suprême des États-Unis cassa le tout au motif que l'accusé n'avait pas subi un procès juste et équitable. L'une des principales considérations de la Cour Suprême concerne le juge lui-même qui, on s'en souviendra, avait permis la diffusion du procès. Le juge Clark, parlant au nom de la Cour Suprême, dit en particulier. (5)

"La télévision d'un procès est particulièrement condamnable lorsque le juge qui le

préside est élu, comme c'est le cas dans tous les États sauf une demi-douzaine. La télévision du procès devient alors une arme politique qui, en même temps que les autres distractions inhérentes à la diffusion, divertit l'attention du juge de son premier devoir: le juste procès de l'accusé."

Qu'un juge puisse transformer un procès qu'il préside en arène électorale à son bénéfice nous stupéfie; et pourtant la Cour Suprême des États-Unis en a considéré la possibilité comme suffisamment réelle pour en tirer un argument au soutien de sa décision.

L'élection d'un juge en chef dans l'État de New York

Plus près de nous encore dans le temps et dans l'espace, le poste de juge en chef de la Cour d'Appel de l'État de New York devenait vacant en 1973. Poste électif, il n'avait pas fait l'objet d'une élection contestée depuis 57 ans; à neuf occasions consécutives, les partis politiques s'étaient entendus pour se rallier derrière un même candidat qui avait constitué le seul choix offert à l'électeur.

En 1973 les circonstances politiques différentes rendirent une contestation inévitable. On vit jusqu'à huit candidats en lice mais la lutte devait se livrer essentiellement entre le juge Breitell et l'avocat Fuchsberg. Elle dura un an.

Au départ, la convention du parti républicain désigna Breitell comme son candidat. Il n'en alla pas aussi facilement du côté du parti démocrate et le choix d'un candidat nécessita une élection primaire. Fuchsberg battit la ferme, gagna sa place sur le bulletin de vote grâce à une pétition populaire de 49,503 signatures — la loi en exigeait 20,000 — et enleva la candidature... démocrate avec une mince majorité de 755 votes à même le total de 780,193 qui s'était partagé entre quatre candidats.

C'était le 4 juin 1973. La véritable campagne électorale s'engagea alors en vue de l'élection du 6 novembre. Pendant cinq mois Breitell, Fuchsberg et un candidat marginal, le juge Leff devaient batailler ferme autour du poste de juge en chef. Circulaires par la poste, placards dans les journaux et les endroits publics, discours et annonces à la radio, films, messages

publicitaires, entrevues et débats à la télévision, assemblées publiques: rien ne fut épargné par les candidats pour convaincre les électeurs des graves maladies de la justice dans l'État de New York, de la responsabilité de l'adversaire pour cet état de choses déplorable et de l'excellence du programme que l'on proposait pour y remédier avec célérité, vigueur et évidemment succès.

Les différentes associations d'avocats se jetèrent dans la bataille, les journaux prirent parti et des débats extrêmement amers se déroulèrent entre les candidats. Le soir de l'élection, le juge Breitell recevait 2,205,388 votes, Fuchsberg en récoltait 1,850,552 et Leff 219,314.

Mais la lutte avait été dispendieuse (6). Leff avait dépensé seulement \$6,025.00; Breitell avait répandu \$496,460.00 pour l'élection même tandis que l'élection et les primaires avaient coûté à Fuchsberg \$754,440.00. Chaque vote obtenu avait donc coûté à Leff .03c, à Breitell le vainqueur .22c, à Fuchsberg .21c pour l'élection même et .41c pour son entière campagne. Mais d'où venait cet argent?

Dans le cas de Breitell, la moitié de ses dépenses avaient été défrayées par le parti républicain; 74 avocats contribuèrent la somme additionnelle... de \$64,650.00. Je n'ai pas de données sur l'origine du reste de son budget, sauf à l'effet que Breitell et son épouse dépensèrent personnellement \$6,000.00.

Dans le cas de Fuchsberg, les membres de sa famille et de son bureau contribuèrent ensemble \$600,000.00; 22 autres avocats souscrivirent \$36,050.00. Il reçut aussi diverses contributions extérieures, mais aucune d'un parti politique.

On doit sans doute s'inquiéter d'une semblable situation. Pourquoi des avocats contribueraient-ils financièrement à la campagne électorale du juge en chef d'un tribunal devant lequel ils seront appelés à défendre les intérêts de leurs clients? Quelle est la situation d'un juge en chef qui doit son poste en bonne partie au soutien financier substantiel d'un parti politique? Un candidat à la magistrature peut-il sans arrière-pensée engolter une fortune personnelle dans une campagne électorale? — Autant de questions auxquelles rien ne permet, dans le cas new-yorkais, de donner une réponse dérogatoire, mais qu'il voudrait mieux tout de

même ne pas avoir à se poser.

L'histoire a par ailleurs connu un épilogue inattendu. En 1974 deux sièges devenaient vacants à la Cour d'Appel de New York. Fuchsberg posa de nouveau sa candidature et réussit cette fois à se faire élire. Il siège aujourd'hui sous la présidence du juge en chef Breitell dont il avait dénoncé l'inertie et le manque de leadership. De son côté le juge en chef doit partager sa cour avec le rival auquel il faisait allusion, au lendemain de l'élection de 1973, dans les termes suivants: (7)

"Les récentes élections ont démontré que des candidats jouissant d'importantes influences politiques ou disposant de grandes sommes d'argent ont une chance réelle de se faire élire, indépendamment de leurs qualifications".

Au moins sont-ils tombés d'accord, paraît-il, pour soutenir maintenant que les juges de la Cour d'Appel devraient être nommés, et non pas élus (8).

Ces exemples récents, joints à l'examen du système lui-même, montrent à l'évidence que les servitudes du processus électoral ne servent pas la cause de la justice. Les propositions idéalistes des théoriciens politiques ne résistent pas au contact violent de la réalité sociale. Ce n'est pas le chemin de l'élection populaire qui conduira à l'amélioration des tribunaux, au respect des juges qui les président ainsi qu'à l'édification d'une meilleure justice.

Notes

- (1) Von Hoist, Constitutional History of the United States, 1881, vol. III, p. 150, note 2.
- (2) National Advisory Commission on Criminal Justice Standards and Goals, Washington, 1973, p. 146.
- (3) Paul Nejeleski, The Tension of Popular Participation, dans State Court Journal, Automne 1977, vol. 1, no. 4, p. 12; Judicature, Octobre 1969, vol. 53, no. 3, p. 114.
- (4) Estes v. Texas, 1964, 381 U.S. 532.
- (5) Ibid, p. 548.
- (6) Les chiffres qui suivent sont tirés de Where do Judges come from? par Owen Philip, Paul Nejeleski et Eric Press, Institute of Judicial Administration, New York, 1976.
- (7) Ibid, p. 108.
- (8) Ibid, p. 117.

Troisième et dernier article: Le régime de la nomination par l'exécutif et les écueils de la partisanerie politique.

Le Centre des congrès

L'opinion d'un architecte et urbaniste

J'ai été très intéressé par l'éditorial du DEVOIR du 5 janvier, intitulé "Le Palais des congrès", et quatre remarques ont particulièrement attiré mon attention.

1) "La seule certitude à laquelle les contribuables ont eu droit jusqu'à maintenant dans cet important dossier, en effet, c'est que le palais des congrès sera définitif et qu'en outre une fois ce déficit sera épongé par les deniers publics."

— Tous les autres centres dans le monde le sont, mais doit-on considérer seulement le déficit inhérent à l'exploitation même, sans ajouter l'importance des retombées économiques que la grande fréquentation d'un tel centre va provoquer.

2) "En optant comme il l'a fait publiquement en faveur de l'axe dit de la Place d'Armes, le gouvernement s'est trouvé du même coup à écarter sans plus de discussion ni d'examen l'un des trop rares projets sérieux à lui avoir été soumis."

— Je doute que la décision ait été prise sans que les autres propositions aient été étudiées, la proposition dont il est question ayant été largement présentée dans un grand article paru le 2 août 1977 dans "LE DEVOIR".

3) "...des fonds publics importants ont été engagés, peut-être imprudemment dans les aventures du Complexe Desjardins..."

— Remarque plutôt gratuite et qui à l'analyse apparaît infondée. Je ne pense pas que l'implantation du Complexe se soit soldée par un échec, les années qui passent apportent la preuve de l'intérêt qu'il suscite et de la revitalisation qu'il a générée dans le secteur.

4) "...par l'erreur magistrale que fut l'installation de Radio-Canada dans l'Est sur les ruines de tout un quartier..."

Il est bien rare que les grands projets qui viennent remanier le tissu urbain fassent l'unanimité, et il serait nécessaire que l'on informe le public de l'importance à long terme des décisions actuelles au lieu de l'amener à douter des initiatives qui permettront à la ville de se développer, et de garder son titre de métropole.

Je considère qu'il est important pour les professionnels de formuler des opinions, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'implantation d'éléments majeurs, notre rôle dans la société n'étant pas uniquement celui d'exécuter des mandats, mais aussi celui de participer à l'élaboration de concepts plus globaux de la planification.

Pour ces raisons, je faisais parvenir aux autorités, le 12 septembre dernier, un court mémoire, avant l'annonce par le gouvernement de sa décision concernant le choix d'un site.

par ANDRÉ BLOUIN

Ce rapport dont voici quelques extraits était intitulé: "Réflexion sur la construction d'un Centre de congrès à Montréal".

"Les nombreux rapports qui ont été faits à la suite d'études approfondies semblent tous justifier l'importance pour Montréal de posséder son Centre de Congrès et les propositions relatives à l'emplacement de cet édifice sont probablement toutes aussi persuasives, fonction vraisemblablement de l'intérêt rencontré par les proposants.

N'ayant lu aucun rapport ni aucune proposition, à l'exception des relations qui en furent faites dans la presse, c'est donc en toute objectivité que nous présentons les réflexions qui vont suivre sur ce que devrait être un édifice public de cette envergure.

Le site

Les congrès ont lieu principalement d'avril à octobre avec une pointe en juin, ce qui ne pose pas de problèmes majeurs aux congressistes pour les communications et les distances entre le Centre de Congrès et les hôtels.

Maximum confortable de marche 15 minutes, soit la distance Jeanne-Mance/Stanley, ou en terme d'hôtels du Méridien à l'Holiday Inn Dorchester (plus métro et autobus notés). Tous les hôtels majeurs sont ainsi desservis quel que soit l'emplacement désirable du Centre des Congrès dans le centre-ville.

Le quadrillage urbain de Montréal ne présente pas de site privilégié pour l'implantation désirable d'un monument public d'importance; place, fond de perspective, etc...

Il paraît donc souhaitable d'utiliser l'une des artères majeures et sur un terrain dégagé de grande surface.

Le centre de Montréal doit s'aérer. Il est indispensable de penser l'an 2000 qui est proche et éviter de surdensifier des secteurs qui respirent déjà difficilement. Le cœur de Montréal est surchargé, les artères encombrées, et il faut bien penser l'introduction d'un élément nouveau qui pourrait se solder par un rejet s'il vient congestionner son environnement.

On a critiqué l'emplacement relativement éloigné de Radio-Canada, mais il suffit de penser aux développements de la télévision et constater que le terrain occupé par les studios ne sera pas trop grand dans 20 ans, qu'en réalité cette institution est aussi une industrie qui aurait probablement bloqué à plus ou moins lon-

gue échance le centre-ville.

La proximité avec les centres d'intérêt est souhaitable: rues commerçantes, grands magasins, Place des Arts, Vieux Montréal, etc.

Il n'est certes pas facile d'implanter un édifice équilibrant de tous ces éléments, le tracé révélerait probablement que le site idéal correspond à un terrain non disponible, mais il serait bon de s'en rapprocher le plus possible.

Une étude publiée dans la revue Commerce, intitulée "Choix d'un Site de Congrès" en septembre, octobre, novembre 1976, donne une bonne idée des désirs exprimés par les congressistes.

Des réponses données aux 39 questions, les 10 premières se situent comme suit:

- (1) service hôtelier
- (2) accessibilité par avion
- (3) chambres d'hôtel
- (4) salles de conférence
- (5) niveaux des prix
- (6) hospitalité
- (7) restauration
- (8) sécurité personnelle
- (9) intérêt local
- (10) localisation.

Services hôteliers et salles de conférences tiennent la première place; par contre, un centre de congrès passe en 32e position, ce qui laisserait supposer que ce qui est recherché c'est la valeur des salles de conférences plus que leurs regroupements et indique que la dispersion ne semble pas être une entrave au fonctionnement d'un congrès.

Dans le contexte de Montréal, il est évident que ne possédant pas ces salles, il est valable de les regrouper, ce qui n'implique pas par contre la proximité directe des hôtels.

D'après les réponses, l'intérêt manifesté pour le site et la région n'est pas primordial. Malgré cela, il serait souhaitable à Montréal de motiver davantage le congressiste en facilitant les accès aux différents centres d'intérêt pour le bénéfice de l'activité Montréalaise.

L'implantation devrait aussi être pensée en fonction des mois d'hiver où l'activité du centre, plus locale, viendrait compléter les installations existantes, récréatives et éducationnelles (théâtres, musées, bibliothèques, etc...). Éviter que les visiteurs ne passent des salles de congrès à l'hôtel sans contact avec la ville active.

Contact direct avec une station de métro. Voir page 6: Congrès

Achetez votre maison en toute quiétude.

Lorsqu'il s'agit de dénicher la maison rêvée, nombreuses sont les embûches qui guettent l'acheteur.

Voilà pourquoi un si grand nombre de gens, à la grandeur du Canada, comptent sur un agent du Trust Royal lorsqu'il s'agit de trouver la propriété qui leur convient.

Le Trust Royal vous offre un vaste personnel d'experts, pour qui le

domaine de l'immobilier n'a plus de secrets. Ils connaissent les propriétés disponibles et les agréments du quartier. Ils vous diront si le prix de la propriété est raisonnable. Ils vous conseilleront quant à la meilleure formule de financement et se chargeront de régler tous les détails qu'entraîne de nos jours une telle transaction.

Ne tardez pas à communiquer avec nous — nous sommes là pour assurer votre quiétude.

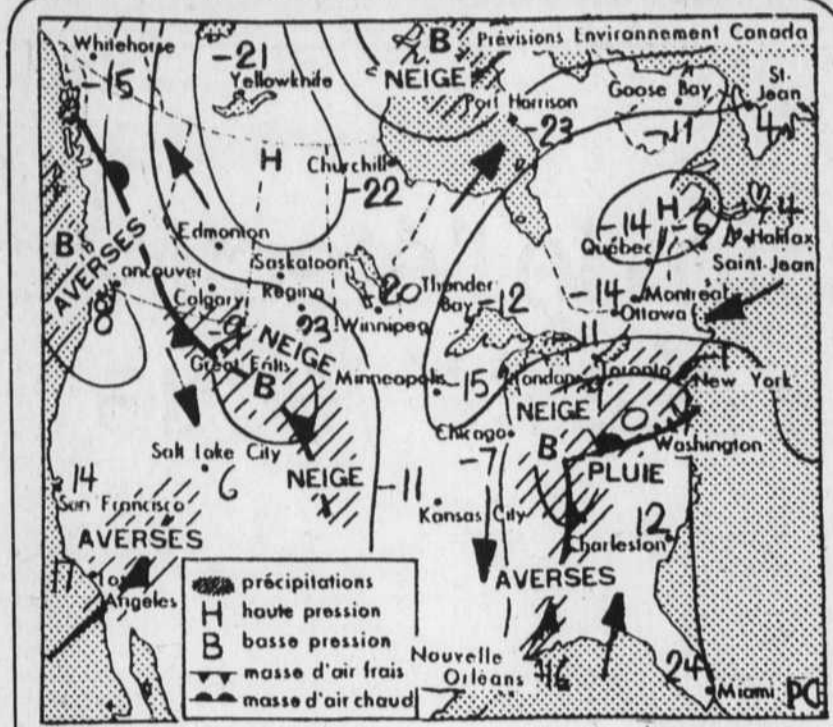
Trust Royal IMMEUBLES

Nous sommes là pour assurer votre quiétude.

Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS

la météo



Une crête de haute pression domine nos régions et on prévoit un ciel plutôt dégagé et du temps froid. Toutefois dans l'après-midi une perturbation en provenance du Midwest américain apportera des nuages et des températures moins froides.

Pontiac-Témiscamingue: Ensoleillé. Maximum -17. Aperçu pour mercredi: passages nuageux.

Chibougamou, Mauricie, Lac St-Jean: Ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum -16 à -18. Aperçu pour mercredi: passages nuageux.

Outaouais, Montréal, Laurentides: Ensoleillé. Maximum -14. Aperçu pour mercredi: nuageux et moins froid.

Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières: Ensoleillé. Maximum -16. Aperçu pour mercredi: ennuagement.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski, Gaspésie: Ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés par moments provoquant de la poudrière par endroits. Maximum -16. Aperçu pour mercredi: passages nuageux.

suites de la première page

JEAN CHRÉTIEN

C'est lorsqu'il a quitté son texte pour aborder la question de l'unité nationale que M. Chrétien a recueilli les applaudissements les plus chaleureux des hommes d'affaires torontois.

Il a demandé à ces derniers de se montrer un peu plus accueillants vis-à-vis les francophones en soulignant qu'il existe souvent un écart entre les bonnes intentions et la réalité.

Avec un brin d'arrogance, le "p'tit gars de Shawinigan" (qui, à plusieurs reprises, a rappelé son origine modeste) a prononcé quelques mots en français "pour prouver qu'il n'est plus impensable de parler en français à Toronto".

La plus grande partie de l'exposé de M. Chrétien portait sur les problèmes économiques actuels. Le ministre a voulu insuffler un vent d'optimisme dans les milieux d'affaires torontois toujours rongés par la morosité.

Le ministre a dit son désaccord avec les prévisions de l'OCQ qui annonce une année difficile pour le Canada, avec un taux de croissance d'au plus 4 p. cent. Cette vue ignore, selon M. Chrétien, les effets de la dévaluation de la devise canadienne sur la production des usines orientées vers les marchés extérieurs.

Du chômage, le ministre a dit peu de choses. Le nombre des sans-emploi augmente, il est vrai, mais le nombre des nouveaux arrivés sur le marché du travail s'accroît très fortement. Il faudra donc attendre de voir "le taux de participation" des femmes et des jeunes "en 1978 pour connaître la tournure des événements dans ce domaine. Il a rappelé que son programme de \$100 millions, annoncé en octobre dernier, stimulera la création d'emplois qui autrement ne seraient pas apparus. Les détails de ce programme seront connus bientôt.

Le ministre a reconnu que des nuages se maintiennent toujours dans le ciel économique canadien. On ignore, par exemple, la performance de certains partenaires commerciaux (Japon, Allemagne), les effets de la dévaluation du dollar sur les importations, sur le coût des aliments achetés à l'étranger.

Après trois années d'épargne élevée, le consommateur devrait finalement se laisser aller à certaines dépenses importantes, croit le ministre.

Tous ces éléments de même que la baisse de \$100 de l'impôt fédéral auront des répercussions à court terme. Toutefois, l'économie canadienne a des problèmes de structure qu'il faudra résoudre sur une période plus longue.

C'est pourquoi Ottawa veille maintenant à allonger son avenir prévisionnel dans le cadre d'un schéma quinquennal qui permettrait d'établir les priorités et d'indiquer au monde des affaires où l'économie canadienne s'en va.

Cette idée de planification à moyen terme n'est pas l'oeuvre de Colomb, mais la

nouauté cette fois, dit le ministre, "c'est que les provinces seront consultées, sur la base de partenariats à part entière".

Les conférences fédérales-provinciales qui se tiendront au cours des trois prochaines semaines contribueront à éclairer les objectifs à ce sujet. Par la suite, le secteur privé serait consulté sur les grandes orientations à prendre.

"Nous avons d'abord besoin de l'aide des provinces pour mettre en place les mécanismes nécessaires à une reprise qui nous permettront d'améliorer l'emploi, la production et la croissance des revenus au cours des prochaines années," a insisté M. Chrétien.

LE PLQ

ques régionales.

D'une région à l'autre, les candidats en lice parcourront la province pour faire connaître leur programme électoral aux militants libéraux. À tour de rôle, ils répondront aux questions des auditeurs. Malgré les précautions de l'organisation du congrès, il est possible que cette formule donne lieu à des échanges entre concurrents. La première de cette série de rencontres se tiendra au Cégep de Hull à compter de 13 h 30, dimanche, tandis que d'autres de même nature auront lieu à Trois-Rivières, Rouyn, Sherbrooke, Jonquière, Lachine, Québec, Rimouski et Montréal.

Le comité organisateur du congrès prévoit qu'environ 8 000 personnes se rendront au Centre municipal des congrès de Québec, les 14 et 15 avril, pour assister à l'élection du nouveau chef du parti. Le nombre des délégués sera de 2 640, soit 24 pour chacun des 110 districts électoraux. Les frais d'inscription de \$15 par personne rapporteront des revenus de \$120 000 tandis que le parti établira à quelque \$600 000 le coût total d'organisation du congrès. Les militants libéraux désireux d'être délégués au congrès avaient jusqu'à la limite de minuit hier pour renouveler ou obtenir une nouvelle carte de parti. La clôture des mises en candidatures a été fixée au 22 mars.

Le comité organisateur du congrès s'est inspiré du projet de loi no 2 sur le financement des partis politiques pour établir les règlements qui limiteront les dépenses et revenus des candidats au leadership. Il y a toutefois une différence importante, à savoir que les contributions provenant de personnes morales seront acceptées jusqu'à concurrence de \$3 000.

Le président du comité, Me Rémillard, est d'avis que le congrès de leadership des 14 et 15 avril offre un enjeu qui se situe bien au-delà de la survie du PLQ, en ce qu'il rétablira l'équilibre des forces politiques de la scène québécoise.

PÉPIN-ROBARTS

québécois d'entreprises, un ingénieur montréalais, M. Michel Gaucher, etc.

Des personnes impliquées dans le processus de francisation des entreprises ont souligné l'importance pour les Québécois francophones d'accroître leur présence à la direction des entreprises. Ils ont cependant expliqué le caractère complexe de la situation linguistique dans les sièges sociaux de compagnies qui font affaire avec une clientèle ou des bureaux situés à l'étranger du Québec. Entre autres, le vice-président de la Consolidated-Bathurst, M. Maurice Sauvé, et le directeur des Hautes études commerciales, M. Pierre Laurin, ont exposé ces points de vue.

Enfin, au nom des travailleurs syndiqués de l'Alcan, M. Jean Hallé, de la Fédération des Syndicats du secteur de l'aluminium (9 000 ouvriers), a tenté de démontrer que le fédéralisme n'avait pas été plus rentable pour les Québécois qu'il n'avait contribué à leur épanouissement culturel.

Parmi la demi-douzaine de groupes préoccupés en première ligne d'unité canadienne qui se sont présentés dans l'après-midi, trois en ont surtout profité pour se présenter plutôt que pour parler de l'avenir de la constitution: Impact Québec, Engagement Canada et Decision Canada, tandis que trois autres exprimaient une profession de foi en la nécessité d'une fédération canadienne, pourtant transformée en profondeur, vigoureusement décentralisée au profit des régions et plus respectueuse des droits des minorités.

Aujourd'hui, les commissaires entendront divers représentants des associa-

tions politiques, un certain nombre de personnalités reconnues pour leur nationalisme, des politiciens et des experts en questions constitutionnelles.

En soirée, le public est invité à rencontrer les commissaires à l'Hôtel Reine-Elisabeth et à y exprimer librement ses points de vue sur la question de l'unité canadienne. Cette assemblée publique se tiendra dans le Grand Salon de l'hôtel à compter de 19 heures.

JÉRUSALEM

Après tout, il ne faut pas oublier que cela fait 30 ans que nous attendons ce moment", a conclu M. Begin.

A la veille de la réunion qui a lieu à l'hôtel Hilton, un peu à l'écart de la ville, on percevait dans les délégations égyptienne et israélienne un optimisme mesuré, mais réel. On ne se cache nullement, en effet, les difficultés, et les divergences fondamentales qui existent entre l'Égypte et Israël sur le problème palestinien et celui du retrait des territoires occupés par les Israéliens en 1967. On sait aussi que le processus sera long et qu'il sera très probablement entrecoupé de crises et peut-être de menaces de rupture.

L'une de ces crises s'est d'ailleurs manifestée dès dimanche, lorsque le secrétaire d'État Cyrus Vance a menacé de ne pas venir à Jérusalem, devant la persistance du désaccord égypto-israélien sur l'ordre du jour de la réunion.

Il aura fallu ce coup de semonce pour amener les deux parties à s'entendre sur un ordre du jour à la fois "neutre" et vague, mais qui ne compromet pas les positions respectives.

En fait, le retard de vingt quatre heures intervenu à l'ouverture des travaux de la commission politique n'a pas été provoqué par un désaccord sur l'ordre du jour proprement dit mais par un différend sur la formulation de cet ordre du jour.

L'Égypte, indique-t-on de source américaine autorisée, insistait sur qu'il fasse référence à "la question palestinienne", terme suffisamment large pour laisser ouverte la possibilité de création d'un "Etat palestinien".

Israël, de son côté, entendait que le problème soit intitulé "la question des Arabes palestiniens de Judée, de Samarie et de Gaza", selon la terminologie chère au chef du gouvernement israélien. Cette présentation a été jugée totalement inacceptable par l'Égypte. Les États-Unis ont finalement fait prévaloir un compromis aux termes duquel les conversations porteront sur "la rive occidentale", formulation suffisamment neutre pour être acceptée à la fois par l'Égypte et Israël.

On indiquait dimanche soir à Washington que l'ordre du jour serait simplement une "nomenclature" des problèmes, rédigée très prudemment et ne préjugant pas la position des parties. Ce texte "neutre" ne mentionnerait pas explicitement le problème palestinien. À ce sujet, les Américains souhaiteraient que les Israéliens et les Égyptiens envisagent une administration intérimaire des territoires occupés afin d'éviter un choix prématuré entre d'une part la solution israélienne, c'est-à-dire l'autogouvernement, et d'autre part la solution égyptienne, c'est-à-dire l'autodétermination.

Les dirigeants israéliens affichent cependant un certain optimisme, selon des informations de Jérusalem. Israël semble admettre, en ce qui concerne les Palestiniens, ce qu'on parle de "concept territorial" et non pas seulement de "Palestiniens arabes". Le général Dayan, ministre des Affaires étrangères, s'est d'ailleurs déclaré hier matin satisfait de l'ordre du jour des travaux prévus à la commission politique.

L'ordre du jour, croit-on savoir de source autorisée, serait articulé autour de trois points.

— 1. Une déclaration de principes guidant les pourparlers en vue d'une paix globale au Proche-Orient.

— 2. Grandes lignes relatives aux questions de la rive occidentale (du Jourdain) et de Gaza.

— 3. Éléments d'un traité de paix à négocier entre Israël et ses voisins conformément aux principes de la résolution 242 des Nations unies.

Le porte-parole égyptien M. Morzi Saad Eddine, a lancé hier soir un appel aux participants pour qu'ils s'abstiennent de toute déclaration qui "pourrait être néfaste au succès des conversations".

Faisant clairement allusion aux déclarations du ministre israélien des Affaires étrangères, selon lequel Israël ne consentira ni à négocier avec "un pistolet sur la tempe", ni à accepter des conditions préalables, le porte-parole a exhorté les parties à s'abstenir de déclarations "inutiles" pouvant empêcher l'établissement d'une atmosphère "de compréhension et de cordialité".

M. Saad Eddine a indiqué à ce propos que le ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Mohammed Kamel, ne participerait pas à la conférence de presse donnée cet après-midi par M. Dayan. Il a précisé qu'"à moins qu'il n'y ait quelque chose à dire, il n'est pas besoin de tenir une conférence de presse".

Par ailleurs, interrogé sur la décision du président Sadate d'annuler ses engagements pour dix jours, M. Saad Eddine a déclaré: "Je n'en suis pas surpris", ajoutant: "Il a besoin de repos".

Enfin, le porte-parole a indiqué qu'il était "normal" que les prises de position adoptées de part et d'autre "peuvent paraître très dures": "Toute négociation, a-t-il ajouté, commence toujours sur des positions extrêmes, c'est après qu'intervient le compromis".

Par ailleurs, le général Ezer Weizman se rendra au Caire jeudi pour reprendre les travaux de la commission militaire égypto-israélienne, annonce le quotidien Al Ahram citant des sources militaires israéliennes.

Selon le quotidien, on ajoute de même source que les travaux de la commission militaire reprendront parallèlement à ceux de la commission politique. La commission militaire, réunie mercredi et jeudi derniers au Caire, avait abouti à un refus égyptien des propositions israéliennes, rappelle-t-on. égyptien des propositions israéliennes, rappelle-t-on.

GRC

surveillant du territoire", "le droit de conduire des enquêtes par des moyens efficaces doit être légiféré par le gouvernement canadien".

Les membres de la GRC, a soutenu M. Lefebvre, ne doivent plus avoir à choisir entre ne pas faire leur devoir ou enfreindre les lois dans l'accomplissement de leurs tâches.

Pour en arriver à cette situation idéale, l'Association des vétérans de la GRC recommande donc que les opérations du service de sécurité soient sous la tutelle d'un comité parajudicatif qui agirait comme tribunal siégeant à huis clos pour protéger les droits des citoyens ou des organisations.

Cette commission pourrait autoriser la GRC à perquisitionner sans mandat dans toutes les provinces, ce qui, d'expliquer le porte-parole des anciens membres de la GRC, ne léserait aucunement les provinces puisqu'elles ne possèdent pas la masse de renseignements nécessaires "à une décision digne de leur profession", c'est-à-dire des pouvoirs juridiques provinciaux.

La commission parajudicative aurait d'autre part les pouvoirs de contrôler et d'autoriser l'interception et l'analyse de toute communication, qu'elle soit faite par la poste, par téléphone, télexcripteur, radio, etc.

Enfin, cette commission pourrait refuser l'entrée au pays à certains individus pronant la violence et "l'irrespect des droits de la majorité".

Dotée de ces pouvoirs, la GRC pourrait s'acquitter avec excellence de ses tâches, de dire M. Lefebvre.

Les membres de la commission McDonald doivent entendre mercredi à Toronto d'autres représentations d'organismes et d'individus sur la GRC.

LE MOUVEMENT

Suite de la page 3

avait demandé des soumissions et les cahiers de charges avaient été élaborés sans consultation avec les parties représentatives de la construction. Pour notre part, nous aurions recommandé, si on nous avait associés plus tôt au processus, de vérifier si fond les possibilités du côté des assureurs québécois.

La CSN-Construction ne veut toutefois pas donner l'impression d'un changement de position opportuniste de sa part même si son président indique clairement que l'affaire de la Sun Life a déclenché un

processus d'auto-critique dans son groupe. D'autre part, il indique que la CSN-Construction préférait que l'OCQ s'occupe de donner elle-même le service d'assurance aux travailleurs, quitte à confier la part relative minimale des risques élevés (invalidité à long terme et décès) à des assureurs québécois.

Selon les renseignements obtenus de diverses sources hier, les entrepreneurs favorisaient pour leur part le cartel des assureurs québécois. La FTQ-Construction, qui avait requis un avis d'une firme d'actuaire-conseils dans cette affaire, favorisait comme les technocrates de l'OCQ la compagnie ontarienne. A la CSN-Construction, on aurait appuyé de préférence une autre compagnie québécoise, la mutuelle SSQ, mais son offre comptait parmi les plus élevées.

A l'intérieur du mouvement Desjardins, où l'affaire a provoqué de sérieux remous, la soumission de l'Industrielle serait l'objet de nombreuses critiques sur tout depuis qu'il est connu que cette compagnie a perdu la partie à cause de quelques cents. Quant à la qualité des services, qui ont constitué le critère décisif, selon les dirigeants de l'OCQ, on se surprend que l'Office de la construction ait préféré faire affaire avec une compagnie qui offre deux points de service, soit Québec et Montréal, alors qu'on en offrirait 47 à travers la province à cause du grand nombre d'institutions coopératives.

Me Roger Thibaut, au nom du procureur général du Québec et du commissaire Jean Keable, n'hésite pas à affirmer que les prétentions du solliciteur général présentent l'enquête dans une perspective faussée.

"On part d'une optique de la cause qui est erronée et on peut facilement s'égarer" a dit Me Thibaut. "Ce n'est pas une enquête sur la GRC, mais une enquête sur des actes criminels commis sur le territoire québécois. On a projeté l'image d'une autre cause devant vous".

L'enquête a pour but de faire toute la vérité sur les circonstances entourant des actes illégaux commis par des policiers. Ni les policiers, ni les ministres fédéraux ne jouissent d'une immunité quelconque face aux tribunaux en pareilles circonstances. "La province veut faire toute la vérité" a dit Me Thibaut. "... et ce ne sera pas de trop d'avoir deux commissions pour faire toute la vérité. Nous sommes tout de même dans un pays libre où le domicile est encore respecté, où la personne humaine est encore respectée..."

Me Thibaut a noté que l'attitude du solliciteur général avait changé entre le jugement de la Cour supérieure et son pourvoi en appel. Dans un premier temps, le solliciteur général demandait la suspension de tous les travaux de la Commission d'enquête. Dans un second temps, la suspension des travaux n'aurait d'effet que pour les témoins de la GRC, du gouvernement fédéral et de la fonction publique fédérale. "C'était trop odieux d'arrêter complètement la commission Keable!"

L'audition de l'appel du solliciteur général du Canada doit se poursuivre aujourd'hui, au Palais de justice de Montréal.

Suite de la page 3

tro (jonction ville-complexe olympique-Terre des Hommes, etc).

La notion du centre-ville s'est modifiée, la ville n'est plus sectionnée en deux, de part et d'autres de l'axe St-Laurent comme par le passé, et le futur s'implanterait probablement dans un centre-ville de la montagne au fleuve et des rues Drummond à Berry, avec des prolongements

sur les artères principales Est-Ouest, de Guy à Delormier.

Suggestion: — Y aurait-il la possibilité d'envisager le site ou l'extension d'un site par l'utilisation des droits aériens au-dessus de l'Autoroute Est-Ouest? Il y aurait là une possibilité de récupérer un espace dont l'emprise a été fortement contestée et permettrait de pallier l'isolement du secteur Sud.

L'architecture

La dénomination "Palais des Congrès" est péjorative, que ce soit un centre de congrès ou autre appellation, il faudrait que le mot "Palais" ne soit plus employé et qu'on l'oublie dans l'étude; ce terme à notre avis, n'étant pas approprié.

L'étude de cet édifice doit être dirigée dans une optique d'économie, utilisant les techniques avancées, évitant les proesses onéreuses tout en gardant l'objectif d'une réalisation de grande classe, digne de recevoir les visiteurs à l'échelle de la métropole et du Québec.

Suivaient de nombreuses considérations d'ordre technique et je conclusais ainsi:

"Les idées énoncées ci-dessus ne sont pas des solutions, mais pourraient être considérées comme une partie des données qui devraient influencer le choix d'un site et le parti architectural; c'est dans cette optique que nous les présentons."

CONGRÈS

Suite de la page 5

tro (jonction ville-complexe olympique-Terre des Hommes, etc).

La notion du centre-ville s'est modifiée, la ville n'est plus sectionnée en deux, de part et d'autres de l'axe St-Laurent comme par le passé, et le futur s'implanterait probablement dans un centre-ville de la montagne au fleuve et des rues Drummond à Berry, avec des prolongements

DÉCÈS

CLOUTIER, Mme Hélène. — À Ottawa, le 15 janvier 1978 à l'âge de 78 ans, est décédée, Hélène Saint-Denis, épouse de feu Edmond Cloutier. Elle laisse deux fils: Sylvain d'Ottawa et Bernard du petit village Ste-Croix, Québec. Quatre filles: Suzanne Cloutier de Paris, France, Monique Cloutier de Wakamatsu, Japon, Mme Claire Lachance d'Ottawa, Mme Andrée Grenier de Kapuskasing, Ontario. 2 frères: Révérend Père Henri St-Denis et Louis St-Denis de Montréal. Annette St-Denis, Mme Marie Shillington d'Ottawa, Gabrielle St-Denis de Montréal. Les funérailles auront lieu mardi 17 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon Racine, Robert & Gauthier au 260 rue Bessière, Ottawa pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur d'Ottawa où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière Notre-Dame d'Ottawa lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS Georges. — À Montréal, le 15 janvier 1978 à l'âge de 67 ans, est décédé, M. Georges Dubois, ex-directeur de la Banque Canadienne nationale, (succursale Charles Roy & l'Archevêque). Époux de Pauline Charbonneau. Père de Pierre (Thérèse Cloutier), Michel (Micheline Lussier), Louise (épouse de Me Jean-Pierre St-Onge). Il laisse également 7 petits-enfants et sa soeur Mme Jean-Paul Boisvert. Les funérailles auront lieu mercredi 18 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée, No. 3340 Boul. de la Concorde, pour se rendre à l'église St-Syvain où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 p.m.

LAMARRE, Simone. — À Montréal, le 15 janvier 1978 à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Simone Lamarre, née Simone Tremblay Poirier, épouse de feu Roland Lamarre. Elle laisse ses enfants: Monique, Louise, Guy, François et André. Ainsi que des frères et soeurs. Les funérailles auront lieu mercredi 18 janvier. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire & J.S. Vallée Inc. No 111 rue Laurier ouest, Outremont à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAREAU, Jules. — À Montréal, le 9 janvier 1978 à l'âge de 94 ans, est décédé, M. Jules Lareau, époux de feu Edith Levy. Père de Jules Maurice et de feu Edmond. Les funérailles ont eu lieu le 11 janvier et l'inhumation était au cimetière de la Côte-des-Neiges.

LEMOINE, Henri. — À Montréal, le 13 janvier 1978 à l'âge de 71 ans, est décédé, M. Henri Lemoine de Baie d'Urfé. Il laisse son épouse, Gisèle Larose, ses enfants: Hélène, Michel, Philippe, quatre petits-enfants, son frère Wilfrid, ses soeurs: Blanche, Liliane, Cécile, Germaine. Une cérémonie privée a eu lieu le 16 janvier, suivie de l'inhumation et de l'inhumation au cimetière de Côte-des-Neiges. Des dons à la Société Canadienne du Cancer ou à quelques sociétés médicales que ce soient, seraient appréciés.

LEROUX, Yvonne. — À Granby, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Herménégilde Leroux, née Yvonne Robert. Elle demeurait au 17, rue St-Joseph, Granby. Elle laisse ses enfants: Mme veuve Charles Dominique (Anita de Montréal), M. Gérard Leroux de Granby, ses petits-enfants: Claude, Luc, Daniel et François Dominique et Mme Pierre Marchand (Lucie de Montréal). Les funérailles auront lieu jeudi 19 janvier. Le convoi funéraire partira des Salons Girardot & Ménard Ltee, No 170 rue Dufferin, Granby, pour se rendre à l'église Notre-Dame où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière de la rue Dufferin lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: 2 à 5 p.m. et 7 à 10 P.M.

MALO, Édith. — À Montréal, le 15 janvier 1978 à l'âge de 72 ans, est décédée Edith Béru, épouse de feu Paul-Émile Malo, mère de Michèle (épouse du docteur Normand Rainville), Lucette et Solange. Le service aura lieu à 1 heure à l'église Notre-Dame de Fatima. Inhumation à Val-Morin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P., au lieu d'envoyer des fleurs, des dons à la fondation canadienne du rein, chapitre Maisonneuve-Rosemont, seraient appréciés.

PINARD, Henri. — À Québec le 15 janvier 1978 à l'âge de 74 ans, est décédé M. Henri Pinard. Il laisse dans le deuil son fils Pierre, sa fille Louise, ainsi que ses frères, Roger, Roland, Adrien, Gaston, et sa soeur, Marthe (Mme Jean D'Amour). La dépouille mortelle est exposée aux salons Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltee, no 1111 rue Laurier ouest, où se tiendra la cérémonie funéraire, mardi, le 17 janvier à 14 heures. Le cortège se rendra ensuite au cimetière de la Côte-des-Neiges.

PORLIER Fernand (Joe). — À Calgary, Alberta, le 14 janvier 1978, à l'âge de 54 ans, est décédé, M. Fernand Porlier, époux de June Cooper. Il laisse un garçon Charles, ses soeurs et un frère. Les funérailles auront lieu jeudi 19 janvier en la Chapelle Foster Garden No 540, 16e avenue, Nord-ouest Calgary, Alberta à

NAISSANCE

PALETTA

Paletta Vincent et Dianna (née Herman) sont fiers d'annoncer la naissance de leur fils Anthony Peter, dix livres huit onces, né le 15 janvier 1978, à l'hôpital Jewish General. Des remerciements sincères au 5e étage "Case Room". La mère et l'enfant sont en excellente forme.

DÉCÈS

PROVOST, Raoul. — À Varennes le 15 janvier 1978 à l'âge de 95 ans, est décédé, M. Raoul Provost, époux de feu Zénaide Provost. Il laisse son fils Jean ainsi que ses frères: Andrien et Hermas, ses soeurs: Marie-Anne, Jeanne et Adrienne, ses belles-soeurs: Mme Adrien Provost et Mme Hermas Provost. Les funérailles auront lieu mercredi 18 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon Normand Jodoin Engr. No 277 rue Ste-Anne, Varennes pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré, et de là au cimetière de Varennes lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 p.m.

SÉGUIN, Hubert. — À Montréal, le 16 janvier 1978 à l'âge de 58 ans, est décédé, M. Hubert Séguin, ex-directeur de l'école de l'Automobile de Montréal. Outre son épouse, Lucille Thibault, il laisse ses enfants Hubert fils (économiste), Claire, Mariane et François, ainsi que ses frères: Philippe, journaliste sportif (époux de Thérèse Thibault), Jean-Yves, journaliste sportif (époux de Jeanne Brissette), une religieuse Soeur Marie-Claire Séguin, c.s.c. le Père Louis-Pierre Séguin, c.s.c., Emilienne (épouse de Edgar Charon) d'Ottawa, Gabrielle (épouse de Gaston Dagenais de Radio-Canada) et Louise (épouse de Jean Kettel de Radio-janvier). Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée, No 3340 Boul. de la Concorde, pour se rendre à l'église St-Maurice de Duvernay où le service sera célébré à 1:00 heure, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P., pas de fleurs, dons à l'Institut de Cardiologie de Montréal seraient appréciés. Salon fermé de 5 à 7 p.m.

DÉCÈS

Mme Madeleine Ferland

Le 13 janvier 1978, est décédée subitement à la Barbade, Mme Madeleine Ferland, épouse du Juge Louis Philippe Ferland de Sillery Québec. Fondatrice des archives de folklore, professeure de carrière à la Faculté des Lettres de l'Université Laval. Son corps sera exposé à la Coopérative Funéraire du Plateau, rue des Franciscains, Québec.

DÉCÈS

Père Robert Fortin

A Biharamulo, en Tanzanie (Afrique de l'Est) le 12 janvier 1978 à l'âge de 55 ans est décédé le Père Robert Fortin des Pères Blancs d'Afrique.

Fils de M. Antoine Fortin (décédé) et de Amélie Morin (décédée) il était le neveu de Mgr Oscar Morin, P.B., Evêque fondateur du Diocèse de Navrongo, Ghana.

Élevé très actif dans la troupe scout de l'École St-Viateur d'Outremont, il étudia ensuite au Collège Jean-de-Brébeuf.

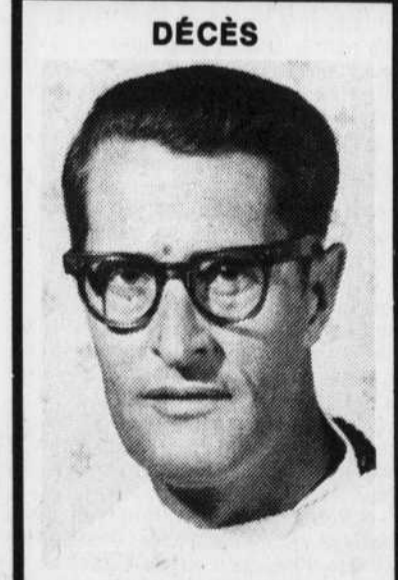
Ordonné prêtre en 1949, à Ottawa, professeur à Ujiji et Kaengesa, il fut Recteur du Séminaire de Katoko; il travaillait à Chato depuis deux ans.

Il laisse dans le deuil ses frères: Père Jules Fortin, S.J., Bernard Fortin, André Fortin, Dr. Armand Fortin et son épouse (Gabrielle Hébert) et leurs enfants Joanne, Luc et Stéphanie.

Les funérailles ont eu lieu en Tanzanie le 14 janvier 1978.

Une Eucharistie sera célébrée dans la chapelle de la Maison Provinciale des Pères Blancs d'Afrique, 11,100, boul. de l'Acadie, mardi le 24 janvier à 19:30.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



Père Robert Fortin

A Biharamulo, en Tanzanie (Afrique de l'Est) le 12 janvier 1978 à l'âge de 55 ans est décédé le Père Robert Fortin des Pères Blancs d'Afrique.

Fils de M. Antoine Fortin (décédé) et de Amélie Morin (décédée) il était le neveu de Mgr Oscar Morin, P.B., Evêque fondateur du Diocèse de Navrongo, Ghana.

Élevé très actif dans la troupe scout de l'École St-Viateur d'Outremont, il étudia ensuite au Collège Jean-de-Brébeuf.

Ordonné prêtre en 1949, à Ottawa, professeur à Ujiji et Kaengesa, il fut Recteur du Séminaire de Katoko; il travaillait à Chato depuis deux ans.

Il laisse dans le deuil ses frères: Père Jules Fortin, S.J., Bernard Fortin, André Fortin, Dr. Armand Fortin et son épouse (Gabrielle Hébert) et leurs enfants Joanne, Luc et Stéphanie.

Les funérailles ont eu lieu en Tanzanie le 14 janvier 1978.

Une Eucharistie sera célébrée dans la chapelle de la Maison Provinciale des Pères Blancs d'Afrique, 11,100, boul. de l'Acadie, mardi le 24 janvier à 19:30.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EAU POTABLE: Utiliser sans abuser

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Biron presse le groupe Pépin-Robarts de faire rapport avant la tenue des élections

par Rodolphe Morissette

La Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne devrait s'entendre avec le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, pour que ce dernier ne déclenche pas des élections fédérales avant que la première n'ait remis au moins un rapport préliminaire sur ses travaux.

Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, qui déjeunait hier midi avec les huit commissaires du groupe de travail sur l'unité du pays, a exprimé à ceux-ci, puis à la presse, la crainte que M. Trudeau ne compromette les travaux de la Commission, et la crédibilité de celle-ci notamment, en déclenchant des élections générales au printemps, avant que les commissaires n'aient pu dégager au moins un profil de révision de la constitution canadienne.

Au fait, l'enjeu est réel. Il y a à peine deux semaines, des permanents qui oeuvrent près des commissaires exprimaient l'avis que ces derniers pourraient remettre leur rapport vers la fin décembre (1978). Mais depuis quelques jours, on parle de plus en plus de la production d'un rapport préliminaire au début de l'été.

Quant à l'un des deux co-présidents de la Commission, M. Jean-Luc Pépin, il a exprimé hier le souhait que se dégage une sorte de consensus général au sein de la communauté canadienne au sujet d'une troisième voie constitutionnelle avant même que les commissaires aient remis leur rapport. Le caractère public des audiences et le fait qu'elles sont rapportées chaque jour dans les journaux y aidera sûrement, a ajouté M. Pépin.

D'autre part, à l'un des groupes qui, au cours des audiences d'hier, soumettait la suggestion que soit formée une assemblée constituante chargée de réviser et de récrire la constitution, le collègue de M. Pépin à la présidence de la Commission, M. John Robarts, a répondu qu'il doutait fort que le gouvernement Trudeau veuille laisser à d'autres organismes le soin de formuler de nouvelles options constitutionnelles.

Ainsi, le rapport préliminaire que les commissaires pourraient déposer vers le mois de mai aurait le mérite, comme ils semblent le souhaiter, de nourrir le débat électoral en cours ou à venir.

Pour revenir à M. Biron, ce dernier a déclaré qu'il avait profité de sa rencontre avec le groupe

de travail pour "passer en revue tous les grands problèmes canadiens" et discuter de "la perception qu'ont l'ensemble des Canadiens de l'unité nationale ainsi que des opinions de la francophonie hors Québec sur le sujet."

Quant aux mémoires présentés à Montréal devant la commission au moment où M. Biron s'adressait à la presse, ce dernier en a retenu qu'ils proposent presque tous une forte décentralisation administrative du gouvernement fédéral et qu'une révision de la constitution canadienne en profondeur sera inévitable.

Enfin, M. Biron ne partage pas la réaction des mouvements nationalistes qui ont décidé de ne point se présenter, par principe, devant la Commission Pépin-Robarts à Montréal. Il a dit regretter leur absence.

des quatre coins du PAYS

L'assurance-chômage

Tandis que le ministre fédéral de la Main-d'oeuvre, M. Bud Cullen, laissait entendre à Montréal que le gouvernement pourrait bien resserrer le programme d'assurance-chômage, à Ottawa, la Commission de l'assurance-chômage annonçait hier le lancement d'une campagne de publicité, au coût de \$1 million, contre les "tricheurs" et les abus touchant les prestations de chômage. Parlant devant la Chambre de Commerce de Montréal, M. Cullen a déclaré que même si la loi a été durcie l'an dernier, elle devrait être revue une fois de plus "pour voir si des mesures pourraient être prises afin de la rapprocher des principes de l'assurance".

Les conservateurs sont prêts

Le président du parti conservateur du Canada, M. Robert Coates, estime que son parti n'a jamais été aussi prêt à affronter une élection générale et a formulé l'espoir que le premier ministre Trudeau annonce des élections sous peu. De son côté, M. Trudeau a indiqué au cours du week-end qu'il n'avait pas encore pris de décision et qu'il pourrait attendre encore un an avant d'en appeler au peuple.

Améliorer l'image du médecin

L'Association médicale du Canada songe à dépenser \$100,000 dans un programme de relations publiques afin d'améliorer l'image de cette profession. Cette campagne est à l'étude depuis 18 mois et le projet sera de nouveau discuté à la réunion des directeurs de l'Association, le mois prochain, à déclaré à Ottawa le Dr A. Geekie, porte-parole de l'association. Si la campagne a été retardée, c'est que les médecins ne veulent pas qu'elle soit perçue comme un effort de propagande. Les médecins s'inquiètent notamment de l'attitude des Canadiens envers les programmes de santé comme l'immunisation.

Subvention refusée

La Société franco-manitobaine a refusé une subvention fédérale de \$8,000 pour le Centre culturel franco-manitobain parce que le montant n'était pas suffisant pour conserver un personnel compétent, a expliqué le président de la société, M. André Fréchette. Il a dit espérer que son refus incitera Ottawa à reconsidérer la situation et à augmenter la subvention. Par contre, le directeur régional du secrétariat d'Etat, M. Jean Trudeau, soutient que le centre pouvait fonctionner avec un budget réduit.

Démission réclamée

Le président du parti progressiste-conservateur de la Saskatchewan, M. George Hill, a réclamé la démission du président des élections de cette province, Mme Carole Bryant. Il a dit avoir perdu toute confiance et tout respect pour les capacités et l'intégrité de Mme Bryant après l'avoir rencontrée vendredi dernier. L'incident fait suite aux rencontres de Mme Bryant avec les représentants des trois partis politiques relativement aux rapports des dépenses électorales encourues lors de l'élection partielle de Pelly, en juin dernier.

Les groupes ethniques du Québec prônent la création d'une assemblée constituante

Le gouvernement Trudeau devrait former immédiatement une assemblée constituante d'au moins 29 personnes représentant aussi bien les groupes ethniques et les autochtones que les deux peuples fondateurs du Canada. Elle serait chargée de récrire la constitution.

Voilà la suggestion que soumettait hier devant la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne la Fédération des groupes ethniques du Québec, représentée devant les commissaires par son président, le Dr Kevork Baghdjian, lui-même accompagné d'une délégation de sept autres membres du conseil de la Fédération.

La constituante proposée par la Fédération comprendrait dix Canadiens français et autant de Canadiens anglais,

sept représentants des autres ethnies et deux membres choisis parmi les autochtones. Le nombre proposé n'est pas limitatif, mais les proportions suggérées ne devraient point varier, a expliqué M. Baghdjian.

Le sens des réformes constitutionnelles souhaitées par la Fédération est certes l'affirmation du caractère d'embryon multiculturel du pays, ce qui ne devrait point empêcher la nouvelle constitution de reconnaître la réalité des deux "peuples fondateurs" ainsi que les deux langues officielles "dans tout le Canada, et non seulement au Québec", a-t-on précisé.

Pour la Fédération, ces deux principes ne s'opposent pas: on voudrait que les ethnies puissent adopter l'une ou l'autre des deux langues offi-

cielles de leur choix, non sans avoir les moyens, par ailleurs, de préserver leurs patrimoines culturels particuliers. On veut sur ce dernier point "une garantie constitutionnelle".

La Fédération propose également que le fédéral accorde plus de pouvoirs encore aux provinces en matière d'éducation et d'affaires sociales et qu'il crée une "Cour suprême constitutionnelle" à l'échelle du pays, de même que dans chaque province. Ces cours ne s'occuperaient que de causes d'ordre constitutionnel.

"L'unité canadienne est un problème éminemment politique, à dimensions nationales", soutient la Fédération, "et les Allophones doivent et veulent participer à la quête de la solution au même titre que les Anglophones et les

Francophones". Elle rappelle que les Canadiens qui font partie des groupes dits "ethniques" sont des citoyens à part entière et qu'ils veulent — et devraient — être associés aux pourparlers et aux échanges à tous les échelons.

Un autre groupe a proposé hier la création d'une assemblée constituante chargée de repenser la constitution canadienne. Il s'agit du Comité d'action positive, qui compte actuellement quelque 40,000 membres au Québec. L'organisme est né au lendemain du 15 novembre 1976.

Dans le mémoire qu'il présentait hier, le Comité soutient que le peuple canadien doit adopter une constitution nouvelle qui remplacera l'Acte de l'Amérique du nord britannique. Pour y arriver,

une constituante devrait être créée, qui ne serait pas seulement composée de délégués des gouvernements provinciaux et fédéral et des partis politiques, mais encore de personnes "représentant plus largement l'ensemble de la population".

La présentation du mémoire du Comité par M. Harvey Yarosky formait certes l'un des rares temps forts des audiences d'hier. Le texte soumis par l'organisme présente l'évolution du Canada sous le signe de la maturité: "le Canada doit grandir, sinon il éclatera".

Si les Canadiens, poursuit le Comité, ne sont pas assez mûrs pour imposer l'image qu'ils se font du pays, leur propre vision de l'avenir, définie par eux dans un nouveau texte

constitutionnel à leur image, ils ne pourront "prétendre exister longtemps comme groupe politique indépendant".

Parmi les recommandations du Comité visant à susciter un "nouveau contrat social" au Canada, notons celle d'une déclaration des droits de l'homme qui protège les droits de tous les citoyens en matière linguistique et d'éducation; le remplacement du Sénat par une chambre haute composée de représentants élus par chacune des régions canadiennes pour une période de temps limitée; la participation des provinces à la nomination des juges de la Cour suprême et un réaménagement des pouvoirs du gouvernement central et des provinces.

Une déclaration "majeure" suivra le tête-à-tête Mondale-Lougheed

OTTAWA (PC) — Si les informateurs fédéraux insistent sur l'importance de cette province, le premier ministre Trudeau et le vice-président des États-Unis, à Ottawa, ils ne cachent pas que ce n'est pas dans la capitale fédérale mais à Edmonton, en Alberta, que M. Walter Mondale prévoit faire une déclaration majeure sur les relations canado-américaines.

M. Mondale en sera à sa première visite officielle au Canada lorsqu'il arrivera à l'aéroport d'Uplands, ce matin, pour une série de rencontres avec le premier ministre Trudeau et quelques ministres de son cabinet. Dès le lendemain matin, cependant, il s'en-

vera vers l'Alberta pour un sommet avec le chef du gouvernement de cette province du pétrole, M. Peter Lougheed. Les dignitaires canadiens ont indiqué que c'est le vice-président américain lui-même qui leur avait fait part de son intention de faire une "déclaration majeure" à la suite de son tête-à-tête avec M. Lougheed.

Les informateurs fédéraux ont expliqué que M. Mondale, qui a été pendant nombre d'années un sénateur du Minnesota, avait lui-même demandé de visiter l'Ouest canadien, sans toutefois préciser qu'il voulait s'entretenir avec le premier ministre de l'Alberta.

Les informateurs ont expliqué que M. Mondale, depuis son arrivée à Washington en 1965, avait toujours été préoccupé par le problème d'approvisionnement en pétrole pour les États du nord des États-Unis, dont le Minnesota. Il est donc à prévoir que MM. Mondale et Lougheed parleront de pétrole et de la possibilité d'échanges entre l'Ouest canadien et le Nord américain. Si le gouvernement d'Ottawa a prévu une réception officielle pour le vice-président américain à Edmonton, la rencontre avec M. Lougheed se déroulera sans la présence d'hommes politiques fédéraux.

La visite de M. Mondale à Ottawa ne revêt cependant pas un caractère purement protocolaire, comme ce fut le cas pour un bon nombre de dignitaires français, qui faisaient escale à Ottawa, avant de se rendre à Québec.

Les informateurs fédéraux ont tenu à souligner que M. Mondale, contrairement à bon nombre de ses prédécesseurs, n'occupait pas une position purement symbolique et qu'il était étroitement lié au processus décisionnel au sein de l'administration de M. Jimmy Carter. De plus, ont ajouté ceux-ci, le vice-président, venant d'un État frontalier, connaît très bien le dossier des relations canado-américaines. Les informateurs ont tenu à souligner que M. Mondale passait fréquemment ses vacances estivales au Canada et que sa dernière partie de pêche en territoire canadien remontait à l'été dernier. Un conseiller du premier ministre a par ailleurs fait savoir que le vice-président avait mentionné à deux reprises, lorsque M. Trudeau se trouvait à Washington, qu'il souhaitait visiter le Canada.

Selon les porte-parole gouvernementaux, MM. Trudeau et Mondale passeront en revue tous les aspects des relations canado-américaines depuis

l'arrivée au pouvoir du président Carter. Le Canada, ont-ils ajouté, tentera d'en savoir plus long sur certains dossiers chauds de la scène internationale. M. Trudeau, selon ses conseillers, aimerait connaître les réactions de M. Carter à son récent périple à travers le monde et particulièrement sa position sur la situation au Moyen-Orient.

De plus, le premier ministre et le vice-président américain discuteront de la situation économique de leurs pays respectifs et de ses implications sur le commerce international. Selon un informateur gouvernemental, le taux élevé du chômage a donné lieu à un climat de protectionnisme, tant au Canada qu'aux États-Unis. Et M. Trudeau voudrait faire valoir à son interlocuteur américain que le Canada, à titre d'important partenaire commercial, s'est comporté d'une façon responsable.

Les informateurs ne cachent pas qu'il existe toujours un nombre considérable de points litigieux dans le dossier des relations canado-américaines, mais ils estiment que MM. Trudeau et Mondale s'en tiendront plutôt à évaluer la "nouvelle approche" mise en vigueur depuis l'avènement au pouvoir de M. Carter, formule qui a permis d'en arriver à une entente sur le gazoduc de l'Alaska.

Certains des litiges majeurs, comme le pacte de l'automobile et la délimitation des zones territoriales de pêche, font toujours l'objet de négociations et ne devraient donc pas, selon les informateurs, être abordés si ce n'est que d'une façon très générale.

Quant à la visite de M. Mondale en Alberta, les informateurs fédéraux ont tenu à préciser que c'est aux collaborateurs du premier ministre Lougheed qu'il faudrait s'adresser pour connaître la teneur des discussions.



Walter Mondale

Offre de bourses d'études 1978-1979

ÉTUDES UNIVERSITAIRES dans le domaine de l'habitation et dans des disciplines connexes

Les demandes doivent être acheminées par l'entremise de l'université où le candidat désire s'inscrire

ÉTUDES LIBRES pour la poursuite de travaux personnels dans des domaines intéressant particulièrement la S.C.H.L.

Les demandes doivent être adressées directement à la S.C.H.L.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 15 MARS 1978

Pour obtenir un formulaire de demande, il suffit de vous adresser à votre université, aux bureaux régionaux de la S.C.H.L. ou d'écrire à l'Administrateur des bourses d'études, S.C.H.L., Ottawa (Ontario) K1A 0P7.

SCHL

Société centrale d'hypothèques et de logement Central Mortgage and Housing Corporation

L'honorable André Ouellet ministre d'Etat aux Affaires urbaines

Roulez Québec 78-70R742 **bien assurés!**

Les Prévoyants du Canada Assurance Générale

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

PRENDRE SA VIE EN MAINS... DANS UN QUÉBEC OUVERT !

EDP 0851 LES INSTITUTIONS POLITIQUES D'ICI - 36h

Professeur : J.D. Vaillancourt
Mardi, de 13h à 16h, du 31 janvier au 25 avril
OU
Jeudi, de 19h à 22h, du 2 février au 27 avril
Lieu : Pavillon Jésus-Marie

EDP 0852 DU RAPPORT PARENT AU LIVRE VERT - 36h

Professeur : Nicole Lacelle
Mardi, de 13h à 16h, du 31 janvier au 25 avril
OU
Mercredi, de 19h à 22h, du 1er février au 26 avril
Lieu : Pavillon Jésus-Marie

EDP 0853 LE QUÉBEC ANGLOPHONE - 36h

Professeur : Joanne Burgess
Mercredi, du 19h à 22h, du 1er février au 26 avril
Lieu : Pavillon Jésus-Marie

EDP 0850 LES CHANSONNIERS ET L'IDENTIFICATION CULTURELLE - 36h

Professeur : Bruno Roy
Lundi, de 19h à 22h, du 30 janvier au 24 avril
Lieu : Pavillon Jésus-Marie

EDP 0854 LES CRISES ÉCONOMIQUES DES ANNÉES 30 ET 70 - 36h

Professeur : Guy Ménard
Lundi, de 13h à 16h, du 30 janvier au 24 avril
OU
Mardi, de 19h à 22h, du 31 janvier au 25 avril
Lieu : Pavillon Jésus-Marie

EDP 0855 UN COMMONWEALTH FRANCOPHONE ? - 36h

Mardi, de 19h à 22h, du 31 janvier au 25 avril
Lieu : Pavillon Jésus-Marie

EDP 0856 ARCHITECTURE CIVILE ET RELIGIEUSE AU QUÉBEC - 45h

Professeur : Raymonde Gauthier
Mardi, de 9h à 12h, du 17 janvier au 25 avril
Lieu : Pavillon Central

EDP 0729 LA CIVILISATION JAPONAISE - 24h

Professeur : Robert Garry
Jeudi, de 13h30 à 15h30, du 19 janvier au 24 avril
Lieu : Pavillon des sciences sociales

On peut s'inscrire sur place jusqu'au 1er cours.

Pour de plus amples renseignements:

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary, 6e étage
Tél.: 343-6090, 343-6992 (après 17 heures)

Fidèle à sa promesse, Pelletier créé un service de communications

par Paul Bennett

QUÉBEC — Accusée durant la dernière campagne électorale d'avoir constamment pratiqué une politique du secret en matière d'information, l'administration municipale de Québec a entrepris, sous la férule du nouveau maire, M. Jean Pelletier, de "corriger" cette image, sinon cette situation, et d'adopter une attitude plus ouverte envers les médias ainsi qu'à l'égard des demandes de renseignements provenant du public.

style de son administration de celui de son prédécesseur M. Gilles Lamontagne, M. Pelletier a profité d'une conférence de presse hier pour annoncer qu'il avait l'intention d'inaugurer en quelque sorte une nouvelle ère à l'hôtel de ville en convoquant désormais la presse à tous les quinze jours, avant chaque séance du conseil.

De plus, tel qu'il s'y était engagé lors de la dernière campagne, M. Pelletier a proposé hier soir au conseil municipal de procéder à une étude approfondie quant à l'opportunité de créer, dans les plus

brefs délais, un "véritable" service des communications à la Ville de Québec.

Cette étude, confiée à Mme Nicole Blouin, jusqu'à récemment attachée de presse du ministre québécois délégué à l'Énergie, vise à préciser les besoins en communication des divers services municipaux et à proposer un projet pour la mise en place éventuelle d'un service des communications.

Selon le maire Pelletier, un tel service aurait pour objectif d'informer les citoyens quant aux politiques administratives de la Ville, de diffuser toute l'information requise par les

citoyens sur les différents services mis à leur disposition et de permettre à tout citoyen d'obtenir des renseignements "précis et adéquats quant à ses devoirs et ses responsabilités".

M. Pelletier ajoute qu'un tel service permettrait, à son avis, de favoriser la consultation des citoyens et le "dialogue" entre les administrateurs et les administrés. Son prédécesseur, M. Lamontagne, s'était toujours opposé à la mise sur pied d'un tel service.

"L'information qu'il faut donner au citoyen, déclarait M. Lamontagne en juin 1976, c'est l'information par laquelle on peut le sécuriser et le rendre heureux de l'administration qu'il a", expliquant que dans cette optique, un service des communications lui semblait une perte d'argent pour les contribuables.

M. Pelletier, pour sa part, dit croire en la nécessité d'un tel service et a demandé à Mme Blouin de remettre son rapport au comité exécutif d'ici le 15 avril, de sorte que les nouvelles structures d'information de la Ville puissent être mises en place le plus tôt possible.

Actuellement, l'information à l'hôtel de ville est la respon-

sabilité de chaque service, et seul le maire de Québec a un chargé des relations publiques, en la personne d'un attaché de presse qui, depuis sa nomination en 1970, s'occupe uniquement des relations avec les médias.

Par ailleurs, l'assemblée du conseil conseil d'hier a reconduit pour une période de trois ans le mandat du directeur du Service de la police de Québec, M. Jean-Charles Vanhoutte, en poste depuis cinq ans. Le nouveau mandat de M. Vanhoutte expirera le 30 avril 1981.

Enfin, M. Pelletier, a annoncé la création d'une nouvelle équipe au sein du Service de circulation routière de la Ville, qui sera spécifiquement chargée de voir à l'application des règlements municipaux sur le stationnement.

Cette nouvelle "escouade" civile, composée au départ de huit personnes, soulagera ainsi le Service de police d'une de ses tâches les plus "ingrates": la distribution des contraventions ou billets de stationnement. La création de telles équipes spéciales est désormais autorisée dans n'importe quelle ville qui le désire, en vertu d'amendements récents à la Loi des cités et villes.

tribunaux

Un vol de \$20,000 lui procure la belle vie pendant 15 jours

Un employé de 26 ans d'une agence maritime locale, qui aurait dépensé \$10,000 au cours d'un voyage de 15 jours dans le sud des États-Unis, puis se serait fait voler le reste dans sa chambre d'hôtel, le dernier soir de son séjour, a été envoyé à son procès hier sous l'accusation d'avoir volé ces \$20,000 à ses employeurs, avant de partir.

U. Bernd Bartsch, qui avait toute la confiance de ses patrons, semble-t-il, devait aller à la banque avec le capitaine d'un navire en escale dans la métropole, pour lui procurer l'argent nécessaire à la paye de son personnel.

Il oubliera toutefois d'amener le capitaine avec lui, puis, les \$20,000 en poche, il se serait dirigé vers la frontière, avec une auto de la compagnie.

Puis hop, en avion, vers New York, puis en direction de la Caroline du Sud.

A plusieurs endroits, il aurait fait bombe continue: Champagne, repas fins, jolies femmes et pourboires géants.

Mais, un soir, il semble que certains témoins de ses largesses aient été quelque peu "jaloux" de sa fortune et, lorsqu'il rentra à son hôtel, les \$10,000 qui lui restaient étaient disparus.

Il aurait alors pris son dernier repas "dans le sud" avec ce qui lui restait dans ses goussets. Cette fois, ce fut un hot-dog et un Coca.

Avec sa dernière pièce de dix cents, il aurait alors appelé la police pour se livrer, mais on ne le crut pas du premier coup. Il dut donc emprunter un autre "dix cents" pour appeler d'autres policiers et se faire écrouer.

Hier, devant la cour criminelle locale, il a "esquivé" l'enquête préliminaire, comme on peut maintenant le faire, et accepté lui-même de subir son procès à la prochaine session des Assises.

Trois ans de prison à un récidiviste en probation

Un jeune homme de 23 ans, Yves Bélanger, qui avait été mis en probation pour trois ans à la suite d'une peine discontinue de 14 jours de détention, pour deux vols à main armée commis avec cagoule et revolver véritable, devra passer ces trois pro-

chaines années à l'intérieur et non à l'extérieur des murs.

C'est ce que vient de décider la Cour d'appel, en modifiant la sentence originelle de la cour criminelle en trois années de pénitencier ferme, alors qu'un travailleur social

avait proposé une légère période d'incarcération, en raison du fait que Bélanger travaillait maintenant de façon régulière et semblait avoir quitté le milieu marginal au milieu duquel il évoluait au moment de ses deux délits, commis dans des restaurants de l'est de Montréal.

Denturologistes: l'OPQ tente de régler le conflit

par Paule des Rivières

L'Office des professions du Québec rendra publiques au cours des prochains jours les conclusions d'une étude qu'elle effectue présentement sur les causes du conflit survenu la semaine dernière entre l'Ordre des denturologistes du Québec et les candidats aux examens de denturologie. Le conflit a éclaté après que les 139 étudiants eurent constaté que la moitié d'entre eux avaient échoué à leur examen d'accréditation. En réponse au boycottage des étudiants, l'Ordre des denturologistes suspendait les examens.

Un porte-parole de l'Office des professions du Québec, M. Maurice Arguin, déclarait hier que son organisme avait déjà entendu la version de l'Ordre des denturologistes, celle des candidats ainsi que celle de son observateur, qui assistait au déroulement de la rédaction des examens la semaine passée, au cégep Édouard-Montpetit.

M. Arguin devait de plus préciser que l'Office des professions du Québec avait fait une proposition à l'Ordre des denturologistes du Québec, afin de rétablir la bonne entente entre les deux groupes. Il a préféré taire la nature de cette proposition, soulignant que le climat psychologique passablement "pourri" com-

mandait de ne pas bousculer les événements.

Bien que l'étude entreprise par l'Office des professions du Québec ait pour but le règlement du conflit de la semaine dernière, M. Arguin faisait remarquer hier que l'office est bien au courant de la tension qui existe depuis longtemps entre les étudiants et l'Ordre.

Le problème remonte à 1974, année de la création, par l'Office des professions du Québec, de l'Ordre des denturologistes du Québec et de l'adoption d'un règlement visant à mettre fin à la pratique illégale de la denturologie. Le règlement prévoyait un programme de cours d'appoint pour ceux qui exerçaient la profession avant juin 1974. Les 139 candidats aux examens de la semaine dernière, qui ont suivi 1,600 heures de cours, ont soupçonné, lorsqu'ils ont pris connaissance du taux d'échecs aux examens, l'Ordre des denturologistes de vouloir contingerter la profession.

L'Ordre des denturologistes du Québec, qui représente dans le conflit les denturologistes qui exercent leur profession sans avoir maîtrisé les nouvelles normes requises, s'est défendu de vouloir faire échouer des candidats. L'Ordre s'est cependant opposé depuis le début aux exigences de l'Office et à son programme de cours d'appoint.

Le porte-parole de l'Office

admettait hier que le problème est toujours là et "qu'il faut le régler". Il n'a pas garanti que les examens auraient lieu dans un avenir rapproché, mais a déclaré qu'il serait nécessaire d'évaluer les candidats de façon sérieuse et objective.

Un enquêteur étudie le conflit d'Alma

Le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, vient de nommer un enquêteur chargé de faire la lumière dans le conflit qui oppose, depuis le 8 décembre, la direction du Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Alma à ses 370 employés généraux affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Les employés ont débrayé le mois dernier pour protester contre une décision de l'administration d'embaucher des spécialistes de la firme Sogabac — Société de gestion en services alimentaires du Québec — qui devaient étudier les façons d'améliorer les services d'alimentation de l'hôpital.

Les employés ont vu dans ce geste une menace de réduction de personnel et un moyen détourné de réduire les coûts

d'administration en octroyant des contrats à forfait à des firmes locales. Une injonction émise le 11 décembre ordonnant le retour au travail n'a pas convaincu les employés de mettre fin à leur grève illégale.

L'enquêteur, M. Raymond Leboeuf, doit donc tenter de trouver une solution qui satisfasse les deux parties, "tout en tenant compte du bien-être de la population de la région d'Alma". Cette dernière est présentement privée de son hôpital puisque les 45 médecins ont décidé de se retirer jusqu'à ce qu'un règlement survienne et que la grande majorité des patients ont été transférés dans un autre hôpital ou priés de regagner le domicile familial.

ANGLAIS LANGUE DE SPECIALITES

COURS DE SECRETARIAT ANGLAIS

COURS DE CONVERSATION

COURS DE CORRESPONDANCE D'AFFAIRES

COURS DE CONVERSATION AVANCEE

Horaire D'hiver 1978

Le lundi et le mercredi soir - 12 semaines - 45 heures - \$115.

Tous les cours débuteront la semaine du 23 janvier 1978.

Tout nouvel étudiant doit passer un examen de placement avant le début des cours.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le:

BUREAU DU REGISTRAIRE
CENTRE D'EDUCATION PERMANENTE
INSTITUT DE LANGUES
2170, rue Bishop
Montréal, Québec H3G 2E9

ou appeler 879-8534.



le 6/36, c'est plus simple que tu penses...

Gages-tu?

1 choisis 6 numéros

marque d'un "X" les 6 numéros chanceux de 1 à 36 sur ton coupon de participation.

2 fais valider ton coupon

chez ton détaillant 6/36, une valideuse enregistre ton coupon.

3 compare tes numéros chanceux aux 6 numéros gagnants...

chaque vendredi, le boulier 6/36 détermine les 6 numéros gagnants et le numéro complémentaire.

si tu as 4 bons numéros sur 6, tu gagnes!

si tu as 5 bons numéros sur 6, tu gagnes encore plus!

si tu as 5 bons numéros sur 6 et le numéro complémentaire, c'est encore mieux!

... et 6 numéros sur 6...

...c'est le gros lot... de \$100,000 à \$1million!

le 6/36 ça te donne le goût...

Gages-tu?



VENDREDI, GROS LOT APPROXIMATIF \$100,000

Ottawa verse \$800,000 à la CSN et \$35,000... à la CSD

(par Louis-Gilles Francoeur) — Le ministre fédéral du Travail M. John Munro, doit annoncer cet après-midi à la Cité du Havre à Montréal un octroi de \$35,000 à la CSD, dans le cadre du programme fédéral de formation syndicale.

Il s'agit d'une subvention semblable à celle que le ministre accordait dimanche à la CSN, qui bénéficiera pour sa part d'une subvention de \$160,000 pour l'année en cours. Les négociateurs de la CSN ont d'autre part obtenu un contrat, qui leur garantit le versement d'une telle subvention pendant cinq ans indexée au coût de la vie.

Les dirigeants de la CSD n'ont toutefois pas terminé leur négociation avec les autorités fédérales, qui leur ont déjà fait parvenir un premier chèque de \$35,000. Afin de ne pas compromettre leurs chances d'obtenir comme le CTC et la CSN un contrat de cinq ans, l'exécutif de la CSD a décidé de ne pas endosser le chèque des autorités fédérales tant qu'elles n'auront pas obtenu gain de cause.

Même si les négociations entre la CSD et M. Munro ne sont pas encore terminées, le ministre n'en a pas moins convoqué la presse à son bureau de Montréal pour 15 h 30 aujourd'hui.

La CEQ, pour sa part, poursuit des négociations similaires avec le gouvernement fédéral. Ses dirigeants espèrent obtenir environ \$90,000 par année, soit à peu près l'équivalent du \$1 par membre consenti à la CSN et au CTC.

La FTQ, de son côté, ne touchera pas cette somme directement du fédéral, qui a versé sa subvention au CTC, dont elle constitue le représentant au Québec.

La FTQ tente depuis plusieurs mois d'obtenir intégralement sa part des millions accordés par le fédéral au CTC. Mais comme le CTC songe à construire avec cette subvention un Centre de formation syndicale national, dont la FTQ aurait bénéficié au même titre que les autres fédérations provinciales, le groupe québécois n'a pu obtenir gain de cause jusqu'ici au nom de son autonomie dans le domaine de la formation. Cette autonomie de la FTQ avait été reconnue par le congrès de Vancouver en 1973.

D'autre part, la CSN, la FTQ, la CEQ et l'UPA élaborent un mémoire conjoint à l'intention du ministre de l'Éducation du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, dans lequel les quatre revendiquent des octrois provinciaux statutaires pour la formation syndicale.

D'après une source bien informée, les grands du syndicalisme québécois demandent l'équivalent de \$1. par membre par année, montant qui s'élèverait par la suite progressivement jusqu'à \$2. par an.

Si les demandes des quatre centrales sont identiques ou à peu près pour l'instant, elles n'ont toutefois pas l'intention de le dépenser dans des initiatives communes. De moins pour l'instant.

Jusqu'ici, la CSN forte de son contrat de \$800,000 avec Ottawa, songe à soumettre à ses instances un projet de Centre national de formation syndicale. Elle aurait déjà entrepris des démarches pour acheter un terrain "situé entre Québec et Montréal pour plus de disponibilité" en vue de la construction prochaine de ce centre.

Les planificateurs de ce projet n'ont entrepris aucune démarche sérieuse en vue de lui donner une dimension "intersyndicale".

Du côté de la FTQ, où les contacts avec la CSN sont à leur plus bas niveau depuis fort longtemps, aucune approche même lointaine n'a été tentée. La CEQ, qui n'a pas fini de négocier sa subvention avec Ottawa, pourrait éventuellement se joindre à la CSN mais ce serait dans le cadre du projet beaucoup plus vaste de fusion entre les deux centrales. Aucun pourparler, portant spécifiquement sur la création d'un centre de formation conjoint, n'a eu lieu récemment.

Les autorités de la CSN ne pensent pas que les subventions fédérales puissent servir à contrôler subtilement le contenu de leurs programmes de formation.

Un représentant de la CSN a précisé hier que le contrat passé avec les autorités fédérales prévoit que "l'organisation, la mise en place et le contenu des programmes d'éducation seront sous la responsabilité exclusive de la CSN". Un comité, dirigé par l'exécutif de cette centrale mais ouvert aux représentants fédéraux, examinera toutefois la gestion des subventions accordées, qui seront comptabilisées séparément du budget.

La CSN-Construction recommande une négociation provinciale et régionale

par Louis-Gilles Francoeur

Prenant le contre-pied des propositions de sa rivale, la CSN-Construction recommandera au début de février au comité gouvernemental chargé de réévaluer les lois de son secteur, le maintien d'un système de négociation provincial, auquel s'ajouterait un nouveau palier "régional" de négociation.

Le mémoire de la CSN, dont LE DEVOIR a obtenu les grandes lignes même si sa rédaction finale n'est pas encore terminée, sera soumis au comité présidé par M. Gérard Hébert, lequel a reçu le mandat cet automne du gouvernement provincial de réviser les nombreuses lois régissant la construction.

La FTQ-Construction, essentiellement composée de corps de métier indépendants les uns des autres, avait récemment recommandé dans son mémoire une négociation provinciale "par métier", qui laisserait chaque groupe maître de sa stratégie et de ses demandes de négociation.

Joint hier au téléphone, le président de la CSN-Construction, M. Michel Bourdon, a confirmé les grandes lignes du mémoire de son groupe.

M. Bourdon a ajouté que les deux paliers de négociations suggérés "tenaient compte de l'évolution des lois du travail au Québec au cours des 15 dernières années et qu'il n'était pas question pour la CSN de revenir à une négociation corporatiste, dominée par les grands unions internationales, qui ont une tendance mar-

quée à abandonner à leur sort les corps de métier plus faibles."

Le palier provincial suggéré par la CSN servirait à négocier principalement les matières économiques, comme les salaires, les bénéfices sociaux, les heures de travail, le taux du temps supplémentaire, etc. Le niveau régional serait par contre le lieu de négociation de clauses nécessitant certaines adaptations régionales, comme l'application de l'ancienneté sur les chantiers, les horaires de travail, les primes de pension et de transport à cause des distances variables selon les régions, la sécurité physique et les conditions d'hygiène et de santé, etc.

La représentativité des centrales à ces différentes tables de négociations serait déterminée d'une manière fort différente de celle suggérée par la FTQ. Ainsi, la CSN-Construction propose que les différentes tables devraient réunir des négociateurs représentant au moins 75% des syndiqués de cette industrie. La commission Cliche avait fait une recommandation identique.

Si un tel seuil de représentativité était reconnu dans la loi, la CSN-Construction s'assurerait inévitablement une place à la table de négociation. Dans le système actuel, qui donne l'exclusivité de la représentation à celle des centrales qui réunit plus de 50% des syndiqués, la CSN est éliminée, comme on l'a vu aux dernières négociations.

Contrairement à la FTQ, qui propose de calculer la représentativité de chaque centrale à partir des heures travaillées

par chacun de ses membres, la CSN propose l'adoption du principe "un homme, un vote". Elle se refuse à ce que le mode de calcul de la représentativité passe par un calcul "économique" car il ne dépend pas nécessairement des travailleurs eux-mêmes, si dans une région donnée ou à un moment donné, le chômage a pu en réduire plusieurs à l'inaction.

D'autre part, le projet de mémoire de la CSN insiste sur le fait que le nouveau système de placement, qui éliminerait progressivement les temps partiels de la construction, rendra inutile le mode de calcul basé sur les heures de travail. Ce mode de calcul favorisait la FTQ, dont l'emprise sur les métiers "mécaniques" lui assurait des membres plus "lourds" en quelque sorte dans le calcul de la représentativité.

La règle du 75% vaudrait aussi pour les tables régionales, où les employeurs seraient tenus de s'asseoir en tant que représentants d'associations distinctes. L'association provinciale des entrepreneurs, mise sur pied il y a deux ans, aurait exclusivement le pouvoir de siéger à la table provinciale et les associations patronales régionales auraient des pouvoirs distincts.

La CSN-Construction voudrait d'autre part que l'on réduise sensiblement les pouvoirs de l'Office de la construction, actuellement chargé de l'application du décret provincial. Les syndicats récupéreraient ainsi le pouvoir de faire eux-mêmes des griefs sur le décret, un domaine contrôlé jusqu'ici par l'OCQ, exception faite des cotisations, des délé-

gués de chantier et des mesures disciplinaires.

L'OCQ fournirait par contre des arbitres permanents, qui auraient pour tâche de rendre des décisions en trois jours, sur le modèle des petites créances. Leurs décisions auraient force d'ordonnance. D'autre part, la CSN-Construction suggère la création d'un tribunal de la construction, qui aurait le pouvoir de se prononcer sur l'interprétation et l'application non seulement du décret mais sur l'ensemble des lois de la construction afin d'en faciliter l'homogénéité par voie de jurisprudence.

Ce tribunal pourrait ainsi trancher autant les conflits de juridiction, qui surgissent parfois entre certains corps de métier, qu'il pourrait se prononcer sur la validité des cartes de compétence, sur les problèmes ou les abus dans le domaine du placement, et sur toutes les matières relatives au décret provincial.

Selon la source à l'origine de ces informations, deux principes animent le mémoire de la CSN. La liberté syndicale, qui caractérise cette industrie, doit dépasser le stade des vœux pieux et s'inscrire organiquement dans les structures



M. Michel Bourdon

de négociation et d'application du décret.

En deuxième lieu, la CSN est d'avis que les syndicats doivent récupérer certains pouvoirs détenus par l'OCQ afin de revaloriser la fonction syndicale. Mais ce principe n'implique pas, selon la CSN, qu'il faille laisser chaque corps de métier mettre la hache, au gré de ses stratégies, dans des gains aussi précieux que la parité des salaires et des conditions de travail.

Devant la Commonwealth Plywood

La CSN défie l'injonction à Sainte-Thérèse

(Par Louis-Gilles Francoeur) — Les six membres de l'exécutif de la CSN et les 42 délégués au bureau confédéral de cette centrale ont défie hier une injonction obtenue l'autonomie dernier par la compagnie Commonwealth Plywood, de Sainte-Thérèse, en se rendant sur les lignes de piquetage devant cette entreprise en grève depuis le 19 septembre.

L'injonction, qui interdit tout piquetage massif aux portes de l'entreprise, a pour but notamment de faciliter les allées et venues du personnel, qui poursuit la production en dépit du conflit.

Les membres du bureau confédéral de la CSN, qui constituent en quelque sorte l'exécutif élargi de cette centrale, se sont rendus manifester devant la Commonwealth Plywood entre 16 h et 18 h hier. La manifestation de solidarité avait notamment pour but d'offrir "un accueil syndical aux scabs qui sortent de l'usine escortés par les policiers de Sainte-Thérèse."

Le bureau confédéral avait choisi de tenir sa réunion régulière à Sainte-Thérèse afin de pouvoir plus facilement défier l'injonction. Aujourd'hui, les membres du bureau confédéral manifesteront à nouveau leur appui et demain, ce sont les 200 représentants du conseil confédéral de la CSN, la plus haute instance entre les congrès, qui se rendront à leur tour défier la même injonc-

tion. "Si les autorités politiques ont décidé de laisser condamner 22 grévistes en vertu de cette injonction, elles n'auront désormais d'autre choix que de condamner en bloc tous les dirigeants de la centrale à moins qu'elles ne préfèrent utiliser deux poids et deux mesures en visant uniquement les grévistes", a déclaré hier M.

André L'Heureux, vice-président de la CSN. Selon lui, la tactique de la CSN vise à démontrer "l'absurdité du recours à l'injonction dans les conflits de travail".

D'autre part, une quinzaine de grévistes ont décidé d'occuper hier les bureaux de comté du député péquiste de Terrebonne, M. Elie Fallu, sur la rue Roux, à Sainte-Thérèse.

Les grévistes ont l'intention de poursuivre leur occupation aussi longtemps que le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, n'aura pas "annulé" la convention collective signée à l'automne et qui a été reconnue officiellement par le ministère en dépit du conflit en cours.

De plus, les occupants réclament la nomination d'un mé-

diateur spécial, ayant l'autorité nécessaire pour convoquer les parties à la table des négociations. L'employeur, qui a entrepris au cours des derniers mois une véritable bataille juridique contre le syndicat en titre, refuse de négocier quoi que ce soit avec les détenteurs de l'accréditation officielle, alléguant qu'il existe un contrat de travail en

bonne et due forme dans son entreprise.

La CSN ne reconnaît aucunement comme sien le "syndicat" des employés actuellement au travail, d'autant plus qu'il a été démontré devant les tribunaux que ce syndicat avait tenté "d'usurper" l'accréditation émise par le ministère grâce à de fausses cartes de membres de la CSN. Une injonction obtenue par la CSN interdit désormais à la compagnie et aux employés au travail de prétendre au statut d'affilié de cette centrale.

En troisième lieu, les occupants du bureau du député Fallu demandent au ministre de la Justice de gracier les 22 syndiqués déjà condamnés pour outrage au tribunal en rapport avec l'injonction limitant le piquetage aux portes de l'usine. Plusieurs de ces syndiqués devront à nouveau comparaître en cour les 23 et 24 janvier pour recréder à propos du même délit.

D'autre part, les grévistes ont à nouveau réclamé du gouvernement québécois qu'il retire à la Commonwealth Plywood les droits de coupe forestière qu'elle détient dans le nord de la province.

51 employés de Mussens ont été "congrédiés" illégalement

Les 51 employés de la compagnie Mussens Equipment Limited, à Lachine, qui avaient été congédiés à la suite d'une grève illégale déclenchée pour protester contre une directive de la Commission de lutte contre l'inflation, touchant leurs salaires, ont eux-mêmes été mis à pied illégalement.

C'est ce que vient de décider le juge René Beaudry, du tribunal du travail, qui a ainsi rejeté l'appel de Mussens contre une décision dans le même sens déjà rendue par un commissaire-enquêteur nommé par le ministère du Travail à la suite de la plainte déposée par ces employés.

Quatre officiers du syndicat qui les groupait, n'ont toutefois pas la même veine, et dans leur cas, le juge Beaudry soutient que la compagnie était justifiée de les congédier, en raison principalement de leur attitude agressive sur la ligne de piquetage, alors qu'ils auraient effectivement empêché des gens de se rendre à la place d'affaires de l'employeur, et auraient injurié et même menacé ces personnes au point de les effrayer réellement.

Dans leur cas, d'ailleurs, leur avis de fin d'emploi avait

été expédié plusieurs jours après celui, contesté, qui avait été adressé aux autres employés, et qui avait été décrit par la suite comme une simple menace de congédiement, par les représentants patronaux.

Le juge Beaudry décide d'autre part d'un point fort important, dans son jugement, en soulignant que l'article 98 du code du travail a préséance sur une disposition de la convention collective signée à la Mussens, et qui autorisait tout simplement la compagnie à congédier pour cause de grève illégale.

Retraçant brièvement l'évolution des relations de travail au cours des dernières années, le tribunal souligne que le développement du droit des relations de travail a fait passer le statut du travailleur de l'état de subordination complète à

celui "du droit au travail".

"Si bien que dans le langage courant des relations de travail et dans le champ d'application corrélatif, le congédiement est considéré comme la "peine capitale".

"S'il était possible de déroger à l'article 98 par convention privée, un employeur pourrait exiger, comme condition d'emploi un engagement valable pour toute la durée de l'emploi, de remarquer le magistrat.

"Cela pourrait vouloir dire une période variant entre 40 et 50 ans, ce qui représente généralement le temps de vie active d'un travailleur, ajoutet-il.

"Devant le besoin de travailler, l'expression de la volonté des salariés concernés pourrait, il va sans dire, être sérieusement mise en doute".

Pour réduire les coûts de la santé

TORONTO (PC) — Un comité chargé d'étudier les coûts du programme d'assurance-santé de l'Ontario recommande que des frais, variant de \$25 à \$75, soient chargés aux patients pour leur première journée d'hospitalisation et, ce, pour un maximum de deux séjours par année. Le comité a formulé en tout une vingtaine de recommandations en vue de réduire les coûts des services de santé. Selon l'organisme, les frais imposés aux patients pour la première journée d'hospitalisation rendraient la population consciente du coût de plus en plus élevé de ces services, réduirait l'encombrement des hôpitaux et ferait décliner les coûts de l'assurance-santé. Ces frais ne seraient pas imposés, toutefois, aux personnes subventionnées, soit les Ontariens à faibles revenus et les personnes âgées.

Moi un pollueur? JAMAIS!

Venez choisir votre p'tit bonheur à 4 roues

Parmi les **HONDA** CIVIC CVCC FAMILIALE et ACCORD

Au pont de Cartierville 12435 boul. Laurentien 337-2330
Repentigny 597 est, Notre-Dame 581-7571

COURS DE LANGUE ANGLAISE

Horaires 1978

Dates des Cours:

Jour	Soir
AUTOMNE:	AUTOMNE:
HIVER:	HIVER:
23 janv.-3 mars	23 janv.-3 mai
13 mars-21 avril	
ETE:	ETE:
1er mai-9 juin	13 mai-23 août
19 juin-28 juillet	
Lun.-Ven.	Lun. et Mer.
—6 semaines	—15 semaines
—90 heures	—90 heures
Matins:	1815-2120 — \$225.
0900-1200 — \$225.	
Après-midis:	Journée complète:
1300-1600 — \$225.	0900-1600 — \$450.

Pour d'autres renseignements concernant l'examen de placement, veuillez faire votre demande en écrivant au:

CONTINUING EDUCATION LANGUAGE INSTITUTE BUREAU DU REGISTRAIRE 2170 rue Bishop, Ste. 203 Montréal, Québec H3G 2E9

ou appeler: 879-8534

Téléphoner à Paris, c'est une affaire de rien: ça ne coûte que \$7.35.

Teleglobe Canada rapproche les gens et les continents

*Appel téléphonique de 3 minutes, de poste à poste, entre 17h et 5h et toute la journée du dimanche: \$5.55.

BRASSERIE TEXAS

LA PLUS BELLE ET LA PLUS MODERNE BRASSERIE SUR L'ILE DE MONTRÉAL. PEUT ACCOMMODER 600 PERSONNES 3 SPÉCIAUX DU JOUR \$1.50

ROAST BEEF \$2.50
T-BONE STEAK \$3.24

970 BOUL. DECARIE VILLE ST-LAURENT (PRÈS CÔTE-VERTU) POUR RÉSERVATION 336-1420

Institut Culinaire Henri Bernard

Permis d'enseignement de culture personnelle

COURS DE FINE CUISINE FAMILIALE

PROFESSEUR henri bernard

Jour ou soir en 9 semaines
1 fois par semaine
Leçon d'essai sur réservation seulement se répète

les 14, 15, 20, 21, 23 février 1978

PROSPECTUS 843-6481

CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

5000, rue Saint-Félix Cap-Rouge, Qué. G0A 1K0

Enseignement et service de chambre et pension pour garçons et filles

COURS OFFERTS EN 1978-79

SECONDAIRE V: profils sciences-mathématiques sciences humaines

COLLÉGIAL: — cours général y compris la concentration arts plastiques — programme professionnel: * garderie d'enfants * art vestimentaire * évaluation foncière * gérontologie (pour adultes)

RENSEIGNEMENTS: (418) 872-8041

TESTS D'ADMISSION: 21 janvier, 11 février et 4 mars (9 h 00 à 16 h 00)



M. P. D. Lee (à gauche), chef adjoint de la délégation canadienne auprès de l'Euratom, et M. Guido Brunner, membre de la commission européenne, signent l'accord mettant fin à l'embargo canadien sur les livraisons d'uranium à la CEE. (Téléphoto CP)

Le Canada reprend ses livraisons d'uranium à l'Europe des Neuf

BRUXELLES — Le Canada vient de donner le "feu vert" pour la livraison immédiate de 2.500 tonnes d'uranium à la Grande-Bretagne et 500 tonnes à la RFA, a annoncé hier à Bruxelles le chargé d'affaires canadien, M. P.D. Lee, à l'issue de la signature de l'accord nucléaire de coopération entre la Communauté européenne et le Canada.

Pendant toute l'année 1977, le Canada avait mis l'embargo sur ses livraisons d'uranium à l'Europe des Neuf, en attendant la conclusion des négociations entre les deux parties. L'accord CEE-Canada, valable pour une période intermédiaire de trois ans, définit notamment le contrôle de sécurité auquel est soumis l'uranium canadien utilisé dans les

réacteurs nucléaires installés dans les pays de la CEE. Toute les opérations de retraitement du plutonium et d'enrichissement d'uranium effectué dans la CEE à partir d'uranium canadien entre décembre 1974 et début 1981 feront l'objet de notifications au gouvernement canadien. Enfin, les livraisons d'uranium canadien seront limitées

durant les trois ans de l'accord aux besoins courants de la Communauté européenne.

Le nouvel accord stipule que l'uranium fourni par le Canada ne sera pas utilisé "pour la fabrication d'armes nucléaires ou pour tout autre emploi militaire d'énergie nucléaire ou pour la fabrication de quelque autre engin explosif nucléaire que ce soit".

L'accord donne au Canada l'assurance que l'uranium qu'il fournira ne sera pas utilisé dans les usines atomiques françaises tant que les mesures de sauvegarde établies par l'Euratom et vérifiées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'auront pas été appliquées.

La France n'a pas en effet encore ratifié le traité de non-prolifération nucléaire et c'est ce qui avait motivé l'embargo canadien envers la CEE.

Nouvelle rupture au Soleil

QUEBEC (PC) — La tentative de reprise des négociations entre le quotidien québécois Le Soleil et le syndicat représentant ses 32 employés de soutien de la rédaction s'est soldée par un échec.

Au cours d'une conférence de presse, la semaine dernière, le président du Syndicat

des employés de soutien (CSN), M. André Paradis, a rejeté le blâme sur la partie patronale l'accusant d'avoir rompu les négociations en exigeant que les syndiqués fassent une concession majeure au chapitre de la sécurité d'emploi.

Après avoir accepté d'enta-

mer les négociations par l'étude des clauses les plus faciles à régler, l'employeur aurait, aux dires de M. Paradis, fait subitement volte face en posant comme condition préalable à la poursuite des pourparlers l'abandon d'un droit acquis dans l'ancienne convention collective.

des quatre coins du MONDE

Retour de l'espace

MOSCOU (AFP) — Les deux cosmonautes de Soyouz-27 sont revenus hier sur terre à bord de Soyouz-26 après six jours dans l'espace et un "échange" sans précédent de vaisseaux spatiaux avec les deux cosmonautes qui restent dans la station orbitale Saliout-6. Vladimir Djanibekov et Oleg Makarov ont dû démonter leurs sièges individuels du vaisseau Soyouz-27 pour les monter sur l'autre vaisseau dont les sièges étaient spécialement adaptés aux deux cosmonautes Youri Romanenko et Guergui Gretchko. Ces derniers sont restés dans la station orbitale, où ils sont arrivés le 11 décembre.

35 nouveaux astronautes

WASHINGTON (AFP) — Trente-cinq nouveaux candidats astronautes, dont pour la première fois des femmes, des Noirs et un Asiatique, ont été désignés par l'administrateur de la NASA, M. Robert Frosch. Ces astronautes rejoindront les 27 déjà en service. Six femmes, trois Noirs et un Américain originaire de Hawaii se trouvent parmi les 35 astronautes nommés pour participer aux vols de la navette spatiale, dont les premiers commenceront dès l'été 1979 et les missions opérationnelles, en 1980. À chaque vol, il y aura deux pilotes à bord et des spécialistes de mission.

Un vaccin dentaire

BOSTON (AFP) — Un vaccin actuellement testé sur des animaux aux États-Unis pourrait contribuer à diminuer les caries dentaires et, en conséquence, les visites désagréables chez le dentiste. Le Dr Daniel Smith, qui travaille depuis sept ans sur ce projet, a annoncé que le vaccin qu'il a mis au point avait réduit de 50 à 60 p.c. les caries chez des rats et des hamsters. Un tel vaccin pourrait être utilisé par l'homme dans les années 80, a-t-il ajouté.

Une bombe anti-tabac

WASHINGTON (AFP) — Des bombes à aérosol permettant l'inhalation de nicotine pourraient permettre à certaines personnes de cesser de fumer, estiment les auteurs d'une étude de l'Institut national du cancer des États-Unis. Selon les premières expériences réalisées sur des chiens, l'inhalation suffirait pour que les sujets traités n'aient plus besoin de cigarettes afin de satisfaire leurs besoins en nicotine. À chaque envie de cigarette, le fumeur sortirait sa bombe. En pourvoyant à sa dose quotidienne de nicotine sans fumer, le fumeur n'absorberait plus d'oxyde de carbone et de goudron.

Retour des dirigeables?

WASHINGTON (AFP) — L'ère du dirigeable pourrait renaitre, estime le ministère américain du Commerce dans le dernier numéro de sa revue hebdomadaire "Commerce America". Estimant qu'il est trop tôt pour se prononcer sur la rentabilité éventuelle des dirigeables géants, la revue énumère les arguments des partisans des "vaisseaux de l'air" pratiquement disparus depuis la catastrophe de l'Hindenburg, qui brûla en 1938 à New York. L'utilisation de l'hélium ininflammable au lieu de l'hydrogène accroîtrait la sécurité. Les avantages: très long rayon d'action, grande capacité de transport et faible coût d'exploitation, souligne la revue.

à louer

à 3 milles du Pont de Québec
Bâtisse industrielle
pour usine ou entrepôt

Centre Industriel de St-Romuald (Co. Lévis)
1/2 mille de la route Transcanadienne

Terrain 200,000 pi. carrés, atelier 20,000 pi. carrés (hauteur libre 19'6"), bureau 1,250 pi. carrés. Complètement à l'épreuve du feu, murs intérieurs et extérieurs recouverts d'amiante. Planchers béton poli. Cafétérias. Toilettes. Gicleurs et système d'alarme: surveillance ADT. Pont roulant: capacité 7 1/2 tonnes. Monorails. Électricité: 600 amps. 550/440/220 volts. Compresseur: 235 lbs (50 hp)

S'adresser à: 1er janvier 1978

1218 Fontenay, Ste-Foy, Qué. G1W 3S7
Bur.: 418/839-8853. Rés.: 418/653-7611

14-12-77

Le Maroc...

plus enchanteur que la fiction

Quel est le secret derrière la fascination qu'exerce ce royaume magique de la Méditerranée sur tant d'Européens? Peut-être est-ce... les 20 milles qui séparent le Maroc de l'Espagne... ses 300 jours de soleil par année... ses 2 000 milles de plages... ou encore ses 4 000 ans d'histoire.

Dès que vous aurez découvert le vrai visage du Maroc, vous succomberez à son charme à votre tour. Quels doux délices vous attendent! Palais somptueux, jardins aux mille parfums, mosquées d'une beauté et d'une sérénité inimaginables, hôtels de grand luxe reflétant une nouvelle magnificence architecturale. Souks animés qui chantent des aubaines de toutes sortes: tapis berbères, articles de cuir, bijoux, pièces d'or, d'argent et de cuivre.

Et les romanesques rêveries des Mille et Une Nuits qu'évoquent les casbahs mauresques, les cavaliers berbères, les oasis verdoyantes et les hommes bleus du Sahara. Et les cités légendaires de Casablanca, Tanger, Fez, Marrakech, et Agadir.

Combien de plaisirs inattendus vous goûterez... Sirotant une boisson exotique au bord de la piscine, savourant vos fruits de mer préférés, fraîchement pêchés. Le tennis. Le golf. La plongée sous-marine. L'équitation. Même le ski en plein mois de mai! Le petit-déjeuner ne coûte que \$1.00, le salon de coiffure \$2.00 et une luxueuse chambre d'hôtel \$11.00 par jour! Intéressant, n'est-ce pas?

Encore plus merveilleux sont les quatre vols directs par semaine du Canada au Maroc, à partir de \$319.00, transport aérien Montréal-Casablanca aller-retour tarif super-Apex, ou des vacances de deux semaines, à partir de \$678.00 incluant aller-retour par avion, séjour deux semaines, transfert, circuit autocar, et deux repas par jour. Vous pouvez aussi planifier des escalas en Europe pour peu ou pas de frais supplémentaires.

Le Maroc ne cesse jamais d'émerveiller. Ses couleurs, sa musique, ses coutumes, son peuple, son hospitalité, voilà le secret de son charme. Pour découvrir le vrai visage du Maroc, remplissez le coupon ci-dessous pour recevoir gratuitement les brochures de vacances en couleur, ou appelez dès aujourd'hui votre agent de voyages.

Oui, j'aimerais des vacances enchantées! Veuillez m'envoyer votre documentation gratuite le plus tôt possible.

Le royaume
du Maroc

Voici ce qui m'intéresse:

- Tanger et les stations balnéaires de la côte Méditerranéenne
- Circuits des Villes Impériales: Marrakech, Rabat, Fez, Meknes
- Agadir et les Circuits du Grand Sud
- Casablanca et la côte Atlantique
- Loisirs au Maroc (sports et loisirs)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV _____

Office national marocain du tourisme
54 Frontenac, C.P. 751, Place Bonaventure,
Montréal, Québec H5A 1C9

FAITES TRAVAILLER VOS IMPÔTS

l'épargne-retraite de la caisse populaire

Faites travailler vos impôts, c'est profitable pour vous.

- Pour planifier votre sécurité financière
- Pour accumuler de l'épargne
- Pour obtenir un taux d'intérêt avantageux
- Pour diminuer vos impôts

Présentez-vous à la caisse populaire avant le 1er mars 1978.

desjardins
LA CAISSE POPULAIRE

C'est profitable...
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.

Menu de santé

● Une croisade contre la viande, ce monstre sacré

par Renée Rowan

Grasse cuisine, maigre testament, affirme Louise Lambert-Lagacé dans son dernier livre *Menu de santé* dont le lancement a lieu aujourd'hui même aux éditions de l'Homme.

Plus convaincue que jamais que "le Nord-Américain creuse sa tombe avec ses dents", cette diététiste dont la réputation n'est plus à faire, tente dans cet ouvrage — le quatrième après *La diététique dans la vie quotidienne*, *La boîte à lunch* et *Comment nourrir son enfant* (ce dernier en est à son 56,000^e exemplaire et a été traduit en anglais et en portugais) — de faire le point sur des questions bien actuelles et des problèmes soulevés par des nutritionnistes dans les pays industrialisés.

À l'heure actuelle, une hypothèse se dégage de toutes les recherches dans ce domaine; elle relie une consommation excessive d'aliments riches en graisses particulièrement "saturées" à une augmentation du taux de mortalité en général, comprenant une augmentation des accidents cardio-vasculaires.

"Chacune de ses affirmations est le fruit d'une recherche en profondeur... elle sait aller aux sources avec l'esprit critique et obtenir l'information pertinente", note dans la préface le directeur du département de recherches sur les lipides et l'athérosclérose à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, le Dr Jean Davignon. Ce témoignage ne fait qu'ajouter encore plus de poids à la démarche de cette éducatrice en nutrition.

Dans *Menu de santé* (on remarquera l'absence d'un "s" à menu puisqu'il s'agit non pas d'une série de menus, mais d'une réévaluation complète de nos habitudes alimentaires), l'auteur entreprend une croisade en faveur d'une moins grande consommation de viande responsable en grande partie des maladies dites de civilisation.

"Entreprendre une croisade contre un des monstres sacrés de l'alimentation nord-américaine en luttant contre la consommation excessive de viande n'est pas une démarche populaire, la viande étant tellement choyée dans nos coeurs et dans nos assiettes", reconnaît Louise qui souligne que 85% des Canadiens entre 12 et 65 ans mangent du boeuf tous les jours.

En résumé, nos habitudes alimentaires dépassent graduellement des aliments comme le pain, la vraie pomme de terre, le lait, encourageant trop peu les fruits et les légumes et donnent la priorité aux aliments riches en matières grasses. Elles contiennent approximativement le même excédent de calories depuis des années, mais la sédentarité s'accroît après l'âge de 40 ans, l'excès de poids est devenu quasi épidé-

mique dans la population adulte.

Les aliments dans le vent à l'heure actuelle sont beaucoup plus riches qu'on ne le soupçonne:

— le boeuf, quasi-omniprésent dans l'assiette, est plus riche en gras invisible que toutes les autres viandes fraîches; il se mange deux fois plus que le porc, 20 fois plus que le veau et 35 fois plus que l'agneau;

— les fromages, contenant en moyenne huit à 10 fois plus de gras que le lait entier, tendent à écraser ce dernier;

— la crème glacée, quatre à cinq fois plus riche en gras que le lait entier, attire elle aussi de plus en plus d'adeptes réguliers;

— les frites, 13 fois plus riches en gras que la pomme de terre nature, et les croustilles, 40 fois plus riches par 100 grammes que cette dernière, occupent une part de plus en plus importante du marché.

Ce que l'auteur propose? "Rien d'extrémiste ni d'impossible, affirme-t-elle. Le livre vise à redonner à notre menu un équilibre nutritif en réduisant la consommation de viande et en augmentant la consommation de légumes, de fruits et de céréales à grains entiers. Ce que j'ai essayé de faire, c'est de simplifier et de démythifier le végétarisme qui peut sembler n'être bon que pour les "barbus", les marginaux, alors qu'un végétarisme modéré est, en fait, facilement applicable et largement bénéfique pour l'ensemble de la population."

Il n'est pas rare que l'auteur et sa famille — un mari et trois adolescentes — passent une semaine entière sans manger de viande du tout. "Il nous arrivera, à l'occasion, de manger de la volaille, mais la quantité de protéines animales dans notre assiette est largement diminuée. Nous mangeons des oeufs, du poisson, du fromage pauvre en gras, des fruits et des légumes, du yogourt, des légumineuses. Celles-ci, à cause de leur goût qui ne nous était pas familier au début, ont été plus difficiles à faire entrer dans nos habitudes alimentaires. Maintenant, elles ne soulèvent plus de protestations. Nos adolescentes grandissent bien et semblent satisfaites."

Pour favoriser un réajustement souhaitable, nutritivement parlant, l'auteur propose en première partie de *Menu de santé* une réflexion sur le déséquilibre de nos menus actuels, mais ne s'arrête pas là. Elle permet au lecteur, au cours du livre, d'évaluer ses propres habitudes au niveau de sa consommation quotidienne de matières grasses et de protéines, deux éléments du menu qui sont, surconsommés: "C'est en calculant que l'on voit le mieux ses erreurs", dit-elle.

Cette plaidoirie en faveur d'une moins grande consommation de viande vise à stimuler des changements concrets.

Louise propose deux plans d'action: le "joyeux compromis" en 14 menus quotidiens qui conservent une quantité minimale de viande, volaille et poisson (trois à trois onces et

demie par jour, par personne, ces produits n'apparaissant qu'à un seul repas et sont choisis parmi ceux qui contiennent moins de 20% de gras) et la "grande aventure", en huit me-

nus libérés de viande, un, deux et trois jours par semaine, pour arriver graduellement à ne plus en manger du tout, le tout accompagné de recettes-santé.

Ces aspects pratiques du livre a pour but de sécuriser le lecteur en lui proposant un modèle facile à suivre "qui reste dans les limites du raisonnable", affirme l'auteur.

Relaxation par bio-feedback

par Richard Garlick
de la Presse Canadienne

Hal Myers, thérapeute du comportement à l'Institut Allen Memorial, de Montréal, est d'avis que les gens devraient davantage tenir compte de ce que leur dit leur peau. À cette fin, il a mis au point un dispositif qu'il appelle "relaxation par bio-feedback", dont il se sert pour traiter, notamment, la migraine et la crainte des ascenseurs.

Ses clients apprennent à contrôler la tension et l'anxiété en suivant de près ce que leur dit leur épiderme dans un langage qui consiste en croissances microscopiques de la conductivité électrique de la peau et qui signale le début du stress physique et mental.

La technique, connue depuis longtemps et surtout utilisée dans les détecteurs de mensonge, exigeait jusqu'à

maintenant un équipement encombrant et coûteux. Myers a mis au point petit appareil qu'il a baptisé "GSR", initiales anglaises de l'expression "réaction galvanique cutanée". Il espère ainsi sortir le bio-feedback du laboratoire et le mettre à la portée de tous.

L'ingénieur en électricité, âgé de 32 ans, compte mettre son appareil sur le marché et prévoit déjà plusieurs usages non cliniques.

"Dans un conseil d'administration où la tension règne, le processus cérébral devient moins efficace à mesure que s'accroît le niveau de stress. C'est alors que le GSR peut entrer en scène".

Selon Myers, il semble que les mains des gens atteints de migraine refroidissent juste avant l'arrivée du mal de tête. À l'aide de l'appareil, la personne souffrante peut souvent empêcher la migraine en ap-

prenant à pomper plus de sang dans ses mains. L'un des cobayes de Myers a réussi à hausser la température de ses mains de 17 degrés en sept minutes.

Autre usage envisagé pour l'appareil: la relaxation des sportifs avant l'épreuve.

Aux États-Unis, un ex-colleague de Myers se sert du GSR avec succès pour traiter les begues et même les hommes qui souffrent d'impotence et d'éjaculation précoce.

Myers évite d'avancer trop de promesses, car plusieurs utilisations de l'appareil sont au stade expérimental. Il affirme néanmoins que la machine pourrait au moins remplacer l'alcool et les calmants chimiques comme moyens de relaxation.

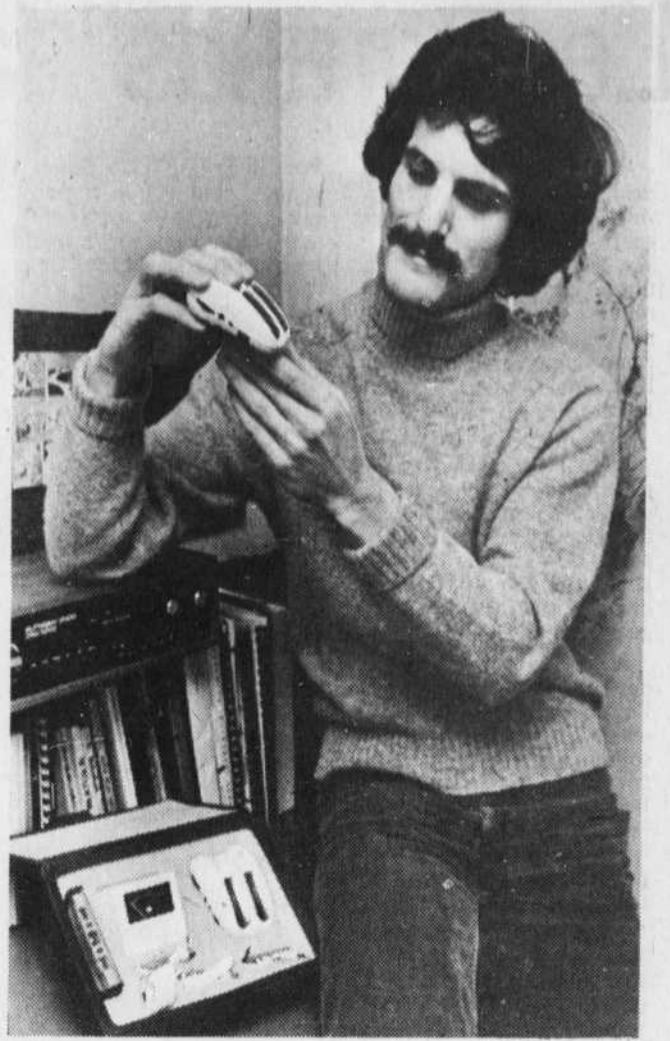
Myers est un exemple vivant des bienfaits de la relaxation par bio-feedback. Durant notre interview, chez lui, l'inven-

teur, on-ne-peut-plus composé, préparait le dîner tout en tenant à l'oreille le récepteur du téléphone pour donner des conseils à un ami sur son téléviseur en panne et à un autre ami sur ses spasmes.

"Je suis particulièrement bon dans les embouteillages, a révélé Myers qui s'adonne aussi au yoga, à l'alimentation dite naturelle et aux randonnées de 100 milles à bicyclettes".

Myers a quelques autres inventions sur la table de travail, mais le GSR est la plus sérieuse: l'appareil a récemment remporté un prix à la sixième exposition internationale des inventions et des nouvelles techniques, à Genève.

Une version antérieure du GSR, qui a valu à Myers un prix à la même exposition, il y a deux ans, est vendue dans 40 pays, mais seulement aux hôpitaux et universités.



Hal Myers, inventeur et thérapeute du comportement dans une clinique de Montréal, fait voir le GSR-II, petit appareil peu coûteux qui, expère-t-il, mettra le bio-feedback à la portée de tous. Myers se sert de l'appareil pour traiter une variété de maux ou de phobies allant de la migraine à la peur des ascenseurs. (Photo PC)

Le contrôle des armes à feu: tout le monde n'est pas visé.

Le 1er janvier 1978, de nouvelles dispositions du Code criminel concernant le contrôle des armes à feu entraient en vigueur.

Pour comprendre les motifs qui ont poussé le gouvernement à instaurer un tel programme de contrôle, il faut savoir que l'usage criminel et les abus ont augmenté de façon considérable, de telle sorte que le nombre de pertes de vie causées par le mauvais emploi des armes à feu est devenu inacceptable pour une société qui se respecte. Cependant, la Loi ne vise pas tout le monde. Elle s'adresse aux personnes qui utilisent les armes à feu de manière irresponsable et illégitime. Afin d'enrayer ce problème, les tribunaux disposent désormais de l'autorité nécessaire pour interdire aux criminels et aux personnes dangereuses la possession et l'utilisation d'armes à feu. Les chasseurs et les sportifs qui utilisent leurs armes de façon responsable continueront de le faire en toute liberté. Il en est de même pour les différents groupes autochtones.

On a donc apporté des modifications au Code criminel en poursuivant des objectifs précis: empêcher les personnes ayant une prédisposition à la violence d'avoir accès aux armes à feu, promouvoir l'utilisation responsable des armes à feu et en décourageant l'emploi criminel. Voici les points saillants de la législation.

●●● Armes prohibées

La législation donne une liste des armes prohibées, dans laquelle on retrouve les armes à feu sciées, coupées ou modifiées de façon à ce que la longueur du canon soit inférieure à 18 pouces ou que la longueur totale de l'arme soit inférieure à 26 pouces. Les armes automatiques sont aussi des armes prohibées, à moins qu'elles aient été enregistrées par des collectionneurs de bonne foi avant le 1er janvier 1978. Pour obtenir de plus amples détails au sujet des armes prohibées, veuillez communiquer avec le poste de police de votre localité. Cette disposition de la Loi est en vigueur depuis le 1er janvier et elle prévoit une peine d'emprisonnement maximale de 5 ans pour la possession illégale d'armes prohibées.

●●● Armes à autorisation restreinte

Dans la catégorie des armes à autorisation restreinte, on a ajouté les carabines M-1 ainsi que les armes semi-automatiques munies d'un canon de moins de 18 1/2 pouces de longueur (moins de 26 pouces de longueur totale, par repliement ou emboîtement), pouvant tirer des munitions à percussion centrale. Ces armes viennent s'ajouter aux pistolets dont l'utilisation est déjà soumise à certaines dispositions du Code criminel. Les propriétaires d'une arme à autorisation restreinte doivent enregistrer leur arme auprès du registraire local d'armes à feu. Pour obtenir la liste des armes à autorisation restreinte, veuillez communiquer avec le poste de police de votre localité.

●●● Utilisation responsable des armes à feu

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, travaille actuellement à l'élaboration d'un programme éducatif dont l'objectif sera de renseigner les Canadiens sur l'utilisation responsable des armes à feu. On pourra alors donner des indications précises sur le maniement, l'entreposage et le transport des armes à feu et des munitions, le tout dans le but d'éviter des accidents malencontreux. D'autre part, l'utilisation négligente d'une arme à feu constituera une infraction à la Loi.

●●● Sanctions plus sévères

Une personne trouvée coupable d'avoir utilisé une arme à feu lors de la perpétration ou la tentative de perpétration d'un acte criminel, devra purger, dans le cas d'une première infraction, une peine d'emprisonnement d'au moins 1 an et d'au plus 14 ans, obligatoire et consécutive à la peine pour l'acte criminel commis. Pour une infraction subséquente, une peine d'au moins 3 ans et d'au plus 14 ans est prévue. Ces sanctions plus sévères sont introduites dans le but de réduire le nombre d'actes criminels commis au moyen d'armes à feu.

●●● Pouvoirs de perquisition et de saisie

Depuis le 1er janvier, la police peut, sans mandat, faire des perquisitions et saisir les armes à feu dont une personne a la possession, dans des circonstances où il serait difficile d'obtenir un mandat rapidement et où la sécurité d'une personne serait menacée. Les perquisitions et saisies sans mandat ne peuvent être effectuées que dans des situations graves et doivent faire l'objet par la suite d'un rapport présenté à un magistrat.

Pour que cette Loi soit appliquée de façon efficace, le gouvernement fédéral a prévu la participation et la collaboration de tous les corps de police du Canada, ainsi que des principaux groupes et organismes intéressés. On pourra ainsi se procurer tous les renseignements concernant cette Loi auprès de n'importe quelle force policière au Canada. Certaines dispositions de la Loi n'entreront en vigueur que plus tard, comme, par exemple, le système d'autorisation d'acquisition d'armes à feu, qui s'appliquera à compter du 1er janvier 1979.

Cette législation aura pour conséquence de diminuer les pertes de vie imputables directement à l'utilisation d'armes à feu. Il faut toutefois souligner que la grande majorité des propriétaires d'armes à feu qui utilisent leur arme de façon légitime et responsable ne sera pas affectée par la Loi. Ces modifications au Code criminel veulent en effet corriger des abus et non pas restreindre les libertés individuelles.

Cependant, même s'il arrivait que cette législation cause des inconvénients à certaines personnes, nous croyons qu'elle devrait obtenir l'appui de tous les citoyens qui pensent, comme nous, que l'important, c'est la vie.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec le poste de police de votre localité ou le chef provincial des préposés aux armes à feu, ou encore d'écrire à l'adresse suivante:

Le contrôle des armes à feu au Canada,
340 ouest, avenue Laurier,
Ottawa, Ontario K1A 0P8



Gouvernement
du Canada
Ministère
de la Justice
Solliciteur général
Canada

Government
of Canada
Department
of Justice
Solicitor General
Canada



Le contrôle
des armes
à feu.

L'important, c'est la vie.

EXUP XI

...pour les philatélistes

Un groupe de collectionneurs de timbres de Montréal a créé une rareté philatélique actuellement fort en demande partout au pays. En effet, bénéficiant d'une autorisation spéciale du ministère fédéral des Postes, les organisateurs d'EXUP XI, une exposition philatélique provinciale qui aura lieu au Vélodrome du 12 au 14 mai, ont surchargé des timbres ordinaires d'un cent avec la mention EXUP XI et la date de l'événement à venir.

Ces timbres ne peuvent servir à affranchir le courrier puisqu'aux yeux des Postes ils sont déjà usagés, mais comme ils ont leur gomme, ils peuvent être apposés sur tous les articles postaux, à côté des timbres ordinaires.

Beaucoup de philatélistes, cependant, aiment à les conserver tels quels, en feuillets de 100, par exemple. Les fonds recueillis par la vente de ces minuscules vignettes, différentes des figurines vendues aux guichets des Postes, serviront à financer l'organisation de l'exposition philatélique provinciale.

Les promoteurs ont fait im-

primer 10,000 de ces timbres et en contrôlent sévèrement le tirage et la diffusion.

Tous les philatélistes qui se rendront samedi prochain, le 21 janvier, au Complexe Desjardins pour y visiter le Salon de la Philatélie, recevront un de ces timbres spéciaux en cadeau au kiosque des organisateurs d'EXUP XI.

Le Salon de la Philatélie, premier événement du genre à être organisé à Montréal, ne durera qu'une seule journée et se déroulera sur la Place publique du Complexe Desjardins, de 10 heures à 22 heures.

Les philatélistes y sont invités à venir échanger leurs timbres, s'ils le désirent, dans une section réservée organisée comme un marché aux puces.

Le ministère des Postes y aura un intéressant kiosque sur la promotion du code postal, le Musée des Postes y aura également un exhibit intéressant.

En plus d'une exposition nouveau genre qui sera commentée à toutes les heures, le Salon comportera des projections audio-visuelles, des ateliers et un concours de popularité des timbres canadiens.

NOUVELLEMENT ARRIVÉS: 500 CLASSEURS USAGÉS
2 et 4 tiroirs - Grandeur légale
* OUVERT SAMEDI JUSQU'À MIDI *

FUTURIC DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC
1401 ouest, rue Legendre, Montréal, P.Q. Tél.: 381-8861

Les "grands" face à face en Mer Rouge

ADEN (AFP) — F-100 américains d'un côté, MIG-21 soviétiques de l'autre, navires de guerre de la marine française sur une rive, bâtiments de la flotte soviétique sur l'autre, reflet de la division Est-Ouest avec un pilier dans chaque camp, la porte Sud de la Mer Rouge qui s'ouvre sur l'Océan Indien est bien gardée.

A l'est, Aden où l'Union soviétique et ses alliés cubains et est-allemands sont omniprésents avec quelques quatre mille experts et conseillers répartis dans l'armée, la police, la sécurité et la milice et dans divers projets agricoles ou géologiques.

A l'ouest, Djibouti où l'Occident observe, surveille et, par l'intermédiaire de la France, entretient plus de quatre mille soldats prêts à protéger les frontières d'une petite république aux portes de laquelle le canon tonne. Seule différence: les Soviétiques sont là depuis cinq ans, les Français depuis plus de cent.

Entre les deux, quelques kilomètres d'une mer tour à tour tumultueuse ou d'huile, dont les eaux varient du bleu profond au vert émeraude: c'est le détroit de Bab El-

Mandeb ou "Porte des lamentations", haut lieu de la navigation maritime où se croisent pétroliers géants, cargos porte-conteneurs et boutres de trafiquants yéménites à la coque multicolore poussée par une voile latine.

Chassée de la fameuse base somalienne de Berbera pour un crime de polygamie avec l'Éthiopie révolutionnaire, l'URSS n'a eu que le golfe d'Aden à traverser pour trouver une terre hospitalière.

Une nuit d'escale à Aden est instructive. Avant même d'ouvrir le sol yéménite, on découvre à côté de "Little Aden", à l'ouest de la rade, ce qui passe pour être un camp international d'entraînement à la guérilla entouré d'un périmètre interdit.

En survolant la rade, on aperçoit le dock flottant qui, il y a encore peu, était ancré à Berbera à la disposition de la marine soviétique.

Cap plein nord, le dock n'a eu que quelques cent cinquante milles nautiques à se faire remorquer pour être en sécurité. Moscou sentant le vent tourner, certains affirment que l'opération a eu lieu avant que Mogadiscio ne re-

tire à la flotte soviétique ses "facilités".

Outre les deux ou trois bateaux de guerre soviétiques qui relâchent régulièrement dans la rade, pendant que des escorteurs français accouplés aux quais de Djibouti, une dizaine de navires de commerce battent pavillon des pays de l'Est sont en permanence amarrés sur coffre déchargeant leurs marchandises.

A l'image des autres ports de la Mer Rouge et notamment d'Assab, Port-Soudan, Djeddah et Hodeidah, Aden connaît un engorgement chronique qui profite à Djibouti. Une quinzaine de jours d'attente étant nécessaires, les navires viennent en effet débarquer à Djibouti qui sert de port de redistribution.

Sur l'aéroport, immobilisés sur une contre-piste sablonneuse à distance respectable des curieux, deux lourds quadrimoteurs Antonov et quelques Ilyouchine de l'armée de l'air soviétique sont rangés.

Pendant presque tout le mois de décembre, deux à quatre appareils de ce type ont, quotidiennement, atterri, ou décollé d'Aden transportant de mystérieuses cargaisons.

Pour nombre d'observateurs dans la corne de l'Afrique, il ne fait aucun doute que les Cubains et les Soviétiques, expulsés de Somalie à la mi-novembre, ont transité par Aden.

Il existe d'autre part vraisemblablement un pont aérien reliant la capitale sud-yéménite à Addis-Abeba, de même qu'il en existe un entre Djibouti et Addis-Abeba, à raison de deux à trois appareils par jour à la suite de l'arrêt du trafic sur le chemin de fer franco-éthiopien.

Le vieux DC-6 de la compagnie sud-yéménite Alyemda, empannage bleu et rouge, moteurs noirs de suie, qui assure la liaison hebdomadaire Mogadiscio-Aden, est à peine posé que commence un assourdissant ballet.

Mig-19, Mig-21 couleur sable, décollent dans un bruit infernal pour leur entraînement quotidien tout comme à la même heure, de l'autre côté du détroit, s'envolent des F-100 de l'armée française. On ignore toutefois l'identité des pilotes aux commandes des Mig.

Ce ballet assourdissant va se prolonger bien après le coucher du soleil, alors que les appareils disparaissent dans la nuit ne laissant derrière eux qu'une longue flamme jaune.

Devant l'aérogare, accroché à quelques poteaux, un calicot rouge souhaite la bienvenue, en Arabe et en russe, à une quelconque délégation moscovite, qui débarquera en pleine nuit d'un Tupolev-154 aux couleurs de l'aéroflot.

La relève de l'équipage, uniforme bleu pétrole à casquette plate pour les hommes, chapeau-boule et jupes courtes pour les dames, donnent lieu à un branle-bas général dans l'aéroport endormi.

Les employés de la boutique "hors taxes" assoupis derrière leur comptoir sont réveillés sans scrupule par stewards et hôtesse bruyants qui doivent de leurs yeux les bienfaits de

la société de consommation entposés derrière des vitrines: télévision et caméras japonaises, montres suisses, cigarettes et alcools français, américains ou britanniques.

Dans la salle d'arrivée, des portraits géants du trimuvirat au pouvoir, costumés à l'occidentale, ornent les murs tout comme Marx Engels et Lénine.

La disposition des portraits varie suivant les endroits et reflète, selon les experts, les luttes opposant les trois hommes: MM. Salem Robaye Ali, président, Ali Nasser, premier ministre, et Abdel Fatah Ismail, secrétaire-général du

parti qui passe pour être l'homme fort.

Le rare voyageur en transit peut téléphoner mais il est interdit d'appeler les diplomates et le seul téléphone public ne répond plus. Il n'en existe aucun autre, affirme le responsable de l'aéroport, bien que derrière le guichet fermé du bureau de change trônent deux appareils.

Le thé et le café, boissons nationales sont introuvables dans la salle d'attente. Il faut se contenter d'un ersatz de Coca-Cola produit que l'on retrouve aussi de l'autre côté du détroit mais dans un aéroport ultra-moderne.



L'Éthiopie prépare l'invasion de la Somalie, avertit Barré

NAIROBI, (d'après Reuter et AFP) — La Somalie a lancé hier un cri d'alarme, affirmant que les ministres de la Défense d'Union soviétique et de Cuba se trouvaient en Éthiopie, où un haut commandement mixte préparait un plan d'invasion du pays voisin.

"Il apparaît que, bientôt, des attaques aériennes, terrestres et maritimes seront lancées conjointement contre la république démocratique de Somalie par l'Éthiopie, la Russie et leurs alliés afin d'occuper des secteurs hautement stratégiques de la Somalie", a déclaré le ministre de l'Information Abdulkassim Salad Hassan dans un communiqué diffusé par l'agence de presse somalienne Sonna.

"Le plan d'invasion est conçu par le commandement militaire stratégique composé de huit officiers supérieurs russes, quatre éthiopiens et trois cubains, tandis que ac-

tuellement les ministres de la Défense de Russie et Cuba se trouvent secrètement à Addis Abeba", poursuit le communiqué.

"Danab", le journal du Front de libération de Somalie occidentale avait déjà affirmé que le maréchal Dmitri Ustinov et le général Raul Castro se trouvaient en Éthiopie. À Washington, le département d'Etat avait également mentionné la présence du général Castro en Éthiopie.

Le président somalien Siad Barré a reçu dimanche les ambassadeurs de cinq pays occidentaux pour les informer de "l'invasion imminente" de la Somalie par les pays du Pacte de Varsovie ayant l'Éthiopie pour avant-garde, annonce d'autre part un communiqué publié par l'ambassade de Somalie à Londres.

Ce communiqué souligne que "les Russes et leurs alliés" ont importé en Éthiopie

les armes les plus modernes, tanks T-62, fusées de 300 à 700 km de portée, artillerie lourde et avions Mig-21 et Mig-23. "Ces armes, dit le communiqué, seront servies par des Russes, des Cubains, des Tchécoslovaques, des Allemands de l'Est, des Hongrois et des ressortissants d'autres pays du Pacte de Varsovie."

Le président Siad Barré, poursuit le communiqué, a demandé aux ambassadeurs des États-Unis, de Grande-Bretagne, de France, d'Allemagne fédérale et d'Italie de transmettre à leurs gouvernements respectifs la "demande somalienne urgente d'armes et de personnels occidentaux pour la défense de l'intégrité territoriale de la république démocratique somalienne."

Le communiqué conclut: "Le président assure les ambassadeurs que cette assistance sera utilisée pour la défense de la Somalie et n'est pas destinée au Front de libération de la Somalie occidentale dans sa lutte armée contre les colonialistes abyssins." Le ministre de l'Information somalien rappelle en outre que le président Jimmy Carter s'est déclaré préoccupé par l'acheminement d'armes soviétiques en Éthiopie et a souhaité que soit mis fin aux ingérences étrangères dans la corne de l'Afrique.

La Somalie, poursuit-il, tout en continuant à soutenir les mouvements de libération somalis dans leur quête de l'indépendance est prête à prendre part à la recherche d'un règlement pacifique "entre les forces de libération et le régime colonial" (éthiopien).

"La Somalie appelle le monde en général, et les forces éprises de paix et amies en particulier à la soutenir pleinement pour faire échec à cette sinistre invasion", conclut le ministre de l'Information.

Hanoi et Phnom Penh massent des troupes

BANGKOK (AFP) — De nombreux renforts cambodgiens et vietnamiens sont acheminés vers la frontière, indiquaient hier à Bangkok les services de renseignements thaïlandais.

De nombreuses unités cambodgiennes (une dizaine de milliers d'hommes disent certaines sources informées) ont fait mouvement ces dernières 48 heures vers le front oriental, a confirmé une source militaire informée qui a précisé que les Cambodgiens acheminent leurs renforts en petits groupes, par bateau, depuis

les provinces maritimes occidentales, par camions et par trains, depuis les garnisons des provinces de Battambang (ouest du pays) Oudor Meancheu (nord) Preah Viharn (Centre). Les détachements se reforment en plus grandes unités à proximité du front.

Le front constitue toujours — depuis maintenant dix jours — la même ligne en dents de scie qui suit le tracé de la frontière.

Ces services de renseignements, dotés de moyens électroniques hérités de l'armée américaine présentent qu'en certains points, les forces viet-

namiennes — six divisions d'infanterie, deux régiments de chars et deux régiments d'artillerie — occupent des positions situées à plus de 20 km à l'intérieur du Cambodge.

Les Cambodgiens, bien qu'ayant subi une défaite lors de l'offensive du premier janvier, poursuivent des opérations de commandos meurtrières à travers les lignes vietnamiennes: le 9 janvier, selon l'agence Vietnamienne de presse, ils auraient pénétré de plusieurs kilomètres à l'intérieur des provinces de An Giang et Darlac.

C'est à la suite d'une de ces opérations que les Vietnamiens se sont emparés du district de Kompong Trach, au nord du Bec de canard, au cours des dernières 48 heures.

Les troupes vietnamiennes disposeraient, selon ces sources, de huit divisions en réserve au sud du Vietnam. Il ne semble pas cependant que Hanoi ait décidé pour le moment de lancer une opération éclair sur Phnom Penh. Toutefois, les responsables militaires cambodgiens auraient pris toutes les précautions. Des tranchées ont été creusées autour de la capitale, des barrières anti-char et des nids de DCA mis en place, affirmait-on à Bangkok.

Selon les observateurs diplomatiques, les Vietnamiens espèrent une "déstabilisation" puis un effondrement du régime de Phnom Penh et l'instauration d'un gouvernement "ami".

Les journaux de Bangkok affirment que ce processus est déjà engagé sans toutefois donner de précision sur son évolution. Il semble en effet que le moral des forces révolutionnaires cambodgiennes soit bas; les messages échangés entre les unités de l'Ouest et le commandement donnent à penser que celles-ci font mouvement vers le front sans enthousiasme.

Certaines mêmes, selon ces sources, cherchent des prétextes pour retarder leur départ, faisant notamment état de tension sur la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande qui a pourtant retrouvé son calme.

À Bangkok, l'idée que le Cambodge pourrait perdre son indépendance crée une certaine inquiétude dans les milieux gouvernementaux dont les journaux d'hier se font l'écho. Jusqu'à présent, Bangkok a fait preuve de la plus stricte neutralité dans ce conflit: si les Vietnamiens entraînent à Phnom Penh, cette neutralité pourrait être remise en question.

Mise en doute du suicide de Baader

STUTTGART (Reuter) — Devant la commission d'enquête sur la mort des trois prisonniers de Stammheim en octobre, Irmgard Moeller, membre du groupe Baader-Meinhof, a démenti hier avoir voulu se suicider.

D'après les conclusions de l'enquête officielle, Andreas Baader et Jan-Carl Raspe se suicideraient d'un coup de revolver, Gudrun Ensslin se pendit avec un câble, et Irmgard Moeller s'enfonça un couteau dans la poitrine, en apprenant que le commando extrémiste du Boeing de la Lufthansa avait été mis hors de combat à Mogadiscio.

Mme Moeller, qui a porté plainte contre "X pour tentative d'homicide", a affirmé que "le suicide contredisait totalement la politique de la Fraction Armée rouge (RAF)" et juge impossible que des armes, des explosifs et radios aient pu être introduits dans la prison par les avocats de la défense.

Les témoignages de gardiens de la prison ont du reste contredit les déclarations du procureur fédéral Kurt Rebmann, selon lequel les avocats introduisirent dans le pénitencier les pistolets cachés dans des dossiers début 1976. Les dossiers des avocats de gauche ont été passés au détecteur de métal, ont dit les gardiens à la commission.

Mme Moeller a déclaré avoir suivi les nouvelles sur la prise d'otages de Mogadiscio jusqu'à dix heures du soir sur la radio de la prison. Celle-ci ayant été fermée, elle s'endormit après avoir entendu deux coups de feu assourdis. Elle affirme encore s'être réveillée sur une civière et avoir entendu une voix dire: "Baader et Ensslin sont déjà froids".

D'autre part, le nouveau procès d'un autre membre du groupe Baader-Meinhof, Rolf Pohle, s'est ouvert hier à Munich.

Extradé de Grèce en 1976, Pohle est accusé d'extorsion à l'encontre de l'État. Il avait été libéré avec quatre autres détenus anarchistes en 1975 en échange du chef de l'opposition chrétienne-démocrate de Berlin-Ouest, M. Peter Lorenz, et placé dans un avion pour le Sud-Yémen, avec 20.000 marks chacun.

Pohle a été expulsé de la salle pour interruption constante de la procédure. Il est apparu en levant le poing et s'est notamment couvert le visage d'un masque de papier blanc portant l'inscription: "Droits de l'homme pour tous les prisonniers, ici comme ailleurs, arrêtez la torture et le meurtre".

Le tribunal a consenti à faire procéder à un examen médical du détenu, qui, selon ses avocats, a été maintenu dans une cellule au froid glacial et a perdu énormément de poids ces dernières semaines. Rolf Pohle avait été condamné en 1973 à six ans de prison pour avoir procuré des armes à la RAF.

L'eau potable c'est important

CENTRE D'ÉDUCATION PERMANENTE
SESSION HIVER 1978

FRANÇAIS et ANGLAIS
COMME LANGUES SECONDES

Choix d'horaire — 7 semaines — \$89

Aussi:
Rédaction anglaise et française
"Carrefour" — programme de perfectionnement dans la langue seconde
Civillisation Québécoise
Cours de conversation espagnole

TEST #3
JEUDI
LE 19 JANVIER
16H À 19H

Renseignements:
YMCA Centre-Ville
1441 rue Drummond
Montréal. Tél.: 849-5331, poste 721

École des Hautes Études Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

HEC

Prochaines activités des Programmes de développement des gestionnaires

POUR CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES

Des services de consultation en perfectionnement sont offerts à toute entreprise, secteur ou association désireux d'y faire appel. De plus, les Programmes de développement des gestionnaires ont mis sur pied les activités suivantes:

- **Analyse transactionnelle: un outil de gestion**
Les 25, 26, 27 janvier 1978.
Pour tous les cadres ou représentants syndicaux intéressés à mieux saisir les types de relations existant entre des individus.
Sujets traités: présentation des concepts, illustration de ces derniers par divers exercices se rattachant à des problèmes vécus dans des organisations (manifestations d'agressivité, critique...)
Date limite d'inscription: 20 janvier 1978.
- **Principes actuariels dans le cadre des avantages sociaux**
Les 25, 26, 27 janvier 1978.
Pour toutes les personnes œuvrant dans le domaine de prévoyance collective.
Sujets traités: la responsabilité de l'actuaire et les objectifs d'une évaluation, principes fondamentaux de mathématiques d'assurance, leur application aux assurances collectives et aux régimes de rentes, les aspects démographiques et actuariels de la sécurité sociale.
Date limite d'inscription: 20 janvier 1978.
- **L'administrateur et la planification fiscale**
Les 1, 2, 3 février 1978.
Pour tous les propriétaires, directeurs généraux de petites et moyennes entreprises et administrateurs.
Sujets traités: incidences fiscales des principales sources de revenus de l'administrateur (revenu d'entreprise, de biens et d'emploi), planification fiscale (différents moyens de réduire et de différer l'impôt, les transferts de biens et de revenus).
Date limite d'inscription: 25 janvier 1978.
- **Le syndicat et l'entreprise**
Les 13, 14, 15 février 1978.
Pour toute personne tant du côté patronal que syndical, qui désire mieux comprendre le domaine des relations patronales-ouvrières.
Sujets traités: présence d'un syndicat dans l'entreprise (organisation, mécanismes de fonctionnement interne d'un syndicat, procédure d'accréditation...), la négociation collective, la convention collective.
Date limite d'inscription: 20 janvier 1978.

Renseignements: (514) 343-4497

École des Hautes Études Commerciales
Centre de formation et de perfectionnement en administration
Programmes de développement des gestionnaires
5255, avenue Decelles
Montréal H3T 1V6

Soares hésite à prendre un nouveau "virage à droite"

LISBONNE (d'après AFP et Reuter) — La réunion que la commission nationale du parti socialiste va tenir aujourd'hui à Lisbonne suscite la plus grande expectative dans les milieux politiques.

Le parti socialiste portugais se trouve en effet à la croisée des chemins et le choix décisif qu'il va devoir faire ne manquera pas, quel qu'il soit, de provoquer des remous entre les diverses "sensibilités" du parti.

La rupture du dialogue avec le parti communiste et le succès de ses négociations avec le Centre démocratique et social placent le parti de M. Mario Soares devant le dilemme suivant: renoncer à former le

gouvernement, ce qui équivaudrait à abandonner le rôle national de premier plan qu'il a joué jusqu'à présent, ou faire une alliance de gouvernement et social, réintégrant du même coup le PC dans le giron, ce qui ne manquerait d'être interprété comme un "nouveau virage à droite" et une entorse aux directives du dernier congrès.

Lors de son congrès d'octobre 1976, le parti socialiste avait réaffirmé en effet l'engagement qu'il avait pris devant son électoral de ne faire aucune alliance gouvernementale que ce soit sur sa droite ou sur sa gauche.

Toutefois, après la chute du

gouvernement Soares, en décembre dernier, le parti socialiste reconnaissait que sa formule de gouvernement minoritaire monocolor n'était plus viable et admettait l'idée d'alliance gouvernementale à condition qu'une telle alliance ne soit pas unilatérale.

En définitive, le PS se proposait de faire une alliance à droite qui serait assortie d'un accord politique avec le parti communiste. En fin de compte, M. Mario Soares n'a pas réussi à concilier l'inconciliable. Le Centre démocratique et social ayant eu connaissance du projet d'accord PS/PCP, l'a jugé "inacceptable". Quant au parti communiste, il n'entend pas céder sur

certain points qu'il juge fondamentaux (réforme agraire, nationalisations, contrôle de gestion).

Devant la rupture du dialogue PC/PS, le parti social-démocrate (PSD) rentrait dans la course pour le pouvoir et relançait dimanche l'idée d'une entente tripartite avec les socialistes et les centristes. Mais cela ne change rien au dilemme du PS qui va devoir annoncer demain sa décision définitive au président de la République.

Le PSD a annoncé son changement d'attitude à l'issue d'une réunion de son conseil national qui s'est tenue ce week-end à Lisbonne. Depuis la chute du gouvernement minoritaire socialiste mis en échec au Parlement le 8 décembre dernier sur sa politique économique, le parti social et démocrate refusait toute entente avec le premier ministre sortant en soutenant que son rôle était dans l'opposition. La volte-face du PSD, deuxième parti portugais après le PS, pourrait bien avoir pour explication l'attitude de son rival conservateur, le centre-démocrate et social (CDS), qui lui s'est déjà dit prêt à coopérer avec M. Soares.

Si le PSD se joignait au PS et au CDS, l'opposition au Parlement se trouverait réduite aux seuls communistes (40 députés) auxquels il faut ajouter un député de l'Union démocratique populaire (extrême-gauche) et six non-inscrits.

Le gouvernement aurait le soutien des 102 députés socialistes, des 73 PSD et des 41 CDS.

Un communiqué publié par le parti démocrate et social propose que les trois forma-

tions, avec l'aide du président Eanes, entament des négociations sur la formation d'un nouveau gouvernement dès qu'ils seront tombés d'accord sur l'exclusion des communistes.

Le problème est que M. Soares a clairement indiqué, lors

de ses entretiens avec le président Eanes, que les sévères mesures d'austérité qui doivent être prises pour rétablir l'équilibre financier du pays nécessitent à ses yeux la coopération, sous une forme ou sous une autre, des communistes.

Le PCP contrôle en effet 80 pour cent des travailleurs syndiqués et M. Soares estime que le soutien des syndicats à sa politique sera essentiel pour empêcher toute agitation sociale, lorsque les mesures d'austérité commenceront à faire sentir leurs effets.

Conseil de guerre occidental pour la phase finale de la CSCE

BELGRADE, Reuter — Les chefs des délégations occidentales à la conférence sur la sécurité et la coopération européennes se sont réunis à huis clos, hier à Belgrade, pour mettre au point leur stratégie en vue de la phase finale de la conférence.

Une crise risque d'éclater entre l'Est et l'Ouest, à propos de la question délicate des droits de l'homme.

Les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux ont indiqué avec la plus grande netteté que la conférence devait se terminer par l'adoption d'un acte final précisant la manière dont les pays de l'Est ont appliqué les décisions de la conférence précédente d'Helsinki (1975), relatives aux libertés humaines et d'expression la "troisième corbeille" de l'accord.

M. Per Fisher, délégué de l'Allemagne fédérale, qui a joué un rôle influent lors de la principale phase de la CSCE l'autisme dernier, a déclaré à la presse: "Nous sommes prêts à une dure négociation pour obtenir la mise au point d'un texte de conclusion de la conférence, substantiel et acceptable à tous."

Les 35 Etats participants, après d'acrimonieuses discussions et de récriminations mutuelles entre pays de l'Est et de l'Ouest, ont décidé la création de deux commissions principales, chargées de rédiger l'acte final de Belgrade.

Ces commissions devraient en principe avoir terminé leur tâche d'ici au 10 février. Mais beaucoup pensent à Belgrade que ce sera impossible. La conférence risque donc de s'éterniser.

Le règlement de la conférence prévoit qu'elle ne pourra prendre fin qu'avec l'adoption d'un document final et la fixation du lieu et de la date de la prochaine conférence chargée du bilan de l'application de l'acte final d'Helsinki.

La seule ville candidate pour organiser cette prochaine conférence, jusqu'à présent, est Madrid, candidature appuyée par les Occidentaux. L'Autriche, estimant que le groupe soviétique n'acceptera pas Madrid, est prête à proposer Vienne comme candidature de compromis, et à précéder la prochaine conférence se déroulant au niveau des ministres des Affaires étrangères.

Si cela était accepté, la prochaine conférence conduirait à

un nouveau sommet, semblable à celui d'Helsinki.

Avant l'interruption pour les fêtes, 106 propositions avaient été soumises à la conférence, portant sur divers sujets. La plupart ne semblent avoir aucune chance d'être incorporées dans le document final du fait de l'exigence du consensus.

Les pays de l'Est s'opposent vraisemblablement avec vigueur à toutes les propositions occidentales cherchant à protéger de la persécution les individus et les groupes qui veillent à l'application de l'acte final d'Helsinki et à faciliter la réunion des familles, l'émigration, etc. De l'avis de nombreux diplomates, la phase finale de la conférence de Belgrade sera la plus difficile.

Giscard appelle à l'unité sa majorité

PARIS (d'après AFP et Reuter) — Le président Valéry Giscard d'Estaing, après une semaine de silence, est intervenu hier dans les querelles qui secouent la majorité, en exhortant ses chefs à apaiser leurs différends et à présenter "une image d'unité et de progrès" face à l'union de la gauche dans les élections législatives cruciales et serrées du 12 mars prochain.

Devant tous les responsables politiques des formations de la majorité qu'il recevait à déjeuner au palais de l'Élysée, le président a affirmé que leur affrontement électoral serait "suicidaire": c'est-à-dire qu'il amènerait au pouvoir pour la première fois depuis 20 ans l'union de la gauche: le parti communiste, le parti socialiste et le mouvement des radicaux de gauche.

L'accord prévoyait une candidature unique dans 130 circonscriptions sur 470 et des "primaires" dans les autres. Devant le poids du Rassemblement gaulliste — de loin le plus important de la majorité — les 3 autres partis cherchent à lui opposer un seul candidat. Le Rassemblement gaulliste dénonça alors "la coalition" et menaça lundi dernier de présenter partout ses propres candidats.

"Toute tentative de coalition de partis de la majorité dirigée contre d'autres, toute attaque personnelle, a dit hier le président Giscard d'Estaing, seraient nuisibles. Qui-conque veut gagner... doit rechercher le sentiment profond du pays: il est aujourd'hui l'appel à l'unité".

En invitant sa majorité à l'unité, le président Giscard d'Estaing a d'autre part clairement marqué son désir que cette cohérence majoritaire contraste, le 12 mars prochain, avec la division de l'union de la gauche. Le parti communiste, qui reproche au parti socialiste de François Mitterrand de ne pas vouloir "un changement réel", a même déclaré que son désistement éventuel pour le second tour dépendrait du poids électoral que lui donnera le 1er tour.

M. Giscard d'Estaing, qui pour lancer son avertissement avait convié à sa table les états-majors au grand complet, soit 80 personnalités y compris le président du RPR Jacques Chirac, a ensuite conféré en petit comité avec les seuls dirigeants des partis de la majorité, sans que l'on en ait eu les conclusions et les résultats de ces conversations.

Au cours de cette réunion à huis clos des propos assez vifs auraient été échangés, notamment entre M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain, et Jacques Chirac, président du RPR.

Déjà au cours du déjeuner, M. Chirac, qui n'était séparé

de M. Giscard d'Estaing que par M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, a longuement parlé au chef de l'Etat. Aux dires des autres convives, le président de la République l'a écouté sans lui répondre et tout en étant attentif donnait des signes d'agacement.

Attentat contre la Cour suprême de Berne revendiqué

BERNE (AFP) — L'attentat commis vendredi contre les locaux de la Cour suprême du canton de Berne a été revendiqué par un "commando Benno Ohnesorg", ou nom de l'étudiant berlinois tué en 1967 par la police lors de la visite du chah à Berlin-Ouest, rapporte le journal la Suisse.

Les auteurs de l'attentat, qui n'a fait aucune victime, précèdent dans une lettre qu'ils ont voulu ainsi manifester leur opposition à l'éventuelle extradition de deux extrémistes ouest-allemands, Gabriele Kroecher-Tiedemann et Christian Moeller, arrêtés le 20 décembre en Suisse, près de la

frontière française, après avoir blessé deux douaniers.

Cette lettre a été postée une heure avant l'explosion de la grenade dans le bureau du procureur chargé de l'affaire Moeller/Kroecher-Tiedemann. Elle était adressée au domicile d'un journaliste du quotidien Blick de Zurich, M. Rudolf Widmer. L'agence télégraphique suisse avait déjà annoncé dimanche avoir reçu une lettre des auteurs de l'attentat.

Les auteurs de l'attentat menacent d'en commettre d'autres, plus graves, si la Suisse extradite les deux extrémistes. Les autorités suisses avaient annoncé vendredi soir qu'elles s'attendaient à ce que la RFA leur demande l'extradition de Gabriele Kroecher-Tiedemann, mais elles avaient annoncé qu'elle serait auparavant jugée en Suisse.

Gabriele Kroecher-Tiedemann, 26 ans, est considérée par la police ouest-allemande comme un membre important des groupes extrémistes berlinois les plus anciens, ce qui justifierait la référence à Benno Ohnesorg. Elle avait été emprisonnée en 1973 pour avoir tiré sur un policier lors d'un hold-up. Libérée en février 1975 en échange du politicien chrétien-démocrate berlinois Peter Lorenz, elle est soupçonnée d'avoir tué un policier autrichien et un garde libyen lors de la prise en otages des ministres du Pétrole dans les locaux de l'OPEP le 21 décembre 1975.

Christian Moeller, dont la RFA ne semble pas avoir réclamé l'extradition, est âgé de 28 ans, et recherché pour deux hold-up commis les 30 mars et 21 avril à Cassel (Allemagne fédérale).

La Floride. On y va... beaucoup plus!

DESTINATION	DÉPART DE MONTRÉAL	ARRIVÉE	DÉTAILS
Daytona Beach	7h10	12h20	Deux escales
Daytona Beach	15h15	21h32	Correspondance
Daytona Beach	16h36	22h15	Correspondance
Daytona Beach	17h50	00h42	Correspondance
Ft. Lauderdale	7h10	12h11	Correspondance
Ft. Lauderdale	15h15	20h39	Correspondance
Ft. Lauderdale	19h05	23h39	Correspondance
Ft. Myers	8h45	15h06	Correspondance
Ft. Myers	15h15	21h42	Correspondance
Ft. Myers	17h50	23h49	Correspondance
Gainesville	8h45	15h42	Correspondance
Gainesville	15h15	21h05	Correspondance
Jacksonville	7h10	11h22	Une escale
Jacksonville	16h36	21h21	Correspondance
Jacksonville	17h50	23h46	Correspondance
Melbourne	8h45	14h38	Correspondance
Melbourne	16h36	22h42	Correspondance
Melbourne	17h50	23h44	Correspondance
Miami	7h10	11h45	Correspondance
Miami	12h12	16h45	Une escale
Miami	15h15	20h47	Correspondance
Miami	19h05	23h49	Une escale
Orlando	7h35	11h56	Une escale
Orlando	15h15	21h27	Correspondance
Orlando	17h50	00h03	Deux escales
Orlando	19h05	1h15	Correspondance
Pensacola	8h45	13h31	Correspondance
Pensacola	15h15	20h15	Correspondance
Pensacola	17h50	23h30	Correspondance
Sarasota	8h45	14h21	Correspondance
Sarasota	12h12	18h57	Correspondance
Sarasota	15h15	21h34	Correspondance
Sarasota	17h50	23h53	Correspondance
Tallahassee	8h45	14h22	Correspondance
Tallahassee	15h15	21h07	Correspondance
Tampa/St. Petersburg	8h45	13h34	Correspondance
Tampa/St. Petersburg	16h36	21h51	Correspondance
Tampa/St. Petersburg	17h50	00h02	Correspondance
West Palm Beach	7h10	11h44 ¹	Correspondance
West Palm Beach	7h10	12h13 ²	Correspondance
West Palm Beach	15h15	21h34	Correspondance
West Palm Beach	16h36	21h08	Une escale
West Palm Beach	19h05	00h04	Correspondance

"Je vais m'occuper de vos bagages comme si c'était les miens."
- Martial Jasmin, préposé aux bagages, Montréal.



Horaire en vigueur le 13 décembre 1977 ¹Mardi ²Sauf mardi

Vous allez dans le Sud? Allez-y par Eastern.

Pssst...

Nos vêtements de croisière sont arrivés

Qu'on se le dise

A. Gold & Sons

- 388 o. Ste-Catherine
- Le Carrefour Laval
- Les Galeries d'Anjou
- Fairview, Pte-Claire
- 960 o. Ste-Catherine

EASTERN

LES AILES DE L'HOMME

Équateur: la junte clame victoire

QUITO (Reuter) — Une trentaine de dirigeants de l'opposition à la junte militaire équatorienne ont été arrêtés dimanche, tandis que le pays se rendait aux urnes pour un référendum constitutionnel.

Les électeurs étaient appelés à dire s'ils approuvaient la nouvelle constitution mise au point par la junte ou s'ils souhaitaient simplement une révision de la charte constitutionnelle de 1945. Selon les autorités, alors qu'un peu plus de la moitié des suffrages ont été dépouillés, on compte 47,2 pour cent de votants favorables à la nouvelle constitution contre 30 pour cent pour la révision de la charte.

Mais les bulletins nuls dépassent 28 pour cent des suffrages exprimés et certains dirigeants de l'opposition avaient appelé les électeurs à déposer de tels bulletins dans les urnes en signe de protestation contre le gouvernement militaire.

Les dirigeants arrêtés incluent M. Assad Bucaram, candidat à la présidence du pays, et M. Osvaldo Hurtado, président du parti démocrate chrétien. Il leur est reproché d'avoir enfreint une loi qui interdit de chercher à influencer les électeurs le jour du vote.

L'amiral Alfredo Poveda, chef de la junte militaire, a clamé victoire dimanche soir en déclarant que l'importante participation électorale prouve que les Équatoriens soutiennent les projets du gouvernement. Il s'est refusé à tout commentaire sur le nombre des bulletins nuls ou sur l'arrestation des responsables de l'opposition.

M. Bucaram, personnalité très populaire dans le pays, est considéré comme le vainqueur probable des élections présidentielles prévues pour le 16 juillet prochain.

Les forces armées, qui s'opposent à M. Bucaram en raison de son origine libanaise, se sont emparés du pouvoir en 1972 lorsqu'il apparut quasi certain que M. Bucaram allait l'emporter aux élections présidentielles qui devaient avoir lieu cette année-là.

Le référendum constitutionnel de dimanche était le premier scrutin libre organisé dans le pays depuis huit ans. C'était également la première étape du programme des militaires pour la remise du pouvoir aux civils. La prochaine étape sera les élections présidentielles en juillet qui seront suivies d'élections législatives.

La plupart des partis politiques sont favorables à la nouvelle constitution qui donnera le droit de vote aux analphabètes — environ 27 pour cent des 6,5 millions d'Équatoriens. Elle prévoit également une Chambre unique et un mandat présidentiel de cinq ans. Mais certains hommes politiques ont rejeté le programme des militaires, parce qu'ils s'opposent au retour à la démocratie et d'autres ont demandé que la junte se retire immédiatement après le référendum.

Nouvelle ligne rouge

MOSCOU (AFP) — L'URSS et les États-Unis ont inauguré hier une nouvelle "ligne rouge" télex appelée communément le "téléphone" rouge (hot line) entre le Kremlin et la Maison-Blanche.

Cette nouvelle ligne télex qui permet aux dirigeants des deux pays de communiquer par messages écrits, et non en phonie comme on a tendance à le croire, utilise deux réseaux parallèles de circuits de communication par satellites. L'un des satellites est américain, "Intelsat" et l'autre est soviétique, Molniya. Cette liaison remplace celle mise en place pour la première fois entre la Maison-Blanche et le Kremlin en 1963, après l'affaire des fusées de Cuba (1962).

— Ce "téléphone rouge" a été utilisé de nombreuses fois en 14 ans notamment lors de conflits ou de tensions dans le monde comme la guerre israélo-arabe de juin 1967.

Cette ligne télex utilisait jusqu'à présent un câble puis des circuits radio à hautes fréquences. Mais les résultats ont été jugés non satisfaisants par les deux parties en raison des risques de ruptures, de coupures, d'erreurs ou d'interférences. Le double système par satellite a été mis au point en grande partie par l'armée Américaine aux termes d'un accord signé en septembre 1971 entre les deux pays lors du premier round des négociations sur la limitation des armements stratégique (SALT-1).

UNE VOITURE DE GRANDE VALEUR À PETIT PRIX.



LA TOYOTA CANADIENNE

LE PRIX. Côté prix,

la Toyota Canadienne mérite sans aucun doute toute votre attention. Parce qu'elle est l'une des voitures les moins chères au Canada, la Canadienne vous en donne beaucoup pour votre argent. Et ça, c'est un bon point de départ!

L'ÉQUIPEMENT STANDARD.

En plus du prix exceptionnellement bas, vous obtenez un équipement tout aussi exceptionnel sans frais supplémentaires. Exemples: batterie et alternateur ultra-puissants, dégivreur électrique de la lunette arrière, désembueurs des glaces latérales, suspension avant à étau MacPherson, freins à disque assistés à l'avant, protection anti-rouille d'avant-garde et, pour les petits matins frisés, une chauffeuse rapide et ultra-puissante.

LA CANADIENNE

ÉPROUVÉE SELON
LES MÉTHODES
DE TRANSPORT
CANADA.

83 km/g
GRAND-ROUTE
54 km/g
VILLE

L'ENDURANCE EN HIVER.

C'est à partir de rigoureux tests dans le Grand Nord et dans des rues couvertes de sel que la Toyota Canadienne a été conçue. Cette voiture a su relever le défi de l'hiver canadien et elle continue de le faire avec succès chaque année.

L'ÉCONOMIE.

La Toyota Canadienne est moins chère à l'achat et moins chère à l'usage. Parce qu'avec son moteur de 1200 cc, la Canadienne vous permet d'économiser beaucoup d'essence. Parce qu'elle est robuste et qu'elle dure donc plus longtemps.

Parce qu'enfin, c'est une Toyota et chez Toyota, les voitures économiques, ça nous connaît.

TOYOTA

AUJOURD'HUI, C'EST LA TOYOTA CANADIENNE!

VOYEZ CES CONCESSIONNAIRES TOYOTA DÈS AUJOURD'HUI!

ÎLE DE MONTRÉAL

Alix Toyota
6807 rue de Lorimier
Tel: 376-9191

Chassé Toyota Inc.
819 Rachel est.
Tel: 527-3411

Toyota Centreville Inc.
1922 ouest. rue Ste-Catherine
Tel: 935-6352/4

Fairview Toyota Inc.
12 Auto Plaza
Pointe Claire
Tel: 694-1510

Houle Automobile Ltée
9080 rue Hochelaga
Tel: 351-5010

N. Lesage Auto Ltée
3478 boul. LaSalle
Verdun
Tel: 769-3843

Spinelli Toyota
561 boul. St-Joseph, Lachine
Tel: 634-7171

St. Laurent Toyota (1977) Inc.
2955 Cote de Liesse
Tel: 747-9811

Tessier Toyota
5600 est. boul. Métropolitain
Tel: 259-4626

Toyota Pie IX Inc.
3955 est rue Fleury
Montreal Nord
Tel: 323-9780

BANLIEUES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Beloeil (McMasterville)
Réal Boucher Automobiles Inc.
555 boul. Laurier
Tel: 467-0229

Chambly
Chambly Toyota Inc.
1219 boul. Perigny
Tel: 658-4334

Châteauguay
Automobiles Pascha Ltée
46 boul. St-Jean Baptiste
Tel: 691-1000

Ile Perrot
Ile Perrot Toyota Ltée
421 Grand boul.
coin donquichotte
Tel: 453-2510

Laval/Chomedey
Chomedey Toyota Inc.
3665 boul. St-Martin
Tel: 687-2634/333-1151

Laval/Duvernay
Duvernay Toyota Inc.
1615 est. boul. St-Martin
Tel: 387-6481

Longueuil
Longueuil Toyota Inc.
839 boul. Taschereau
Tel: 679-1890

Repentigny
Barnabé Campbell Auto Inc.
142 rue Notre-Dame
Tel: 581-6430

St-Eustache
Toyota St. Eustache Inc.
260 boul. Sauvé
Tel: 627-2697

Ste-Thérèse
Blainville Toyota Inc.
104 boul. Desjardins
Tel: 622-3313

Terrebonne
Automobiles L. G. Léveillé Inc.
501 boul. Terrebonne
Tel: 471-4117

VOUS TROUVEREZ AUSSI DES CONCESSIONNAIRES DANS LES VILLES SUIVANTES:

ALMA - BAIE COMEAU - CAPLAN - CHICOUTIMI - CO DORCHESTER - DRUMMONDVILLE - FARNHAM - GASPÉ SUD - GRANBY - JOLIETTE - LACHUTE - LA MALBAIE - LEVIS - MAGOG - MATANE - MONT-JOLI - MONT-LAURIER - NICOLET - POINTE GATINEAU - QUÉBEC - RICHMOND - RIGAUD - RIMOUSKI - RIVIÈRE-DU-LOUP - ROUYN - SEPT ÎLES - SHAWINIGAN - SHERBROOKE - ST-FÉLICIEN - ST-HYACINTHE - ST-JEAN - ST-JÉRÔME - ST-JOACHIM DE TOURELLE - ST-NORBERT DE BERTHIER - ST-PASCAL DE KAMOURASKA - ST-RAYMOND DE PORTNEUF - THETFORD MINES - THURSO - TRACY - TROIS RIVIÈRES - VALLEYFIELD - VAL-DAVID - VICTORIAVILLE

Andreotti sans doute à nouveau désigné

L'Italie est sans gouvernement

ROME (d'après AP et AFP) — L'Italie s'est installée de nouveau hier dans la crise gouvernementale, alors que la situation générale demeure inquiétante: violence politique, stagnation industrielle, neuf pour cent de chômage, et surtout "états d'âmes" de partis politiques qui, après 17 mois de stabilité ministérielle, s'interrogent à nouveau sur l'opportunité du compromis historique.

Comme prévu, le président du Conseil, M. Giulio Andreotti, a présenté hier matin sa démission au président Giovanni Leone, mettant en branle le traditionnel processus de consultations, puis de désignation du successeur.

Pourtant, cette fois-ci, la situation paraît très complexe et risque de s'éterniser en dépit de l'ingéniosité de l'esprit politique italien. M. Andreotti ne s'y est pas trompé car, anticipant sur le choix de M. Leone,

il a déjà entamé des consultations avec les partis politiques pour trouver un compromis.

Sa démarche s'inspire de deux principes directeurs: éviter des élections anticipées auxquelles sont d'ailleurs hostiles toutes les formations politiques et empêcher l'arrivée au pouvoir des communistes.

Une consultation en période de crise s'apparenterait à une fuite en avant car l'échiquier politique ne sera pas modifié. Selon les sondages, les électeurs seraient favorables à une bipolarisation plus marquée, surtout au bénéfice de la démocratie chrétienne. Quant à l'éventualité de l'attribution de portefeuilles au PCI, M. Andreotti s'y est opposé avec la plus grande fermeté, avant même la mise en garde du département d'Etat aux organisations politiques italiennes.

En dépit de l'imbricatio, le président du Conseil a déjà posé officiellement des jalons

pour une formule qui donnerait satisfaction à tout le monde: les socialistes seraient inclus dans une coalition gouvernementale davantage tournée vers le social mais aussi des personnalités indépendantes, jouissant du soutien des communistes.

Une chose est cependant certaine: le système qui a fonctionné pendant 17 mois — participation des partis à l'élaboration des choix politiques en échange de la neutralité de l'opposition lors des votes cruciaux au Parlement — est définitivement enterré. Plus personne n'en veut. Les communistes bien sûr, mais aussi les socialistes et les républicains, favorables à l'entrée du PC au gouvernement.

Depuis le début de la crise, le Parti communiste a fait preuve d'une grande discrétion sur les solutions qu'il pourrait accepter. Fort des 34 pour cent qu'il a recueillis aux

législatives de 1976 et de son influence accrue au niveau régional et municipal, il est suffisamment puissant pour torpiller toute solution qui ne lui conviendrait pas.

Le PC s'est apparemment décidé à changer de position en raison de la lenteur de la politique sociale du gouvernement Andreotti et aussi du mécontentement de la base, qui estime plus payante une politique d'opposition systématique. M. Berlinguer s'est donc décidé à faire de nouveau campagne pour le "compromis historique" avec l'appui des socialistes et des républicains.

Les prochains jours permettront d'y voir plus clair. Jeudi M. Andreotti sera vraisemblablement désigné pour constituer le cabinet et rapidement il sera possible de connaître sa formule de compromis à l'aval du PCI, du PS et des républicains. Les trois formations se sont déclarées récemment certaines qu'une solution pourrait être trouvée rapidement.

L'économie italienne souffre de l'indécision politique. Hier, les pressions se sont ac-

crues sur la lire. L'inflation demeure préoccupante ainsi que le chômage et la stagnation économique.

Les états-majors politiques italiens suivront également attentivement aujourd'hui la réunion de la Cour constitutionnelle qui doit statuer sur la suite à donner à huit projets de référendum déposés par le parti radical. Les projets de référendum ont pour but d'obtenir l'annulation d'une série de textes de loi concernant l'ordre public, le financement public des partis et le Concordat avec le Vatican.

En cas d'avis favorable de la Cour constitutionnelle, les référendums devront être organisés entre le 15 avril et le 15 juin, en même temps que celui sur l'avortement, sauf si d'ici là intervient un vote au Parlement pour modifier les textes de loi concernés ou une dissolution des Chambres.

Une reprise de la tension dans la rue était, d'autre part, redoutée hier après-midi avec le déroulement d'une messe à la mémoire des quatre membres du "Mouvement social italien" (néo-fasciste) abattus



M. Giulio Andreotti annonce à la presse la démission de son gouvernement. (Téléphoto AP)

ces dernières semaines à Rome. Là encore, tout s'est déroulé dans le calme. Près d'un millier de personnes ont assisté à la messe dans la basilique Sainte-Marie des Anges et des Martyrs, au centre de la

capitale, avant de se disperser sans incidents.

En fait, pour l'homme de la rue, la vraie crise, c'est d'abord la montée du chômage et le désarroi des jeunes sans tra-

vail. Nombre d'étudiants mettent cette question en tête des problèmes, et avouent avoir été "condamnés" à faire des études supérieures parce qu'ils n'avaient pas trouvé de travail.

La crise était latente depuis le 29 juillet 76

ROME (AFP) — Tous les termes de la crise actuelle étaient présents à la constitution du gouvernement Andreotti, le 29 juillet 1976, souligne-t-on à Rome, après la démission de M. Giulio Andreotti.

La décision de former un gouvernement minoritaire cohérent démocrate-chrétien résultait en effet du fragile équilibre issu des élections générales anticipées du 20 juin: renforcement du parti communiste (34,4 pc), maintien de la démocratie-chrétienne (37,8), laminage des forces intermédiaires, dont le parti socialiste.

Bien qu'il eut déclaré à l'époque devant le Parlement qu'il était "transitoire", le gouvernement de M. Andreotti s'inscrit pour le record de longévité au troisième rang des 33 cabinets constitués depuis l'instauration de la république italienne en 1946. Le record absolu, deux ans et trois mois, est détenu par le gouvernement Moro (démocrate-chrétien). Voici à grands traits la chronologie des événements qui ont marqué le gouvernement Andreotti:

29 juillet 1976: constitution du gouvernement. 11 août: investiture, et abstention déterminante du parti communiste. Octobre: plan d'austérité. L'abstention crée des problè-

mes au PC. Novembre: le patronat opposé à l'entrée du PC dans le gouvernement.

8 décembre: M. Enrico Berlinguer favorable à une convergence avec la DC. 2 janvier 1977: le PC demande la constitution d'un gouvernement d'urgence. La demande est depuis constamment renouvelée. 26 janvier: visite du vice-président américain Mondale. 1er février: nouvelles mesures d'austérité. Mi-février: désordres à l'Université de Rome. Le PC fait son autoritarisme sur les problèmes étudiants. 27 février: le FMI négocie un prêt de 530 millions de dollars. 20 mars: la DC refuse de modifier le "cadre" politique.

1er avril 1977: le PC propose un programme de gouvernement. 19 avril: gains de la DC aux élections municipales. Violences estudiantines à Bologne et Rome. 29 avril: pour le PCI, l'abstention touche à son terme. Mai: le PC propose un plan d'austérité à moyen terme. 7 juin: le Sénat rejette la loi libéralisant l'avortement. 14 juin: succès mitigés du PC aux élections partielles. 29 juin: le PC entre de fait dans la majorité avec la conclusion d'un accord limité de gouvernement. 30 juin: premiers excédents des balances commerciales et des paie-

ments. 24 juillet: Giulio Andreotti se rend à Washington. 15 août: évasion du criminel de guerre nazi Herbert Kappler.

8 septembre: la DC n'acceptera jamais d'accord avec le PC. 11 septembre: le PC ne retournera pas à l'opposition. 25 septembre: la DC pour le respect de l'accord à six. 12 octobre: Enrico Berlinguer dialogue avec l'évêque d'Ivrea.

26 octobre: la DC menace le PC d'élections anticipées. 6 novembre: le parti républicain invite le PC à demander son entrée au gouvernement. 26 novembre: la conférence épiscopale opposée au dialogue avec les marxistes. 2 décembre: 200.000 métallos à Rome pour demander le "changement". 28 décembre: M. La Malfa demande la démission du gouvernement. 30 décembre: selon M. Andreotti il n'y a pas de crise.

7 janvier 1978: week-end de violences. 10 janvier: l'ambassadeur américain à Rome en consultation à Washington. 12 janvier: le département d'Etat opposé à l'entrée des communistes au gouvernement. 14 janvier: M. Andreotti reçoit les chefs de groupes parlementaires. Il constate que la formule de "non défiance" a vécu, et le 16 janvier, il présente sa démission.

L'avenir à votre portée...
grâce aux régimes BCN



Épargne-retraite
Épargne-logement

L'avenir vous préoccupe? Venez nous voir. Dans chacune de nos succursales, vous trouverez un comptoir INFO-BCN où l'on saura vous conseiller, vous renseigner sur l'épargne-retraite et l'épargne-logement.

La BCN vous offre une gamme intéressante de possibilités: quatre modes de placement; quatre façons d'alimenter votre plan. Demandez notre brochure explicative.

Épargne-retraite BCN. Épargne-logement BCN. Vous économiserez, vous bénéficierez d'importants avantages fiscaux. Allez-y dès aujourd'hui, car l'avenir n'attend pas!



Banque Canadienne Nationale

McComber

Solde de janvier.

Pendant tout le mois de janvier, McComber vous offre sa collection de superbes fourrures à des prix très spéciaux. On a même réduit le prix des manteaux de notre collection de créations originales! Offrez-vous ce plaisir...

Le solde de janvier de McComber, un début d'année qui promet.

McComber.
440 ouest,
de Maisonneuve.



Jean-Paul Belmondo **Raquel Welch** **POUR TOUS**

L'Animal

un film de **Claude Zidi**

1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, SAMEDI, DERNIER PROGRAMME COMPLET 11.00

Le PARISIEN 5

486 STE CATHERINE O. 866-3856

Bilitis **18 ANS** **Adultes**

de **DAVID HAMILTON**

CARREFOUR 1.30 - 3.30 - 5.30 7.30 - 9.30

STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057

LA COMPAGNIE DES DEUX CHAISES PRESENTE

LES HAUTS ET LES BAS D'LA VIE D'UNE DIVA

AVEC **NICOLE LEBLANC** **GASTON BRISSON**

Supplémentaires 20-21-22-27-28-29 janvier à 20 h 30

une monologuerie de **JEAN-CLAUDE GERMAN** musique de **JACQUES PERMAN**

A LA SALLE DE THEATRE DU CEGEP DU VIEUX-MONTREAL 255 EST RUE ONTARIO (Métro Berri - Stationnement intérieur) RESERVATIONS: 284-7135

musique / Les débuts de Zukerman à Montréal!

par Gilles Potvin

Après la reprise des Grands concerts de l'Orchestre symphonique de Montréal, c'était dimanche après-midi les Concerts Esso qui reprenaient l'affiche à la salle Wilfrid-Pelletier. Un nombreux public s'était déplacé pour venir entendre jouer et diriger le violoniste Pinchas Zukerman qui était accompagné de sa jeune femme, la flûtiste Eugenia Zukerman. Un autre soliste était Calvin Sieb, violon solo de l'OSM, présentement en congé sabbatique mais qui était de passage dans la métropole.

C'est somme toute un programme assez éclectique que ces artistes proposaient — une première moitié consacrée à deux concertos de Bach et la seconde à la *Symphonie no 2*, en si bémol majeur de Schubert. Zukerman et Sieb ont d'abord joué le *Concerto en ré mineur*, pour deux violons, suivi du *Concerto brandebourgeois no 4*, en sol majeur, avec les flûtistes Eugenia Zukerman et Jeanne Baxtresser, Zukerman se réservant la partie de violon et donnant en plus le signal des attaques.

Les deux oeuvres ont reçu un traitement hautement professionnel, plus solide que nuancé, grâce au jeu expert des solistes et à l'aplomb de l'effectif composé de cordes et du clavecin. Le dialogue Zukerman-Sieb, comme d'ailleurs celui des flûtistes, montrait le meilleur équilibre et l'unanimité souhaitable en ce qui a trait aux tempos et aux nuances.

Ce programme plutôt bref a permis à Zukerman de faire ses débuts ici comme chef d'orchestre dans la charmante *Symphonie no 2* de Schubert. Pour le moment, il est certain qu'il manie l'archet avec beaucoup plus d'aisance que la baguette de chef d'orchestre. Il sait bien donner l'attaque et maintenir les tempos, mais l'on s'aperçoit vite que sa technique de direction est assez sommaire, se limitant souvent à simplement battre la mesure. Il est vrai qu'une oeuvre comme la *Symphonie schubertienne* ne pose pour un chef aucun problème particulier et il est fort possible que Zukerman s'affirme davantage au concert de ce soir alors qu'il dirigera des pa-

ges de Beethoven et de Dvorak, en plus de participer à l'exécution de la *Serenata Notturna* de Mozart. Pour le moment, Zukerman nous apparaît un chef compétent mais pas tout à fait indispensable.

C'était aussi dimanche la reprise des activités à Pro Musica, salle Maisonneuve, alors que deux jeunes musiciennes, la violoniste Gwenda Hoebig et la pianiste Melinda Coffey, toutes deux de la Colombie-Britannique, étaient les invitées. Agée de 17 ans, Mlle Hoebig a déjà raflé un bon nombre de prix, notamment ceux des Concours de musique du Canada et du Concours national de Radio-Canada et sa carrière s'annonce brillante.

ne manquent pas d'audace ni d'aplomb et se sont engagées avec assurance dans le long programme choisi.

Gwenda Hoebig est certainement un phénomène du violon et une musicienne née pour avoir réussi comme elle l'a fait à jouer un tel programme sans défaillance majeure. Les mêmes éloges s'adressent aussi à sa collègue car la participation pianistique à un tel programme était tout aussi exigeante.

Jouant tout de mémoire, Gwenda Hoebig affiche une sonorité d'une beauté constante et la technique, tant de la main gauche que de l'archet, est remarquablement développée. C'est aussi une musicienne de classe comme l'a démontré son sens du phrasé et des nuances.

A défaut d'être bouleversante, l'exécution de la *Kreutzer* bénéficiait d'une bonne mise en place et d'un grand respect stylistique. Mais seul le temps lui permettra, à elle comme à sa collègue, de pénétrer puis de transmettre le sens profond d'une oeuvre aussi monumentale qui est comme une lutte fébrile entre les forces de l'esprit et du coeur.

PIERRE DAVID présente UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS

PRIX LOUIS DELLUC 1977 la plus haute distinction du cinéma français.

Il dérange beaucoup de gens... trop de gens... et ceux-ci sont très puissants...

LE JUGE FAYARD dit "LE SHERIFF"

un film de **YVES BOISSET**

avec **PATRICK DEMAERE** **AURORE CLEMENT** **PHILIPPE LEOTARD**

7.30 - 9.30

le DAUPHIN 1 **BROSSARD 2** **MAIL CHAMPLAIN**

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060 BOUL. TASCHE REAU 465-5906

La Compagnie Jean Duceppe 1975 INC. **SPECTACLE 3**

des frites, des frites, des frites...

de **ARNOLD WESKER**

PRIX DE LA MEILLEURE PIECE "Evening Standard Award" Londres

\$1.00 DE REDUCTION SUR PRESENTATION DU LIVRET-THEATRE

Traduction de Michel Beaulieu Mise en scène de Claude Maher

Avec: **JACQUES GODIN** **LIONEL VILLENEUVE** **ROGER LEBEL** **MICHEL DUMONT** **Guy Nadon** **Marc Grégoire** **Normand Lévesque** **Gilles Cloutier** **Gaston Lepage** **Eric Gaudry** **Alain Fournier** **Michel Sébastien** **Raymond Legault** **Daniel Simard** **Gilbert Lumas**

du 19 janvier au 19 février 1978

drôle drôle et choquant!

THEATRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9 Renseignements: 842-2112

Orchestre de chambre McGill

Chef d'orchestre: **Alexander Brott**

6 Février 1978

Soliste: **YEHUDI MENUHIN** violon

CONCERT BACH

- Concertos pour violon La mineur et Mi majeur
- Cantate no 50 — Motet no 4
- Suite no 3

Choeur St-Laurent — Directeur: Iwan Edwards

Eglise Notre-Dame

Billets: \$8 - \$7 par concert

International Music Store Montreal Trust, P.V.M.

* **GUY LATRAVERSE PRESENTE**

ZOUC HUMORISTE

du 13 au 19 février 20h.30

BILLETS de \$4.00 à \$8.00 EN VENTE CHEZ SAUVE FRERES et AU 87, ST. CHARLES O., LONGUEUIL

THEATRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guchets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

ANNIE GIRARDOT **TAXI** **POUR TOUS**

ANNIE GIRARDOT, chauffeur de taxi, ne vit que pour trouver LE GRAND AMOUR!

Avec une cliente quelque peu excentrique, elles partent à la recherche de **L'HOMME IDEAL...**

le Dernier Baiser

avec **ANNIE GIRARDOT** • **MARIA PACOME** • **BERNARD FRESSON** dans un film de **DOLORES GRASSIAN**

CREMAZIE 8 EM. 7.20 - 9.20 SAM. DIM. 1.20 - 3.20 - 5.20 7.20 - 9.20 ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

Orchestre symphonique de Montréal

Concerts du Maurier

17, 18 janvier

Chef d'orchestre et soliste **Pinchas Zukerman**

Soliste **Calvin Sieb** violoniste

Mozart *Serenata notturna en ré majeur, K. 239*

Dvorak *Sérénade pour cordes en mi majeur, opus 22*

Beethoven *Symphonie no 2 en ré majeur, opus 36*

Préludes

Avant les concerts du Maurier, rencontre-conversation sur les oeuvres au programme, dirigée par **William Stevens** et ses invités.

Piano noble de la Place des Arts — 19.15 heures. — Entrée \$2.00.

Commandites par La Baie.

ELYSÉE 1 14 ANS 35 MILTON / 842-6053

CRITIQUE UNANIME!

"MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE"

"MEILLEUR RÉALISATEUR"

"MEILLEUR FILM ÉTRANGER"

UN FILM DE **LUIS BUNUEL**

Cet Obscur Objet du Désir

ELYSÉE 2 14 ANS 35 MILTON / 842-6053

"Mr. KLEIN IL FAUT ABSOLUMENT LE VOIR!!!"

du réalisateur **ENVOUTANT** Philippe NOURY LE FIGARO

MAGISTRALE Jacques SICLIER LE MONDE

GAGNANT DE 3 CÉSARS dont MEILLEUR FILM et MEILLEUR DIRECTEUR

4e SEM **LOSEY/DELON**

* **GUY LATRAVERSE & CKAC 73 PRESENTENT**

rire aux larmes avec Jean Lapointe

DU 12 AU 29 JANVIER

(DU JEUDI AU DIMANCHE) SEM. à 20h30, SAM. à 18h30 & 22h BILLETS: \$6.00 à \$10.00 AUSSI CHEZ SAUVE FRERES et à 87 ouest, St-Charles, Longueuil

SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guchets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

BIENTOT

PHILIPPE NOIRET

Un film grandiose et exaltant

Enfin à Montréal après un triomphe en Europe!

Un Taxi Mauve

CREMAZIE ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

Grands Concerts

24, 25 janvier

Chef d'orchestre **Emil Tchakarov**

Soliste **Emanuel Ax** pianiste

Haydn *Symphonie no 6 en ré majeur, "La Matin"*

Liszt *Concerto no 2 en la majeur*

Schubert *Symphonie no 9 en do majeur, D. 944 "La Grande"*

Concerts Esso

29 janvier

Chef d'orchestre **Uri Mayer**

Soliste **Yefim Bronfman** pianiste

Mendelssohn *Le Songe d'une nuit d'été (extraits)*

Saint-Saëns *Concerto no 2 en sol mineur, opus 22*

Britten *Young Persons' Guide to the Orchestra, opus 34*

Information générale

Grands Concerts Salle Wilfrid-Pelletier Billets: \$3.00 à \$9.50
Concerts Gala Mardi et mercredi Si disponibles
Concerts du Maurier 20 h 30 à 19 heures 100 billets à \$2.50

Concerts Esso Salle Wilfrid-Pelletier Billets: \$4.00
Dimanche 14 h 30

* Première exécution à l'O.S.M.

Participez aux dîners symphoniques du Château Champlain.

FESTIVAL de CANNES GRAND PRIX DE LA MISE EN SCÈNE UN DES DIX MEILLEURS FILMS DE L'ANNÉE

aussi GRAND PRIX D'INTERPRÉTATION FEMININE FESTIVAL DU FILM DE CANNES

AFFREUX ET SALES MÉCHANTS un film de **ETTORE SCOLA**

ANTHONY QUINN **DOMINIQUE SANDA** Un film de **Mauro Bolognini**

l'héritage

Cinéma 7art 722-0302 3180 rue BELANGER

Affreux SEM 8.20 SAM 1.00 - 3.00 - 5.00 DIM 1.00 - 3.00 - 5.00

L'héritage SEM 1.30 SAM 1.30 - 3.30 - 5.30 DIM 3.00 - 5.00

Esquisse au Livre de Job: imprenable et impénétrable

par Adrien Gruslin

Jusqu'au 29 janvier, du mercredi au samedi inclusivement, au Pavillon Saint-Jacques, 335 est, de Maison-Neuve, de l'Université du Québec à Montréal, Terre-Québec, Théâtre de la grande Réplique présente *Esquisse au Livre de Job*. Ni acte dramatique, ni poème dramatique, l'oeuvre montée par le groupe dirigé par Jean-Guy Sabourin utilise la narration constante. Pas de vrais personnages, hors Job lui-même et encore! mais des témoins. Ils sont les amis de Job ou les hôtesse narratives. Au-dessus de tout, Dieu et Le Satan.

Le spectacle est joué tantôt en français, tantôt en hébreu ancien, selon le texte biblique. Impossible donc de suivre le fil des paroles, c'est dire combien la présentation est ardue, voire carrément rébarbative. Le verbe, même en français, demeure régulièrement impénétrable.

A l'entrée, le spectateur s'avance dans un hall semblable à une tente de bédouin. C'est la fête, suggérée de plusieurs façons: par la musique, les lustres pendus au plafond de la tente, la roue de fortune devant laquelle chacun est convié par une hôtesse qui lui remet une lettre-collier, le thé et l'orange confite distribués par deux autres femmes accueillantes. L'ambiance est souriante, tranquille comme pouvait l'être, selon toute vraisemblance, la vie de Job avant la tempête. "Il y avait dans le pays d'Ouc un homme du nom de Job; cet homme était intègre et droit, craignant Dieu et évitant le mal".

Puis survient un changement d'éclairage, place à l'action, à l'épreuve de Job. Le vidéo laisse entendre le premier complot de Satan. Suit une solennelle marche de Job qui, combinée à une projection en 16mm, crée un effet très réussi. Les voix sont directes ou pré-enregistrées. Aucune véritable dynamique de jeu

n'existe ni dans l'illustration des malheurs, ni dans les monologues du héros sur son tas de sable. Le public assiste à cette narration rituelle en passant d'un local à l'autre. De la tente arabe de départ, on passe au cabinet des malheurs qui n'est rien de moins qu'une salle de toilettes. On accède ensuite à une vaste salle en traversant le hall où la présentation nous ramènera une troisième fois pour la finale.

Durant une heure trente, le 16mm, le vidéo, divers lieux scéniques et huit acteurs nous entraînent dans un rituel de théâtre. Mais la théâtralité fait défaut et l'aspect rituel ne

passé pas en raison du caractère empué, ampoulé du déroulement. Le ton, le rythme, le geste, tout est rare, distancé, emphatique et en quelque sorte imprenable. L'utilisation de la langue hébraïque pour les monologues de Job n'arrange rien. Face au questionnement de Job, entre l'image et l'invisible, le spectateur témoin est davantage indifférent qu'impliqué.

La production ne ressemble à rien d'habituel. Le Théâtre de la grande Réplique est un groupe de création, d'essai et de recherche. Les trois éléments sont réunis dans *L'Es-*

quisse au Livre de Job conçue et mise en scène par Serge Ouaknine et David Merqui. Le travail est rigoureux mais l'oeuvre théâtrale ne nous concerne pas.

Si l'oeuvre ne nous rejoint pas, c'est non seulement en raison de son caractère difficile mais davantage parce que l'organisation des éléments du spectacle ne cherche jamais à faciliter les choses. L'aridité et l'abstraction sont la règle. La démarche est toute intellectuelle, perdue dans les vapeurs de l'encens parabolique.

"Le livre de Job n'est pas une pièce de théâtre et tout dans cette succession de paroles monolithiques rejette l'idée d'un drame" (1), explique Serge Ouaknine en présentant son travail. Et le spectateur reste étranger. Alors qu'il était grandement sollicité par la fête du début, il se voit rejeté de plus en plus loin par la suite. Il est témoin d'un déroulement qui se fait sans lui, d'un acte théâtral d'évocation hébraïque dont les éléments semblent choisis pour l'éloigner.

(1) "Mettre en scène l'invisible" par Serge Ouaknine, in *La Grande Réplique* vol. 1, no. 2, page 16, janvier 1978. A noter dans ce deuxième volet de la revue de "Terre Québec. Théâtre de la Grande Réplique", un dossier de Michel Laporte intitulé "Les Bases de l'expression ludique", essai d'analyse.



Première fois à Montréal, le Ballet de Caracas fondé en 1975 est déjà reconnu en Europe et aux Etats-Unis comme la meilleure compagnie de danse d'Amérique du Sud.

Pour remplacer la troupe de Béjart Le Ballet de Caracas et le Royal Winnipeg Ballet

par Angèle Dagenais

Devant la défection du Ballet du XXe siècle de Maurice Béjart, qui devait présenter un superbe spectacle composé de deux programmes différents: *Le Molière imaginaire* et *Notre Faust*, l'impresario, Concerts et artistes canadiens, a dû à la dernière minute remplacer ces soirées de ballet par deux troupes: le Ballet International de Caracas (salle Maisonneuve, 24 et 25 janvier à 20 h 30) et le Royal Winnipeg Bal-

let (salle Wilfrid-Pelletier, du 2 au 5 février).

Concerts et artistes canadiens tiennent à souligner que ce contretemps est totalement imputable à la troupe bruxelloise de Béjart, qui a annulé ses tournées canadienne et américaine de 78, expliquant que le célèbre chorégraphe devait "réaliser une nouvelle création en Belgique à cette époque". Le représentant du Ballet du XXe siècle propose de remettre le tout à la saison prochaine! Relevant donc le défi de remplacer au pied levé ces soirées de danse, CAC présente une jeune troupe vénézuélienne fondée il y a à peine deux ans, le Ballet International de Caracas et le populaire Ballet royal de Winnipeg, bien connu des amateurs de danse montréalais.

Le Ballet de Caracas, composé de 25 danseurs, a déjà donné de nombreuses représentations en Amérique latine et en Europe, remportant un "succès éclatant lors de sa première visite à Paris" en juillet 76, selon les propos du critique new-yorkais Clive Barnes.

Cette jeune compagnie possède déjà une forte personnalité, intégrant des oeuvres contemporaines au répertoire classique tout en ne reniant pas ses origines sud-américaines.

Le pilier du Ballet International de Caracas, à la fois directeur artistique, chorégraphe et maître de ballet, est Vincente Nebrada qui soutient en tant que prima ballerina la danseuse vénézuélienne Zandra Rodriguez. Né à Caracas, Nebrada a fait ses débuts avec le Ballet national du Venezuela et a dansé par la suite avec le Ballet de Cuba d'Alicia Alonso, les Ballets de Roland Petit, le Ballet Joffrey ainsi que le Ballet Harkness, cette dernière compagnie le nommant chorégraphe résident pour l'année 1970. Zandra Rodriguez, pour sa part, a été danseuse-étoile du Ballet du Venezuela avant de se join-

dre à l'American Ballet Theatre de 1967 à 1974, se taillant une place de choix au sein de l'élite dansante nord-américaine.

Le programme que présentera le Ballet de Caracas comprend trois oeuvres: *La rivière*, chorégraphie d'Alvin Ailey sur une musique de Duke Ellington, *Nos Valses* et *The Moon and the Children* et *Possessed*, deux chorégraphies de Vicente Nebrada sur des musiques de Teresa Carreno et Michael Kamen, respectivement. Le Ballet Royal de Winnipeg présentera à la salle Wilfrid-Pelletier, deux programmes différents, les 2 et 3 février et 4 et 5 février. Dans un premier temps, les danseurs présenteront *What To Do Till The Messiah Comes*, de Norbert Vesak (musique de Chilliwick, Syrnix & Phillip Werren), *Pas d'action* de Brian MacDonald (musique de Vint Suppe) et le *Sacre du printemps*, d'après la chorégraphie d'Oscar Araiz.

Le deuxième programme du RWB, les 4 et 5 février à Wilfrid-Pelletier, comprendra trois oeuvres d'Oscar Araiz, chorégraphe fort prisé de cette compagnie, *Festival*, *Femmes* et *Mahler IV* ainsi qu'une oeuvre de Balanchine intitulée *Glinka Pas de Trois*. Il sera intéressant de comparer l'interprétation du ballet *Femmes* d'Araiz dansé cette fois par la compagnie manitobaine et que les amateurs connaissent déjà par l'entremise de la compagnie de danse Eddy Toussaint, qui a inscrit cette oeuvre à son répertoire depuis bientôt un an.

Subventions de \$312,450 à la danse

QUÉBEC — Six troupes de danse québécoises viennent de recevoir des subventions du ministère des Affaires culturelles au montant total de \$312,450.

Les Grands ballets canadiens reçoivent la part du lion, puisque le ministère leur verse une somme de \$221,000, ce qui représente la deuxième et dernière tranche de leur subvention pour l'exercice financier 1977-78.

Deux compagnies de danse montréalaises reçoivent également d'importantes subventions: la compagnie de danse Eddy Toussaint, à qui le ministère verse \$43,000 et la Compagnie de danse Entre-Six, qui reçoit \$25,000. De plus l'organisme Québec-Été-Danse, de Montréal, reçoit une subvention de \$1,450.

À Québec, Danse-Partout a reçu une subvention de \$10,000 et, à Chicoutimi, l'Académie de ballet du Saguenay, \$12,000.

Les subventions que le ministère des Affaires culturelles apporte à ces organismes leur permettront de continuer leur travail de développement dans le secteur de la danse contemporaine et classique.

échos

En collaboration avec la Fédération québécoise de philatélie, le service de l'animation du complexe Desjardins présente, le samedi 21 janvier, de 10 h à 22 h, le premier salon québécois de la philatélie. La place du Complexe Desjardins deviendra, pour cet événement, un point de rencontre pour tous les membres des quelque 35 sociétés philatéliques de la région de Montréal. Au programme, un marché de timbres, des expositions, des ateliers et des montages audiovisuels. L'entrée est libre.

Le ministère de l'Éducation du Québec offre aux artistes pour l'année universitaire 1978-79, l'équivalent de 30 bourses d'une valeur maximale de \$8,000. Les artistes ayant terminé leur formation de base, réalisés des travaux et qui sont considérés comme des professionnels, sont admissibles aux bourses d'études de l'enseignement supérieur. Les intéressés peuvent se procurer les formulaires d'inscriptions à ce concours à la direction générale de l'enseignement supérieur, 1035, rue de Lachetière, Québec.

Spécialiste des questions asiatiques, ancien administrateur français au Cambodge, professeur de géographie à l'Université de Montréal, conférencier, animateur, Robert Gary sera invité *Aux vingt heures*, les 17 et 20 janvier à CBF 690.

Un concert de Musique électroacoustique avec diffusion spatialisée aura lieu le mercredi 18 janvier à l'Auditorium du Pavillon Lafontaine, 1301 est, rue Sherbrooke à 20 h. Au programme, des musiques de Belgique par des compositeurs belges et étrangers, tels que: Nicole Lacharte, Peter Beyls, Raoul de Smet et Lucien Goethals.

L'Animal que nous sommes: dans un environnement de paroles, images, photos, bandes sonores et livres-objets. Une rencontre est prévue pour le 25 janvier à la Galerie Media située au 970, rue Rachel est.

ISABELLE HUPPERT • VIVES BENEYTON

La Dentellière

de Claude Goretta

7.30 - 9.30

LE DAUPHINÉ 2

BILLETTS EN VENTE À CIEL MF

84 OUEST, RUE STE-CATHERINE 861 0563

Jean-Guy Moreau

Connaissez-vous La Voie Lactée?

de Karl Wittlinger adaptation de Denis Chouman

une mise en scène de Olivier Reichenbach

Jacques Thibdale

La compagnie internationale de papier du Canada est heureuse de s'associer au spectacle des fêtes du TNM

Carlo Ponti et Richard Hellman présentent un film de

ETTORE SCOLA

SOPHIA LOREN • MARCELL MASTROIANNI

Une journée particulière

JOHN VERNON • FRANÇOISE BERD • NICOLE MAGNY

Le PARISIEN 4 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20

486 STE-CATHERINE O. 866-3856

VIVEZ LES PÉRIPIÉTIES DRÔLTIQUES DU PLUS IRRESISTIBLE DES "ESCOGRIFFES" DANS LE COUP QUI COURONNERA SA CARRIÈRE D'ESCROC GÉNIAL!

• On rit, et de bon coeur, aux coups fumants mais toujours ratés, que monte Le Grand Escogriffe! Gai, drôle, farfelu, un film constamment maîtrisé... — Le Parisien

• Un festival Yves Montand, qui y fait un numéro tout à fait extraordinaire, bien secondé par Claude Brasseur — L'Aurore

du réalisateur de "LA GIFLE" et "LE SILENCIEUX"

LE GRAND ESCOGRIFFE

un film de CLAUDE PINOTEAU écrit par Michel Audiard avec YVES MONTAND • AGOSTINA BELLI • CLAUDE BRASSEUR

DES VENDREDI LE 20 JANVIER

CARREFOUR STE-CATHERINE • BLEURY 866-8057

L'HISTOIRE D'UNE INFINIE TENDRESSE... L'AMOUR D'UNE MÈRE. LA SENSIBILITÉ D'UN PÈRE. ET SURTOUT, LE COURAGE D'UN FILS.

POUR TOUS

THE ROYAL WINNIPEG BALLET

ARNOLD SPOHR Directeur

2-3 février 20h30 "WHAT TO DO TILL THE MESSIAH COMES" "PAS D'ACTION" "LE SACRE DU PRINTEMPS"

4-5 février 20h30 "FESTIVAL" "GLINKA PAS DE TROIS" "FEMMES" "MAHLER IV"

Billets: \$12, \$10, \$8, \$6, \$5 En vente: Place des Arts et Montreal Trust P.V.M. Commandes postales: Concerts & Artistes Canadiens Inc., 2090 Sherbrooke ouest, Suite 5, Montréal H3H 1G5 Groupes, Chargex Master Charge: 935-0678

SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS

12 30 2 15 4 05 5 50 7 40 9 25

1.25 3.25 5.25 7.30 9.30

Concerts & Artistes Canadiens Inc. présente

THE ROYAL WINNIPEG BALLET

ARNOLD SPOHR Directeur

2-3 février 20h30 "WHAT TO DO TILL THE MESSIAH COMES" "PAS D'ACTION" "LE SACRE DU PRINTEMPS"

4-5 février 20h30 "FESTIVAL" "GLINKA PAS DE TROIS" "FEMMES" "MAHLER IV"

Billets: \$12, \$10, \$8, \$6, \$5 En vente: Place des Arts et Montreal Trust P.V.M. Commandes postales: Concerts & Artistes Canadiens Inc., 2090 Sherbrooke ouest, Suite 5, Montréal H3H 1G5 Groupes, Chargex Master Charge: 935-0678

SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS

12 30 2 15 4 05 5 50 7 40 9 25

Les cinémas du Complexe Desjardins

150 ouest, Ste-Catherine, Basilaire 1

TÉL.: 288-3141

Stationnement \$2.00 après 6.00 p.m. Place des Arts

MARCO BELLOCCHIO FRANCO NERO MIOU-MIOU MICHELE PLACIDO avec la participation de PATRICK DEWAERE

18ANS Adultes

Un film qu'il faut aimer... ou détester! — Miu-Miu

LA MARCHÉ TRIOMPHALE

12 50 - 2 55 - 5 00 - 7 10 - 9 15

SELECTION FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM 1977

L'apeur du diable ou l'angoisse d'être le diable.

POUR TOUS

Un homme s'est relevé de son tombeau, a tenté de se rattacher à certains êtres et a été trahi par eux.

UN FILM DE SERGE MOATI avec KLAUS KINSKI BERNARD BLIER MARIE DUBOIS MAURICE RONEI

SALLE 2 12 30 2 15 4 05 5 50 7 40 9 25

DONALD SUTHERLAND 14ans JASON ROBARDS • DIANE VARSANI

UN FILM DE Dalton Trumbo

johnny s'en va-t-en guerre

V.O. avec 51 français

SALLE 3 1.25 3.25 5.25 7.30 9.30

SELECTION FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM 1977

Rigue-rigue à Hanging Rock

POUR TOUS

Cliquez vous ne revoyez jamais!

SALLE 4 12 40 2 45 4 50 6 55 9 00

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

465-2145

• Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

465-2145

• Chaque parution coûte \$5.60 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 18 et 20

ÉBÉNISTERIE

ÉBÉNISTE: dessin et exécution de meubles modernes. Restauration de meubles anciens. Jean Gilbert Joson, Atelier: 488-4377. Résidence: 488-5545. 17-1-78

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

Rénovations générales logements, bureaux, sous-sol, isolation et service de 24 hrs. 326-0368 21-1-78

Peintures sur auto \$87, aussi débosselage garanti. 645-4281. 24-1-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A BAS PRIX, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagés, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard J.N.O.

ESPACES DE BUREAU À LOUER

Québec édifice le Saint-Laurent Stationnement intérieur 418-647-1424. 19-1-78

Espaces de bureaux à sous-louer dans Centre Médical, 450 pl. ca., situation idéale pour professionnel pour information 354-3150. 18-1-78

GARDÉRIES

Cherche gardienne pour petite fille, 1 an, 5 jours semaine, 10 h à 5 h \$80. Louise Pelletier, 672-5873, St-Lambert. 18-1-78

LOCAL À LOUER

CLINIQUE MÉDICALE OU PROFESSIONNELLE
Local neuf, chauffé et climatisé d'environ 3,200 pi. car. ou caisse populaire très bien situé avec stationnement. Renseignements: R. Taschereau 255-2801 23-1-78

LOGEMENTS À LOUER

LAVAL: Ste-Rose, grand 4 1/2 tout confort, domaine Champs Fleury, disponible immédiatement 625-3661. J.N.O.

Immédiatement, 1er plancher, 6 chambres 245 Villeneuve ouest, chauffé, eau chaude, \$260. visitez en tout temps 274-3681. 18-1-78

NOUVEAU ROSEMONT, demi sous-sol lumineux, 5 pièces, foyer, 2 salles de bain, chauffé, après 6 h. p.m. 254-9503. 19-1-78

LAVAL DES RAPIDES, neuf, moderne, non chauffé, tapis mur à mur, chauffage électrique, 3 1/2 \$185, 4 1/2 \$200. Tél.: 621-1832. 20-1-78

AHUNTSIC, 3 1/2 meublé, chauffé, eau chaude fournie, pour personne tranquille, 2130 Fleury, 387-3991 \$170. par mois. 20-1-78

Libre, 2 1/2, \$150, Lajeunesse, 2 1/2, \$130, Drolet, 3 1/2, \$160, Carré St-Louis, 5 1/2, \$195, rue Laval, 5 1/2, \$250, Crémazie, 5 1/2, \$225, Lacordaire, 5 1/2, \$195, Tétréville, 7 1/2, \$250, St-Denis, 6 1/2, \$225, St-Zotique, appeler le matin 277-3466. 25-1-78

RIVIÈRE DES PRAIRIES, grand 3 1/2, neuf, soit 648-3945. 20-1-78

4 1/2 BAS duplex entièrement renové, tapis mur à mur, grande cour en gazon, \$160, # 3982 Berré. Pour renseignements appelez le soir 625-4598 18-1-78

OCCASIONS D'AFFAIRES

CAPITAL D'INVESTISSEMENT DEMANDÉ

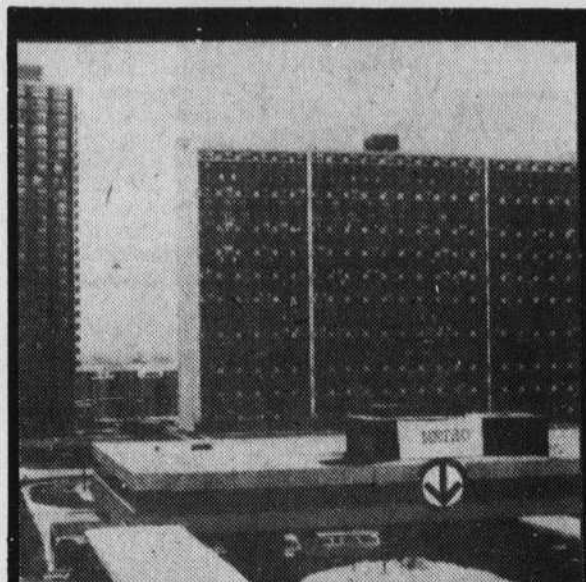
Une compagnie nouvellement formée demande \$125,000, pour investissement dans un projet de tour de vacances en Floride. L'argent sera utilisé pour l'achat de l'hôtel, l'agence de voyages et du fonctionnement. Les personnes intéressées à investir une partie ou toute la somme enverront leur réponse confidentiellement à:
AGENCE VALRAIN
C.P. 117
Brossard, J4Z 3J1
Dossier B-113 18-1-78

OCCASION D'AFFAIRES

— Concessions disponibles
— Pour Montréal et l'extérieur
— Chiffres d'affaires garantis
— Mise de fonds requise: \$35,000
— Pour informations:
— Demandez M. Poirier
— Tél: 1-514-527-3656
— Département du Marketing 18-1-78

CRÉER DES EMPLOIS est mon but! Mes idées sont rentables, mais coûteuses... Votre participation financière immédiate est BIENVENUE. Exportation possible. Discretion. E. J. BELANGER 465-3800 18-1-78

LOGEMENTS À LOUER



TOUT À L'INTERIEUR
3 1/2-4 1/2-5 1/2
PLUS
• Métro
• Magasin au Métro et au Centre Ville
• Stationnement
• Luxueux
• Sauna - Piscine
• Câble TV - chauffage - Eau chaude - Taxes incluses
Logements à deux niveaux Salle à dîner au premier et chambre en bas. Tranquillité Vue magnifique sur le fleuve
SPECIAL
Venez négocier différents arrangements.
Heures de bureau: 10:00h à 20:00
Samedis et Dimanches 13:00 à 17:00 h.

PORT DE MER INFORMATION 679-6010
101 PLACE CHARLES LEMOYNE SUITE 202 LONGUEUIL P.Q.

OFFRES D'EMPLOIS

COMPTABLE

Notre client, une société dans l'industrie connexe de la construction, située à Montréal-Nord, requiert les services d'un comptable.
Un minimum de 5 ans d'expérience en comptabilité et connaissance du prix de revient et préparation des états financiers. Possibilité de devenir éventuellement contrôleur.
Veuillez envoyer votre curriculum vitae à:
Agence Valrain
C.P. 117 Brossard,
J4Z 3J1
Dossier B-111 19-1-78

AGRICULTURE
Représentant des ventes

Fonctions:
Vente de semences à une clientèle agricole établie.
Exigences:
Connaissance des techniques agricoles modernes, expérience de la vente, automobile.
Salaire:
Basé sur un pourcentage de commission.
Adressez curriculum vitae à:
F. Canivet,
Semences Pickseed
C.P. 151 St-Hyacinthe,
J2S 7B4 19-1-78

OPÉRATRICE MACHINE N.C.R.
Vous aimez faire preuve d'initiative? Un poste est présentement disponible au service du contrôleur, pour une opératrice de machine N.C.R. 399.
Les exigences du poste:
— Une connaissance de la comptabilité.
— Compétence à la machine à écrire.
— Bilinguisme.
— 1 à 2 ans d'expérience.
Pour prendre rendez-vous, veuillez appeler
Services d'emploi
Domtar Inc.,
282-5401
Dossier No. C.8/2 18-1-78

SECRETARE PUBLICITÉ

La candidate devra être parfaitement bilingue, elle devra posséder une dactylo rapide et une excellente sténo française, pour travailler dans une compagnie d'envergure située dans Outremont.

SURVEILLANT/TE

Si vous voulez travailler tout en gardant vos journées libres, ce poste vous intéressera. Une compagnie en pleine expansion est à la recherche d'un surveillant/te de soir, capable de prendre des responsabilités. Les heures de 5 à 9 du lundi au jeudi, salaire très intéressant.

AGENT

Nous sommes à la recherche d'une opératrice de machine de traitements de mots, "Wang-Systems 20", avec expérience pour une période de 5 à 6 semaines.

SECRETARE JURIDIQUE

Nous recherchons un secrétaire ayant l'expérience du droit corporatif et commercial pour bureau situé près du métro, ambiance agréable et bénéfices marginaux très intéressants. Tél.:

Accélération personnel

282-1008

SECRETARE POUR AVOCAT

Condition essentielle, 5 ans expérience, bilingue. 842-5848 23-1-78

SECRETARE

La candidate au poste doit avoir une bonne connaissance de la dactylographie, de la grammaire française, et beaucoup d'initiative. Une bonne expérience en assurance est préférable. Pour rendez-vous communiquer:
Lise Marleau 871-9045. 19-1-78

PHARMACIEN

Gérant pour pharmacie de centre médical. Prescriptions seulement. Fermé dimanche, communiquer avec Jean Lachance, 31 rue Montcalm à Hull. 23-1-78

ASSISTANTE-DENTAIRE

bilingue avec expérience à la chaise, centre-ville. Du lundi au jeudi 849-7771 ou envoyez un curriculum vitae aux Docteurs Durand, Larose, Adams et Roux, 1466 Crescent, Montréal H3G 2B6 21-1-78

OFFRES D'EMPLOIS

TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE (CLASSE I)

FONCTIONS:
Préposée aux relations téléphoniques, à la réception des visiteurs et au dépeuplement du courrier
EXIGENCES:
— Études secondaires
— Expérience connexe (minimum 4 ans)
— Personnalité
— Sens de l'initiative
— Expression orale excellente en français
— Facilité de communication et capacité d'écoute
CONDITIONS DE TRAVAIL:
Selon la convention collective en vigueur.
Adressez votre demande accompagnée d'un curriculum vitae à:
Mme la secrétaire générale
Alliance des professeurs de Mt
4455, St-Hubert
Montréal H2J 2X1
Au plus tard vendredi le 20 janvier à 17 heures 18-1-78

SECRETARE BILINGUE POUR ÉTUDE DE PRESTIGE SITUÉ PLACE VICTORIA

Ambiance moderne et agréable, avantages sociaux intéressants, au moins 3 ans d'expérience juridique en matière contentieuse. COMPOSEZ: 395-3761. 20-1-78

BUREAU SECTEUR L'ACADIE-SAUVÉ

Ambiance intime et agréable, demande dactylo-réceptionniste bilingue écrit et parlé, pour emploi permanent à temps partiel, minimum 3 jours. Salaire en fonction de l'expérience, esprit d'initiative et qualification. Mme Bailletagne, 381-7624. 19-1-78

ÉLECTROLOGUES PARA-MÉDICAL MIREILLE ROY

Infirmière licenciée est à la recherche d'assistantes désirant opérer à leur propre compte à l'intérieur de son centre d'électrolyse. Postulantes devront posséder: Acuité visuelle excellente, dextérité manuelle et être membre en règle d'une corporation d'ordre para-médicale. Pour information: 932-6544. 23-1-78

SECRETARE légale, 1 an d'expérience

845-4234 19-1-78

RECHERCHONS VENDEURS: temps plein, pour nouveau produit, possibilités très intéressantes.

735-4749, 735-4740. 19-1-78

COMMIS COMPTABLE JUNIOR DEMANDÉ, qualification étudiant au C.G.A., R.I.A., C.A., Salaire et conditions à discuter, faire parvenir curriculum vitae à: Produits forestiers Tembec Inc. Département du Personnel 1155 ouest Duval, Dorchester suite 910, Mt, H3B 2H9 18-1-78

INTERVIEWEUR A TEMPS PARTIEL, firme de sondage d'opinion recherche des personnes sérieuses, pour effectuer des interviews de porte en porte. Ces personnes doivent animer le contact avec le public pour de plus amples informations: communiquez avec Mme Gagné à: 259-4148 ou 284-9360 19-1-78

Sollicitation par téléphone, 18 ans et plus, jour ou soir, salaire plus boni.

\$3.30 à \$4.25 l'heure selon aptitudes. Près de bouche de métro, bilinguisme un avantage. Travail à l'année, pour rendez-vous 274-5453 20-1-78

Secrétaire, dactylo et dictaphone avec expérience, pour un bureau de notaire, excellent salaire, composer 861-8291. 20-1-78

Secrétaire possédant parfaitement bien son français, bureau situé près d'une bouche de métro, anglais non-nécessaire. Faire parvenir curriculum vitae à: Ecole Secondaire Duval 501 rue Louvain est, Montréal H2M 1A1

Opérateur de machine comptable, bon salaire, bureau amical, centre d'achat Van Horne, Burrough machine. 739-3636 20-1-78

\$11,000. Département du personnel. Vous avez de l'expérience dans l'assurance policière avènements etc. Vous êtes bilingue possédez une excellente grammaire française, voici une excellente opportunité de travailler dans le département du personnel en charge de toutes les assurances de cette compagnie internationale. Excellents bénéfices marginaux. Situé à Ville St-Laurent. Appelez Marie-Josée Forand à 842-9661 18-1-78

\$170.00 UN NOUVEAU DÉPART. Accordez-vous la chance de travailler pour cette entreprise située au centre-ville, qui offre excellents bénéfices marginaux tels que 3 semaines de vacances dès la première année, caféteria sur les lieux et de très bonnes chances d'avancement. C'est en tant que sténographe bilingue avec excellente grammaire que vous décrochez ce poste idéal maintenant. Appelez Marie-Josée Forand à 842-9661 18-1-78

Salaire \$175. DACTYLOGRAPHIE BILINGUE. Pour la candidate possédant bonne dactylographie dans les 2 langues et excellente grammaire voici une excellente opportunité. Vous travaillerez au département de la traduction. Excellente atmosphère. Situé à 15 minutes du métro Atwater. Appelez Marie-Josée Forand à 842-9661 18-1-78

Salaire: \$11,500. POUR 2 VICE-PRESIDENTS. Vous recherchez un poste dans une compagnie de renom située au centre-ville où les gens sont gentils et l'atmosphère est agréable le voilà! Si vous êtes sténographe bilingue possédez une bonne grammaire dans les 2 langues et désirez un poste varié et intéressant n'hésitez plus, excellents bénéfices marginaux. Appelez Marie-Josée Forand à 842-9661 18-1-78

Expérience de mécanique permanent, faire application 2010 Mansfield, 288-2397. 21-1-78

Demande secrétaire avec expérience pour bureau de comptables agréés, 387-3741 jour, 667-9123 soir. 18-1-78

Gardiennage de bébé demandé, lundi à vendredi à Westmount, 1 seul garçon de 15 mois. 932-7027 23-1-78

Teneur de livres senior, comptes rec. comptes pay, temps plein, 3 ans d'expérience, doit être bilingue. Appelez Mme Koerberle 288-0150 18-1-77

Machiniste demandé immédiatement. Le candidat idéal devra être capable de réparer, installer et faire le montage des machines et des appareils mécaniques de production. Nous offrons un salaire compétitif dans un plan situé à Ville St-Laurent, S.V.P. envoyer votre résumé par écrit à: Agence Valrain, C.P. 117 Brossard, J4Z 3J1. Dossier: B-115 18-1-78

SECRETARE, bureau ingénieurs-conseils, situé dans le district Côte-à-Neiges, recherche secrétaire permanente parfaite bilingue, 342-3430 18-1-78

OFFRES D'EMPLOIS

SECRETARE JURIDIQUE

Demandée pour étude d'avocats au centre-ville, bilingue, expérience légale requise, très bonne condition de travail. Communiquez avec:
M. Cousineau à: 842-9841 21-1-78

COMPTABLE AGRÉÉ

Comptable avec expérience pour tenue de livre général pour restaurant de haute réputation. Appelez 334-3221 de 9 A.M. à 12hr P.M. 21-1-78

COMPTABLE

Nous recherchons un comptable expérimenté dans le domaine de la construction, pour une compagnie de Ville d'Anjou. Salaire \$10,000 à \$12,000. Adressez curriculum vitae à:
Harel Drouin & Associés,
276 St-Jacques Suite 600
Montréal, H2Y 1N3
a/s G. Ethier 18-1-78

TENEUR(EUSE) DE LIVRE COMPTABLE

Un manufacturier de vêtements de sport, situé dans le nord de Montréal, est à la recherche d'un(e) teneur(euse) de livre bilingue. Il/elle aura pour fonction d'assister le contrôleur spécialement en ce qui concerne les comptes à recevoir et à leur collection. Une expérience dans l'industrie de textiles, serait préférable. Le salaire offert est d'environ \$200./250. par semaine, selon la compétence et l'expérience du candidat(e). Veuillez communiquer en téléphonant à: 933-7170 Dossier 4060. 19-1-78

TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE

— Recherchons personne avec expérience du Standard téléphonique.
— Travaux de classification.
— Travaux de dactylographie pour adressage d'enveloppes, listes de clients etc.
— Mise sous enveloppe des relevés de compte mensuels
— Mise sous enveloppe des factures quotidiennes
Salaire en fonction des qualifications, assurance-maladie, et fonds de pension.
Envoyez votre curriculum vitae par écrit à:
Agence Valrain
C.P. 117,
Brossard,
J4Z 3J1
Dossier A-149 19-1-78

Secrétaire bilingue pour étude légale de prestige situé Place Victoria

Ambiance moderne, avantage sociaux intéressants, au moins 5 ans d'expérience en droit corporatif, parfaite maîtrise du français et de l'anglais (parler et écrit) rapidement à la dactylographie et sténo serait un atout. Composez: 395-3506. 19-1-78

CABLEVISION

SECRETARE LEGALE

Nous sommes à la recherche d'un secrétaire pour le contentieux de l'entreprise.
PRÉ-REQUIS: 2 ans d'expérience de légal. Dactylo, sténo français, anglais.
Pour rendez-vous communiquez avec Diane Poirier 849-7393. 18-1-78

SECRETARE JURIDIQUE

Étude légale du centre-ville, requiert les services d'un secrétaire bilingue avec expérience, en vue de travailler en droit civil, pour l'un de ses associés. Excellent salaire. 875-5210. 1-1-78

REPRESENTANT d'expérience demandé pour compagnie d'assurance-vie, canadienne française. Nous offrons bénéfices marginaux gratuits. Salaire de base plus commissions. Manon Charette 354-0205. 20-1-78

FAITES carrière dans l'assurance-vie, Union du Canada, demande des personnes de 22 ans et plus, secondaire IV. Salaire garanti. Manon Charette. 354-0205. 20-1-78

SECRETARE réceptionniste légale, bilingue pour étude d'avocats au centre-ville, préférée avec expérience, conditions agréables 866-2995 21-1-78

SECRETARE bilingue avec expérience, bonne dactylo, organisme dans le domaine de l'éducation, centre-ville. Dossier # 8.114. Agence Valrain CP 117, J4Z 3J1 19-1-78

DÉLÉGUE(E) informateur(trice) avec ou sans expérience du public de 18 à 25 ans, information de la femme, travail de jour de 9 heures à 4 heures, revenu à discuter, pour information 387-6441. 20-1-78

MAGASINS À LOUER

SOUS-LOCATION MAGASIN AU CENTRE-VILLE
emplacement de choix dans le plus vaste centre commercial situé au coeur de Montréal. Relié directement au métro.
Pour de plus amples renseignements
Communiquez avec M. Yvon Marcotte à
395-2205

MAISONS À LOUER

MAISONS DE VILLE À LOUER
2-3 CHAMBRES À COUCHER
ENTRÉES INDIVIDUELLES
COMMODITÉS DE TOUTES SORTES
695-2740 J.N.O.

MAISONS À LOUER

IMMÉDIATEMENT
Pointe Claire, Town house, chauffée, taxes, frigidaire, poêle, cour en gazon, piscine, air conditionné. 747-7913. 18-1-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

SPECIALITÉ 2e hypothèque pour consolidation, achat autres besoins, maison ou chalet: intérêt seulement si désiré: aussi 1ère hypothèque disponible: société privée. 259-5476. 20-1-78

PROPRIÉTÉS À REVENU À VENDRE

CHARLEMAGNE 34 appartements, tous loués, 5 1/2, 4 1/2, 3 1/2, 2 1/2, chauffage électrique par locataire, revenu \$78,000. Dépréciable à 10% pour impôt, construction 1ère classe. INFORMATION: Charles Langelier, 254-4591.

LE PERMANENT

courtier 18-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ÉLÉGANTE, AVE. GREY, N.D.G. Cottage luxueux construit en 1951, 8 grandes pièces bien éclairées, salon avec cheminée, salle à manger spacieuse, bouillottes, powder-room, cuisine moderne et coquette, incluant cuisinière, réfrigérateur, broyeur et lave-vaisselle, beau jardin et patio. Chambre principale vaste avec salle de bain, 3 autres chambres, salle de jeux, pin nouveau, très belle valeur à \$74,500. Pour rendez-vous téléphoner à:
Isabelle Lafrenière
482-1381
courtier 18-1-78

REMBOURRAGE

Rénovateur de meubles, tapissier, garnisseur en siège, confection et réparation de tentures, ouvrage garanti, prix concurrentiel Jean-Guy Biv, 866-7067, 272-8061, 465-4437. 21-1-78

PERSONNEL

Face à Face. Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour gens libres seulement. 288-5253. 1 h à 9 h. J.N.O.

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.
Tél. 282-0058
lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

SERVICES DIVERS

Skis-Prix, 998 Gouin Ouest, 336-4797. J.N.O.

Impression de T-shirts de tous genres, chandails de sport, d'auto-collants et d'affiches en sérigraphies. Design souvent garanti. Appelez André Beaulieu 464-3479 ou 343-7790. Le T-shirt fait un cadeau original. J.N.O.

AMASSO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est, Sherbrooke suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. pédagogue, b. philosophie, licence en lettres. Tél. 524-3852, Sherbrooke, 777-2865. J.N.O.

TABLEAUX-PEINTURES

Particulier, achat, vente, échange, consignation de peintures et sculptures. Pour informations sur placement. Téléphoner à 655-3310 après 18 hrs. 19-1-78

TERRAINS À VENDRE

DUVERNAY O. Val des Arbres, terrains résidentiels de choix. Tél.: 481-1725 ou 661-8952. 25-1-78

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CARRIÈRES EN INFORMATIQUE

Notre but est de placer des informaticiens professionnels au sein de compagnies sérieuses. Et franchement nous excellons dans ce domaine. Nos méthodes spéciales d'entrevues nous permettent d'offrir à nos clients que des candidats hautement qualifiés.

CHEF DE GROUPE/LOGICIEL \$21 - 26K
Diriger et maintenir le développement de notre section "logiciel". Évaluation d'équipement. Offrir le support technique aux usagers et superviser un petit groupe de spécialistes en logiciel.

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE \$20 - 25K
Une compagnie progressive est à la recherche d'un directeur afin d'assurer la supervision de 10 à 13 employés dans un environnement en direct. Il aura complète autorité afin d'assurer le bon fonctionnement du département. Une connaissance du système/3 ou d'un petit 370 serait un avantage.

ANALYSTE/PROGRAMMEUR SENIOR JUSQU'À 22K
Une connaissance du Cobol ainsi qu'une certaine expérience manufacturière de produits de base afin d'assister notre client qui se dirige sur un système en direct utilisant "TOTAL" DBMS. Dans la deuxième étape, le candidat agira comme chef de projet d'envergure nationale.

ANALYSTE DE SYSTÈME \$18 - 20K
Un programmeur analyste ayant un goût marqué pour l'analyse est demandé afin de participer au développement de nouveaux systèmes ainsi que ceux qui sont déjà en place. Contacts fréquents avec les usagers à différents niveaux. Une connaissance des systèmes de paie et comptabilité serait un atout.

Donc, si vous êtes à la recherche d'un nouveau défi, communiquez avec **STEVEN CHACRA** à 931-8801.

chacra, belliveau & ass. inc.
Les Gens de l'informatique
1550 O. de Maisonneuve, Suite 805, Montréal, Québec H3G 1N2

Voir autres Carrières et Professions, en page 22

ACHETEUR

Afin de poursuivre l'expansion de notre service des achats nous recherchons un acheteur ayant les compétences techniques requises pour conseiller judicieusement la direction au bureau chef à Montréal.

Le titulaire sera responsable de préparer les requêtes, les analyses et le sommaire des soumissions reçues. De plus, il négociera des contrats avec les fournisseurs et travaillera à des projets spéciaux lorsque requis.

Bilingue, la personne recherchée aura une formation technique adéquate et la facilité d'interpréter les spécifications d'ingénierie et les dessins. De 3 à 5 ans d'expérience dans les domaines de la construction ou de la fabrication sont requis. Nous recherchons avant tout un habile communicateur qui possède un esprit d'analyse et peut soumettre des rapports concis.

La rémunération sera proportionnelle aux qualifications et à l'expérience. De plus, une gamme complète de bénéfices sociaux est offerte.

Veillez soumettre votre candidature par l'envoi de votre curriculum vitae sous pli confidentiel au: Surveillant du personnel.

SOCIÉTÉ ASBESTOS LIMITÉE
Édifice Sun Life, suite 1940, 1155 rue Metcalfe, Montréal, Québec H3B 2X6

ASBESTOS

POSSIBILITÉ DE FAIRE CARRIÈRE

Une importante compagnie canadienne d'envergure internationale recherche, pour la région de Montréal, une personne capable d'assumer à courte échéance, un poste de responsabilité. Celle-ci doit posséder une bonne formation de base et une certaine expérience des relations avec le public. Nous sommes prêts à investir beaucoup dans la formation de la personne qui, désireuse d'améliorer sa situation actuelle, répondrait à nos exigences.

Pour un rendez-vous appelez: 849-9318 ou envoyer votre curriculum vitae au:

Directeur
C.P. 121, Complexe Desjardins, Montréal, Québec

OXFAM-QUÉBEC RESPONSABLE DU FINANCEMENT

Lieu de travail: Montréal.
Date d'entrée en fonction: Le plutôt possible.

Oxfam-Québec, organisme à but non lucratif oeuvrant dans le domaine de la coopération internationale, est à la recherche d'une perle rare. La personne désirée est un heureux mélange d'animateur, de publiciste et d'organisateur. Elle s'exprime parfaitement par écrit et oralement en français et en anglais. Elle a de l'entregent, peut travailler sous pression et est disponible pour de nombreux déplacements.

Elle a une bonne connaissance du Tiers-Monde et est sensibilisée aux problèmes de sous-développement tout en connaissant bien le milieu québécois. Autonome et en même temps capable de travailler en équipe, elle allie un dynamisme à une formation pertinentes. Elle travaille depuis quelques années et possède une expérience en levée de fonds.

Fonctions:
Élaborer et mettre en oeuvre les programmes et activités nécessaires pour assurer Oxfam-Québec d'un financement public.

Salaires:
Environ \$15,000.00

Si vous croyez répondre à ces exigences, faites parvenir votre curriculum vitae avant le 23 janvier 1978 à:

Le directeur
Oxfam-Québec
169 est rue St-Paul
Montréal, Qué.
H2Y 1G8

COMPTABLES AGREES

L'ORGANISATION: Bureau de C.A. de Montréal clientèle moyenne et diversifiée. Projet d'expansion à court terme.

LE CANDIDAT:
C.A. ambitieux possédant qualifications supérieures, 5 ans d'expérience en vérification. Prêt à assumer ses responsabilités.

LE DEFI:
Prendre charge d'une équipe de vérification et d'un groupe de clients. Développer clientèle personnelle si désiré. Compétence et personnalité permettront l'intégration à l'organisation.

AVANTAGES: Rémunération intéressante et excellente perspective d'avenir. Les candidats (hommes ou femmes) sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae ou communiquer avec Raymond Fontaine C.A.

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE ALLARD, CROTEAU & ASSOCIES C.A.
1320 BOUL GRAHAM
Ville Mt. Royal
341-3660



LE CLUB DE GOLF DE LA VALLÉE DU RICHELIEU
cherche à combler le poste de **DIRECTEUR GENERAL**

Mandaté par le Conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration du Club et de son personnel, des divers services auxiliaires tels que restaurant, chalet, achats, etc., ainsi que des relations publiques. Il doit posséder une bonne expérience dans la restauration ainsi qu'en gestion d'affaires. Expérience souhaitable dans l'administration d'un Club de golf, si possible. Le candidat devra être bilingue.

Rémunération: À discuter.
Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, devront être dirigées, avant le 25 janvier 1978, à:

Monsieur Jacques Lebel, secrétaire du Club,
a/s de Pouliot, Mercure, Lebel, Prud'homme,
Verdy & Desrochers, avocats,
1155 Dorchester ouest,
Montréal H3B 3S6.

Ce poste s'adresse également aux hommes et aux femmes.

CLAUDE NEON LIMITEE

CONTRÔLEUR

La plus importante compagnie de communication graphique au Canada est à la recherche d'une personne énergique pour se joindre à une équipe dynamique, en fonction de contrôleur.

La description des tâches afférentes à ce poste comprend la responsabilité complète de la comptabilité, la confection et le contrôle des budgets, la préparation des états financiers, etc.

Cette personne sera bilingue et capable de recommander et mettre en oeuvre les techniques et mécanismes nécessaires pour mener à bien les diverses phases d'une analyse et d'une planification financière bien rodée.

Se rapportant directement au président, le candidat choisi sera secondé d'un adjoint et d'un personnel hautement qualifié, tout en travaillant en étroite collaboration avec les cadres de la direction financière de la compagnie.

Nous invitons les personnes qui possèdent un titre professionnel en comptabilité, ayant des qualités de meneur, de l'initiative et ayant acquis une expérience d'un an ou deux depuis, à poser leur candidature.

Le défi est fort intéressant et le traitement excellent.

Pour un entretien confidentiel, veuillez communiquer par écrit avant le 27 janvier avec:

RAYMOND CAUCHON, Président,
CLAUDE NEON LIMITEE,
755, rue Marchand, Québec G1R 2W5

SPÉCIALISTE EN MOYENS ET TECHNIQUES D'ENSEIGNEMENT

FONCTION: Sous la direction du responsable du Centre de documentation, le spécialiste en moyens et techniques d'enseignement applique les méthodes et les techniques particulières à la bibliothéconomie aux fins de traitement et d'exploitation des ressources.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES:

- Il applique les techniques et les méthodes propres à la bibliothéconomie en vue de cataloguer, classer et indexer les ressources documentaires.
- Il supervise le catalogage descriptif et la codification accomplis par les bibliothécaires.
- Il assume la responsabilité des fichiers automatisés, leur mise à jour et leur développement.
- Il dispense aux diverses clientèles les services professionnels tels que bibliographies spécialisées, la référence automatisée et l'assistance à l'usager.
- Il assure l'interaction pour les services professionnels au sous-centre de Montréal.
- Il participe à la sélection de la documentation générale et spécialisée.
- Dans le domaine de l'audio-visuel, il voit à initier les clientèles au choix et à l'utilisation des appareils, à les conseiller dans l'utilisation ou la sélection des modules audio-visuels ainsi qu'à évaluer conjointement l'utilisation de l'équipement et des ressources audio-visuels.

EXIGENCES: Scolarité: Détenir un diplôme d'études universitaires en bibliothéconomie. Expérience: Trois (3) ans; expérience souhaitable dans le traitement et la référence de la documentation, de préférence en administration publique.

TRAITEMENT: Dans une échelle de traitements se situant entre \$17 568 et \$28 824.

LIEU DE TRAVAIL: 979, avenue de Bourgogne (Sainte-Foy). Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 heures, le 27 janvier 1978, au:

Service du personnel, École nationale d'administration publique
625, rue Saint-Amable, Québec.

Université du Québec
École nationale d'administration publique

CENTRE DE SÉJOUR LAVAL INC.
Centre d'accueil pour personnes âgées (325 lits)

DEMANDE

Coordonnateur (trice) des soins de santé et assistance
(Temps complet de nuit)

EXIGENCES:

- Baccalauréat en soins infirmiers ou l'équivalent
- Membre actif de l'O.I.I.Q.
- 3 ans d'expérience à un niveau administratif

SALAIRE:
Selon les normes du M.A.S.
S'adresser à monsieur Hubert Miron - 869-0933

INGÉNIEUR DE SECTION

Armstrong Cork est réputé pour la fabrication de couvre-plancher de qualité et divers autres produits. Nous recherchons un individu capable d'assumer la responsabilité des services d'ingénierie et d'entretien requis pour la bonne marche de notre usine de Montréal.

Relevant du directeur du service d'ingénierie, la personne choisie dirigera les services d'ingénierie relatifs à la section des tuiles, "Armatflex" et des adhésifs. Elle sera particulièrement responsable de voir à maximiser l'efficacité et la sécurité des opérations de production tout en minimisant les coûts et prévenant les baisses indues de la production.

Ce poste s'adresse aux ingénieurs en mécanique bilingues qui possèdent 1 à 2 ans d'expérience pratique préférablement dans le domaine manufacturier. Les ingénieurs qui désirent de réelles possibilités de carrière seront intéressés à se joindre à une entreprise progressive et à relever ce défi.

Ce poste est ouvert également aux hommes et aux femmes.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae, sous pli confidentiel à:

Denis Trépanier
Directeur, Service du Personnel

733-9981

LES INDUSTRIES ARMSTRONG CORK LTEE.
6911 BOUL. DECARIE
MONTREAL, QUEBEC
H3C 2W2



CENTRE HOSPITALIER

situé à proximité de Montréal
recherche

Responsable de la prévention des infections hospitalières

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Bacc. en Sciences Infirmières ou formation équivalente
- Expérience minimale de trois (3) ans en milieu hospitalier
- Une expérience et/ou formation en épidémiologie serait souhaitable
- Capacité d'organisation et de travail en équipe.

DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Sous l'autorité du chef de département de santé communautaire, le titulaire du poste participe à l'élaboration d'un programme de prévention des infections pour l'ensemble de l'Hôpital, recommande les moyens d'action propices à son application tant au niveau procédures que formation du personnel et assure la mise en application des moyens de contrôle.

Il assume aussi la coordination des activités relatives au dépistage et à la déclaration des maladies infectieuses ou transmissibles et ce, à l'intérieur de l'hôpital.

Prière de transmettre votre curriculum vitae avant le 23 janvier 1978, à:

Le Devoir
Dossier # 2854
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

INFIRMIÈRE INDUSTRIELLE

FONCTIONS:

Dispenser les services médicaux et les soins d'urgence au personnel de l'entreprise. Participer à l'administration de la clinique, assurer la coordination des services et occasionnellement faire office de conseillère.

QUALIFICATIONS ACADÉMIQUES:
Diplôme reconnu d'infirmière plus spécialisation en nursing industriel. Une connaissance pratique de la langue anglaise est nécessaire.

EXPÉRIENCE:
Minimum de cinq (5) années d'expérience industrielle dont au moins deux (2) au niveau administratif.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Environnement très intéressant dans une clinique bien équipée. Salaire en fonction de l'expérience et des qualifications plus une gamme complète d'avantages sociaux comprenant entre autres, un plan d'épargne unique en son genre.

Les postulantes qualifiées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

L. Grenier
canadair

C.P. 6087
Station "A"
Montréal, Québec
H3C 3G9

INFORMATIQUE
Place à la croissance

Par suite d'une croissance constante, le Groupe des produits chimiques Domtar (Montréal) offre plusieurs occasions d'avancement aux informaticiens hautement qualifiés et attirés par les défis à relever.

ANALYSTE CONFIRMÉ DES SYSTÈMES

Nous recherchons une personne hors pair possédant les aptitudes techniques et administratives nécessaires pour diriger une équipe de travail multidisciplinaire en vue d'un projet de traitement en direct reliant 10 établissements au Canada.

Les responsabilités comprennent la mise au point de toutes les phases du projet, depuis les études de faisabilité jusqu'à la mise en place, y compris l'analyse des prix de revient/bénéfices.

Des antécédents dans les systèmes de traitement en direct et dans les mini-ordinateurs de même qu'une expérience de 3 à 5 années dans la mise au point de systèmes comprenant la gestion de travaux de fabrication, sont essentiels.

PROGRAMMEURS/ANALYSTES

Les responsabilités principales comprennent la conception détaillée de programmes et la mise en oeuvre de systèmes d'application à grande échelle sur l'équipement IBM 370.

Les candidats choisis posséderont 3 à 4 années d'expérience pertinente en programmation (COBOL); par ailleurs, des antécédents dans les mini-ordinateurs, les systèmes de traitement en direct et les fichiers centraux constitueront à coup sûr, un atout.

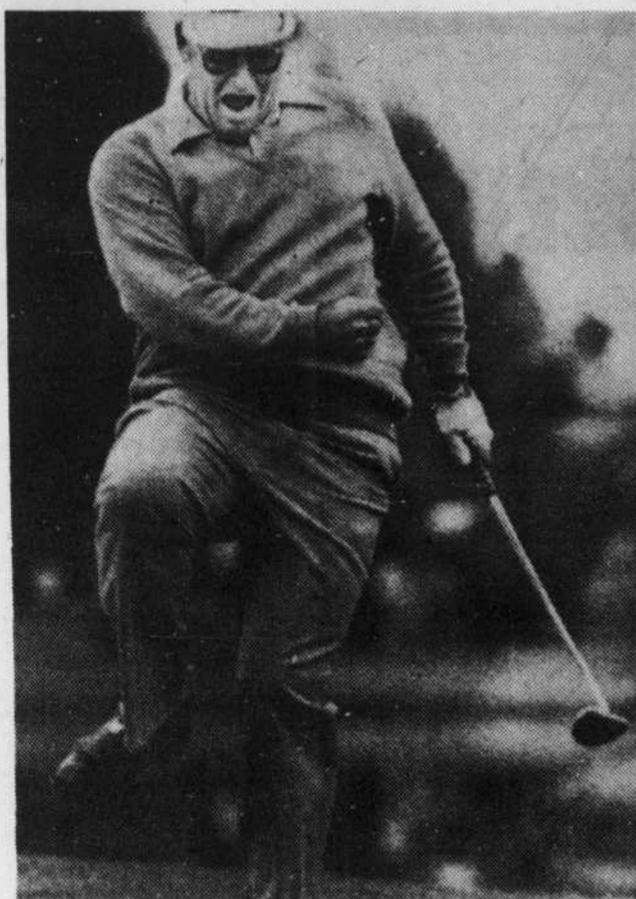
Domtar offre un programme complet d'avantages sociaux et un salaire de départ proportionnel aux antécédents et à l'expérience.

Veillez envoyer votre curriculum vitae en rappelant le dossier no. MB/2 à:

Directeur, Services d'emploi
Domtar Inc.
B.P. 7210
Montréal, Québec
H3C 3M1



Victoire de Barber



Le vétéran Miller Barber réussit un roulé de 30 pieds au dernier trou, lequel lui a assuré la victoire à l'omnium de Phoenix, hier. (Téléphone AP)

Des Nordiques meurtris affrontent les étoiles de l'Association mondiale

QUEBEC (d'après CP) — Les Nordiques de Québec ont été victimes de blessures en série depuis le début de la saison. Et malheureusement pour l'équipe de Marc Boileau, il ne semble pas que la santé ait fait partie des vœux du jour de l'An faits aux Nordiques.

Boileau a perdu neuf réguliers de son équipe de la saison passée, en raison de toutes sortes de maladies ou de blessures. Serge Bernier et Normand Dubé ont été les deux dernières victimes du sort, et tous deux ne pourront participer au match des étoiles de l'AMH ce soir à Québec, entre les Nordiques et les meilleurs joueurs des autres équipes du circuit.

Bernier s'est blessé à un poignet et Dubé a été victime d'un claquage hier soir (dimanche) contre Cincinnati, a révélé Boileau, à l'entraînement des Nordiques. Bien sûr, aucun d'entre eux ne sera de la partie.

"J'ai tellement de joueurs sur le banc que c'en est ridicule, ironise Boileau. Selon le médecin, Réal Cloutier est atteint d'un virus qui l'affaiblit comme ce n'est pas permis. Il est tout le temps épuisé. Il a subi des prises de sang ce matin (hier) et tout le monde attend les résultats. Je pense que je vais vieillir de 20 ans en les attendant, ces résultats."

Boileau sera également privé des services des défenseurs Jim Dorey, Wally Weir et François Lacombe, du gardien Richard Brodeur et des avants Christian Bordeleau et Dave Inkpen, qui manquent à l'appel depuis quelque temps déjà. Tous ces joueurs, à l'ex-

ception d'Inkpen, occupaient un poste régulier avec les Nordiques, quand ils ont remporté la coupe Avco au printemps dernier.

Comme si ça n'allait pas déjà assez mal, les Nordiques doivent en plus disputer l'une des périodes les plus longues de leur calendrier régulier: huit matchs en 11 jours, dont la partie des étoiles. "Je ne sais pas si nous en avons vraiment besoin, déclare Boileau, mais la ligue, elle, ne peut s'en passer. Et l'idée de revenir à la vieille formule des champions contre les étoiles n'est vraiment pas mauvaise."

"Je voudrais seulement pouvoir aligner une formation

complète, ce soir. Pour l'instant, a expliqué Boileau, nous ne disposons que de 17 gars, deux de moins que la limite. Et pour le match des étoiles, je n'en ai que 18, dont Alain Côté et Pierre Lagacé, que nous avons dû rappeler des mineurs à la dernière minute.

"Nommez-moi une autre équipe des majeurs qui a souffert autant de pertes que nous! Nous avons perdu les services de trois vétérans défenseurs qui ont joué à eux trois sept parties cette saison. Je n'ai jamais vu une chose pareille!", affirme Boileau.

Pour sa part, Bill Dineen, des Aéros de Houston, disposera d'une formation d'étoiles

qui n'aura été amputée que de l'ailier Tom Webster, blessé au dos. Dineen a du reste facilement trouvé un remplaçant à Webster, au sein même de son équipe.

Bobby Hull et Gordie Howe, tous deux membres de l'équipe d'étoiles, porteront tous les deux leur vieux chandail numéro neuf, comme ils l'avaient fait l'an dernier, à Hartford, hôte des Whalers.

Ce sera le deuxième match d'étoiles disputé à Québec, où seulement 5,435 spectateurs avaient vu en 1972 la première de ces confrontations, qui était télévisée. Ce ne sera pas le cas cette année, ni à Québec ni à l'étranger.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 21

LES ARTISANS COOPVIE

Adjoint du chef de la division de l'assurance collective

TÂCHES:
Supervision des éléments suivants:
— application des procédés administratifs
— émission des comptes
— encaissement des primes
— émission des certificats d'assurance
Collaboration à la préparation des contrats d'assurance.

QUALIFICATIONS:
Expérience d'au moins 3 ans dans l'administration de l'assurance collective.
Diplôme universitaire du premier cycle ou l'équivalent acquis par une expérience pertinente.
Connaissance générale de l'informatique.
La réussite d'examen LOMA sera considérée comme un avantage.

Salaires, avantages sociaux et conditions de travail intéressants.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au:
Secrétaire adjoint et Chef du personnel
Les Artisans Coopvies
333 est, rue Saint-Antoine
Montréal, Qué. H2X 1R9

Deux représentants bilingues

requis immédiatement pour territoires au Québec.

Notre compagnie manufacture au Canada toute une gamme d'équipements pour les industries laitières, alimentaires, brevages, pâtes et papiers, minières, chimiques et pétrolières.

Nous offrons un salaire de base attrayant et en plus un boni de motivation généreux, un plan de pension, une voiture et d'autres bénéfices (un diplôme d'ingénieur n'étant pas un prérequis serait tout de même apprécié).

Si vous désirez vous joindre à une organisation agressive afin de poursuivre une carrière emballante dans la vente s.v.p. faire parvenir votre application par écrit à:

Le Devoir
Dossier # 2863
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

LA CAISSE POPULAIRE VANIER Ltée

DONT L'ACTIF EST DE \$25 MILLIONS

requiert les services d'un

COMPTABLE

Le candidat sera responsable sous direction, d'un personnel de 25

EXIGENCES: Bilingue
Diplôme d'études secondaires
4 ans d'expérience de banque ou caisse
2 ans d'expérience avec SIC

SALAIRES: Selon expérience, compétence et échelle prévue. Avantages sociaux exceptionnels.

Faire parvenir curriculum vitae à

CAISSE POPULAIRE VANIER Ltée

A/S Monsieur André Martin, gérant
233, chemin Montréal,
Vanier, Ontario
K1L 6C7
Téléphone 741-3900

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD

OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR(TRICE) SOCIO-CULTUREL(LE)

Service de la Récréation

Sous la responsabilité du Régisseur des Activités Socio-culturelles, voit à:

FONCTIONS:

- Effectuer un travail comportant l'application et l'animation des programmes d'activités socio-culturelles.
- Travailler à l'organisation des activités socio-culturelles en collaboration avec les diverses associations socio-culturelles et communautaires.
- Susciter ou collaborer à la réalisation de manifestations socio-culturelles.
- Recruter le personnel nécessaire et le recommander au Régisseur des activités socio-culturelles (spécialistes ou professeurs).
- Diriger et contrôler le travail du personnel auxiliaire affecté aux programmes sous sa responsabilité.
- Préparer des rapports sur les activités socio-culturelles à la demande du Régisseur.
- Représenter à l'occasion la régie socio-culturelle lors de manifestations culturelles.
- Coordonner l'utilisation des locaux communautaires et des équipements selon des politiques déterminées.

EXIGENCES:
Diplôme universitaire de premier cycle dans l'un des domaines suivants:
— animation culturelle
— récréologie option socio-culturelle.

Aptitudes au travail en équipe.
L'horaire établi est de soirée et sur fin de semaine.
Le traitement sera en fonction de la formation et de l'expérience.

Toutes les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avec photo, avant le 27 janvier 1978 à:

Cité de Montréal-Nord, Division du Personnel, 4,225 Place de l'Hôtel-de-Ville, Montréal-Nord, P.Q. H1H 1S5

Avez-vous le souci du détail

recherchons

PROFESSIONNELS (LES) DANS LA VENTE DU MEUBLE CONTEMPORAIN MODERNE

- Candidats désireux de joindre une équipe de spécialistes de haute réputation
- Ambitieux et intéressés à une carrière dans la décoration intérieure
- Bonne personnalité ayant de la facilité à vendre ses idées
- De 25 ans et plus

Pour rendez-vous: **TÉLÉPHONE: 382-4710**

CHATEAU l'authentique

HMR HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT

requiert les services d'un

CHEF MAGASINIER

Le titulaire du poste doit coordonner et contrôler toutes les activités relatives à la manutention des marchandises et notamment:

- assurer la réception des marchandises, la vérifier et l'entreposer s'il y a lieu
- contrôler sa distribution aux différents services
- tenir à jour l'inventaire

Exigences

- diplôme d'études collégiales (D.E.C.) dans une discipline appropriée
- expérience pertinente d'au moins trois ans (3) ans

Salaires
En conformité avec les échelles du M.A.S. pour les titulaires d'un tel poste

Faire parvenir curriculum vitae avant le 25 janvier 1978 au:

Bureau d'emploi
5415 boul. L'Assomption
Montréal, Québec
H1T 2M4

Des jurys désigneront désormais les champions du monde de tennis

PARIS (Reuter) — La Fédération internationale de tennis désignera à la fin de la saison 1978 les champions du monde messieurs et dames. C'est la première fois que le titre de champion du monde de tennis sera attribué officiellement. M. Philippe Chatrier, président de la F.I.T., a déclaré à Paris hier:

"Nous avons pris cette décision car nous pensons que le temps est venu pour l'organisme dirigeant du tennis international de souligner ainsi l'importance qu'il attache au tennis de tournois en récompensant officiellement les meilleurs joueurs de l'année,

ceux qui ont accompli les meilleures performances dans les plus importantes compétitions.

"Nous pensons que la qualité d'un joueur ou d'une joueuse doit pouvoir s'exprimer avant tout, lorsque ce joueur ou cette joueuse se trouve sous le maximum de pression et au meilleur de sa forme.

"Si nous avons eu à choisir les champions du monde sur les résultats 1977, notre tâche chez les femmes aurait été facile car Chris Evert est sans rivale. Mais il aurait été passionnant de voir qui parmi Vi-

las, Borg ou Connors, les anciens champions auraient désigné comme le numéro un officiel de la fédération internationale."

L'Américain Donald Budge présidera le jury désignant le titre masculin qui comprendra également les autres anciens champions Fred Perry et Lew Hoad. Pour les dames, le jury sera composé de l'Australienne Margaret Court (présidente), de Margaret Dupont et Ann Jones.

Les titres seront attribués après le tournoi américain des maîtres (masters) qui se terminera la première semaine

de janvier 1979.

Pour les messieurs, le titre sera décerné sur la base des résultats des internationaux de Wimbledon, de Forest Hill, des championnats de France et d'Australie, des matches de coupe Davis, du tournoi des masters Colgate et des finales du championnat du monde (WCT).

Pour les dames compteront les résultats de la coupe de la fédération, des finales des tournois Colgate et Virginia Slims. D'autres compétitions, comme Wimbledon, Paris, Rome, etc. pourront être incluses dans l'avenir.

COMPTABLES AGRÉÉS

Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS Comptables Agréés Bureau Aude J.S.C. L.A. Michel Gosselin, M.S.C. L.A. Robert Gosselin, M.S.C. L.A. Laurie Lapierre, L.A. 50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700 Montréal H2P 2T4 382-3080	DIRY, LAPLANTE & ASSOCIÉS Comptables Agréés Edifice Le Cherrier suite 207 3500, rue du Parc Lafontaine Montréal H2L 3M2 (514) 527-4557	MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU Comptables Agréés Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford, St. Catharines, Fort-Collins, Lacombe, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde. 1155 O., boul. Dorchester Montréal, Qué. - H3B 3T9 (514) 871-8630	RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables Agréés 7ème étage La Tour de la Bourse Place Victoria Montréal H4Z 1G9, Québec (514) 878-2691 350 est, boul. Charest Québec G1K 3H5, Québec (418) 647-3151
BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Nancy Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209	DUNWOODY & COMPAGNIE Comptables Agréés 1440, rue Ste-Catherine ouest Suite 810 — 861-9081 Montréal, Québec H3G 1R8 Bureaux dans les principales villes du Québec et dans les associations à travers le monde.	MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS Comptables Agréés 1, Complexe Desjardins, Bureau 1800 281-1850 420, Place du Marché, St-Jérôme 430-4610 Société nationale affiliée Ward, Mallette & Cie Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver Représentation internationale	SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Winnipeg Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal H4Z 1H8 — 861-5741
BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE Comptables Agréés Guy Bouchard, c.a. Paul Viau, c.a. Paul Duhamel, c.a. 59 rue St-Jacques, MtJ. 284-1117	ERNST & ERNST 1200, ave McGill College Suite 1100 Montréal, Qué. H3B 4G7 871-8901 Bureaux dans les principales villes du Québec et dans les associations à travers le monde. Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays.	GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS AFFILIÉ À ARTHUR ANDERSEN & CIE 800 boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1X9 861-1641	MERCURE, BÉLIVEAU & CIE Comptables Agréés 1420, Tour de la Bourse Place Victoria, Montréal, H4Z 1G1 (514) 879-1094
CLARKSON, GORDON & CIE Comptables Agréés Associés-résidents Montréal-Québec C.W. Bissegger, C.A. M. Camirand, C.A. H.M. Caron, C.A. L.J. Clément, C.A. M.G. Chamberland, C.A. J.P. Desno, C.A. M.M. Domanski, C.A. S.R. Gagné, C.A. R. Germain, C.A. G. Giroux, C.A. J.P. Gravelle, C.A. R.E. Lavoie, C.A. G. Limoges, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A. M.A. Mackenzie, C.A. R.J. Messier, C.A. J.D. Morrison, C.A. R.K. Palmer, C.A. J.J. Peacock, C.A. R. Peart, C.A. W.J. Smith, C.A.	GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS Comptables Agréés Roger Gauvin, C.A. Bernard Prenovost, C.A. Roger Dumais, C.A. Claude Boyer, C.A. Gilles Verbeke, C.A. Jean-Benoît Charrette, C.A. Michel Duquette, C.A.	GIGNON, CAMPBELL & ASSOCIÉS Campbell, Sharp, Nash & Field Comptables Agréés 715 Carré Victoria - 845-7211 Montréal, Ottawa, Toronto, Orillia, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Grande Prairie, Peace River, Kelowna, Langley, Vancouver, New Westminster Pannell Kerr Forster & Company	MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE Comptables Agréés Guy Messier, L.S.C. C.A. Jacques Bourgeois, L.S.C. L.A. Robert Paquet, B.A. C.A. Guy Paquet, L.S.C. C.A. Jacques Desjardins, L.S.C. L.A. André Mongrain, L.S.C. C.A. Yvon Marsolet, C.A. Gilles Bourgeois, C.A. René Marsolet, C.A. 50, Place Crémazie suite 921 Montréal H2P 2T6 — 384-1020
COOPERS & LYBRAND Comptables Agréés 630 ouest, boul. Dorchester Montréal H3B 1W6 (514) 875-5140 et à travers le monde	CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés MONTRÉAL - LAVAL 1320, Boul. Graham Ville Mont-Royal 341-3650	PIERCE GOULD & CIE Comptables Agréés 914, Edifice Sun Life Montréal H3B 2V6 514-866-4375	TOUCHE, ROSS & CIE Comptables Agréés Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Newport, Bahamas, Grand Cayman, Bathurst, Grande-Bretagne et autres pays du monde. 1, Place Ville-Marie 861-8531
COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE Comptables Agréés Guy Charette, C.A. Hubert Fredette, C.A. Raymond Poirier, C.A. Jean-Paul Bernier, C.A. Normand Bousquet, C.A. Raymond Proulx, C.A. 1, Place Ville-Marie Suite 2220 (514) 866-9911 Montréal H3B 3M4	COGAN, LANDORI & DUBÉ Comptables Agréés R. Landori-Hoffmann, C.A. Leonard Cogan, C.A. Stanley M. Hopmeyer, C.A. Julia F. Winkowski, C.A. 3901 Jean-Talon ouest, suite 214 Montréal, Québec H3R 2G5 Tél.: (514) 731-7851 265, avenue Carling, suite 500 Ottawa, Ontario K1S 2E1 Tél.: (613) 238-4224	GRIGNON, CAMPBELL & ASSOCIÉS Campbell, Sharp, Nash & Field Comptables Agréés 715 Carré Victoria - 845-7211 Montréal, Ottawa, Toronto, Orillia, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Grande Prairie, Peace River, Kelowna, Langley, Vancouver, New Westminster Pannell Kerr Forster & Company	THORNE, RIDDELL & CIE Comptables Agréés BUREAU Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes Représentation dans le monde entier 2500-630, Boul. Dorchester O. 866-7351
DELOITTE, HASKINS & SELLS Comptables Agréés 1, Place Ville-Marie 861-8512 Montréal, Québec H3B 2W3 Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde	MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS Comptables Agréés 2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.O. 153 Montréal H5B 1E8, Tél.: 281-1555 Société nationale Collins Barrow avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax. Affiliation Internationale "FOX, JOSOLYNE, FIDES"	KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 666 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988	TOUACHE, ROSS & CIE Comptables Agréés Charles Touache, L.A. Fernand Proulx, C.A. Yves Charbonneau, C.A. 210 ouest, boul. Crémazie 388-9251
	MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS Comptables Agréés 2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.O. 153 Montréal H5B 1E8, Tél.: 281-1555 Société nationale Collins Barrow avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax. Affiliation Internationale "FOX, JOSOLYNE, FIDES"	NORMANDIN, SEGUIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés 225, rue Notre-Dame ouest Montréal, Québec H2Y 1T4 Téléphone (514) 844-4445	TOUCHE, ROSS & CIE Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Walter Boulet, C.A. H. Lionel Rogin, C.A. Jean-Jacques Guénette, C.A. Jacques Jovay, C.A. Richard DeBellefeuille, C.A. Louis Bouché, L.
	MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS Comptables Agréés 2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.O. 153 Montréal H5B 1E8, Tél.: 281-1555 Société nationale Collins Barrow avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax. Affiliation Internationale "FOX, JOSOLYNE, FIDES"	PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie Comptables Agréés 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1225 Montréal, H2Y 1P5, Qué., Tél.: 288-0291	TOUCHE, ROSS & CIE Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Walter Boulet, C.A. H. Lionel Rogin, C.A. Jean-Jacques Guénette, C.A. Jacques Jovay, C.A. Richard DeBellefeuille, C.A. Louis Bouché, L.
	MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS Comptables Agréés 2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.O. 153 Montréal H5B 1E8, Tél.: 281-1555 Société nationale Collins Barrow avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax. Affiliation Internationale "FOX, JOSOLYNE, FIDES"	PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria 1200, ave McGill College H3B 2G4 879-9050	TOUCHE, ROSS & CIE Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Walter Boulet, C.A. H. Lionel Rogin, C.A. Jean-Jacques Guénette, C.A. Jacques Jovay, C.A. Richard DeBellefeuille, C.A. Louis Bouché, L.
	MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS Comptables Agréés 2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.O. 153 Montréal H5B 1E8, Tél.: 281-1555 Société nationale Collins Barrow avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax. Affiliation Internationale "FOX, JOSOLYNE, FIDES"	ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. 933-1112	ZITTEK, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE Comptables Agréés MONTREAL - TORONTO Jack E. Zittek, C.A. Herbert E. Siblin, C.A. Sylvain S. Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A. Murray B. Goldmann, C.A. David Stein, C.A. Arnold J. Echenberg, C.A. Steven A. Vapne, C.A. Morton S. Spector, C.A. Marvin H. Tafel, C.A. Barry A. Tolsonbaum, C.A. Allan B. Chanter, C.A. Gerald A. San, C.A. Jeffrey L. Payne, C.A. Norman Datchman, C.A. Brian D. Levine, C.A. Morris L. Fogelbaum, C.A.



Le demi Tony Dorsett a quitté La Nouvelle-Orléans à l'aide de béquilles, hier, mais il n'a pas manqué d'indiquer une dernière fois que les Cowboys de Dallas étaient l'équipe "numéro un" du football américain. Les Cowboys ont battu les Broncos de Denver 27-10 dans le match du Super Bowl disputé dimanche. (Téléphoto AP)

Landry est aussi un être sensible

LA NOUVELLE ORLÉANS (d'après AP) — On a dit de Tom Landry qu'il est une machine, un ordinateur, un être logique et insensible. Mais hier, il a manifesté des émotions. Il a beaucoup souri, comme tout homme normal qui viendrait de remporter une grande victoire. Landry avait de quoi sourire, puisque les Cowboys de Dallas, l'équipe de football qu'il a façonnée pendant une dizaine de saisons, a remporté le championnat du football professionnel américain dimanche, 27-10, contre les Broncos de Denver. "Je ne sais pas comment vous vous sentez, a-t-il déclaré aux journalistes qui assistaient

à une conférence de presse hier, mais pour ma part, je sens que les morceaux ne sont pas tous en place. Je n'ai pas beaucoup dormi cette nuit. Je ne crois pas que beaucoup de membres de l'équipe ont beaucoup dormi non plus. Nous étions tellement en forme hier après le match que nous avons beaucoup fêté, si vous voyez ce que je veux dire..." L'instructeur des champions de la Ligue nationale, moins froid qu'à son habitude, semblait presque transformé en être humain. "Je suis un être sensible," devait-il déclarer sur son habituel ton monocorde, mais je manifeste moins mes sentiments que

d'autres. Je vais cependant vous avouer quelque chose; c'est que j'étais vraiment ému hier soir." Et il a souri un peu. Selon Landry, l'équipe qu'il a menée à la victoire dans le Super Bowl de dimanche était moins bonne que celle qu'il dirigeait en 1972, quand les Cowboys ont remporté leur premier championnat. A cause de sa jeunesse, prend-il soin de préciser. "A cause de l'expérience que possédaient les gars à ce moment-là, je dirais qu'ils étaient beaucoup plus solides que ceux que j'avais sous la main cette année. En 1972, nous savions à peu près comment nous allions jouer à chaque semaine, les joueurs étant

plus stables et plus maîtres d'eux-mêmes." Les Cowboys avaient tellement bien assimilé la méthode de travail de Landry qu'ils jouaient en ce temps-là à la manière d'un rouleur compresseur. Ils avaient eu raison des Dolphins de Miami 24-3 en finale du Super Bowl. "Je crois cependant, poursuit Landry, que les joueurs que nous possédons maintenant ont le talent et la volonté de devenir aussi bons que notre édition 1971-1972. Et comme beaucoup sont encore très jeunes, on ne peut savoir s'ils ne deviendront pas encore meilleurs." La victoire des Cowboys, qui a mis fin à une domination

de cinq années de la conférence américaine au Super Bowl, hisse Landry au panthéon des instructeurs vainqueurs dans deux championnats, où il retrouve Chuck Noll du Pittsburgh, Don Shula du Miami et feu Vince Lombardi, des Packers de Green Bay, qui est le premier à avoir réussi l'exploit. La comparaison avec Noll, Shula et Lombardi plaît à Landry, cela va de soi, mais il croit que ce n'est pas la chose la plus importante. "Je ne vise pas à devenir le meilleur, je ne veux pas que remporter des Super Bowls. Je ne demande qu'à exploiter au meilleur de mes connaissances les talents que Dieu m'a donnés, conclut Landry.

L'Afrique du Sud risque de perdre son Grand prix, faute de crédits

JOHANNESBOURG (AFP) — Menacé de disparition dès cette année, faute de crédits, le grand prix d'Afrique du Sud ne pourra être "repêché" qu'au moyen de subsides officiels, estime-t-on dans les milieux proches du "Club sud-africain des courses automobiles" (S. African Motor Racing Club), organisateur de cette épreuve figurant en troisième place au calendrier du championnat du monde des conducteurs.

Le grand prix d'Afrique du Sud 1978 devrait en principe être disputé à Kyalami, près de Johannesburg, le 4 mars prochain — après celui d'Argentine gagné dimanche par l'Américain Andretti, et celui du Brésil qui doit être couru le 29 janvier. Il faudrait pour cela que les organisateurs disposent d'une somme voisine d'un million de dollars (800.000 rands) destinée à couvrir les frais très importants de cette opération que ne suffiraient pas à amortir les recettes de la course, celle-ci attirant chaque année à Kyalami entre 60.000 et 100.000 spectateurs. Il y a trois ans le magnat sud-africain des engrais M. Louis Luyt avait sauvé in extremis de la faillite le grand prix d'Afrique du Sud, en assurant personnellement le financement partiel par le truchement de son quotidien "The Citizen". Cette opération de sauvetage, due à un industriel local soucieux de maintenir le prestige international de son pays, s'était répétée pendant les années suivantes.

M. Alex Blignaut, président du club des courses automobiles d'Afrique du Sud, a dit hier qu'il conservait quelque espoir de pouvoir, d'ici mars, réunir ces fonds additionnels grâce à la générosité d'autres firmes. Dans ce cas, M. Luyt maintiendrait sans doute son appui financier de 200.000 rands au grand prix. Mais, selon le journal africain "Transvaler", le seul atout réel dans le jeu de M. Blignaut resterait désormais une intervention gouvernementale, sous forme d'une aide officielle, qui aurait pour Pretoria le mérite de maintenir au calendrier du championnat mondial de formule "un" une Afrique du Sud de plus en plus isolée et boycottée en matière de sport.

La véritable cause de l'énorme déficit annuel du grand prix d'Afrique du Sud est l'es-

calade des frètes aériens pour le transport des quelque quarante voitures — y compris celles de réserve — qu'il s'agit d'amener à pied d'œuvre chaque année et de rapatrier après la course. Sans compter l'accroissement des prix revenant au vainqueur et à ses suivants, et les améliorations qu'il a fallu apporter au circuit de Kyalami, théâtre en 1974 et en 1977, de deux accidents qui coûtèrent la vie à

Kathy Kreiner se classe septième à l'entraînement

BADGASTEIN, Autriche (CP-AFP-Reuter) — La Canadienne Kathy Kreiner, de Timmins, Ont., a réalisé hier le septième meilleur temps de la descente d'entraînement de

Badgastein dont l'épreuve sera disputée demain. Kreiner a réalisé un temps d'une minute, 34,67 secondes, soit près de deux secondes derrière la Suissesse Marie-Thérèse Nadig,

qui a été chronométrée en 1:32,53. D'autre part, la descente masculine du Laubhorn a été annulée hier en raison du mauvais temps persistant. Les organisateurs, en annonçant la nouvelle, ont indiqué que le vent, qui soufflait en tempête sur les Alpes bernoises, rendait impossible le déroulement de l'épreuve. Quatrième épreuve de la saison, celle-ci avait été déjà reportée de samedi à dimanche puis à hier. Le programme chargé de la Coupe du monde empêche un nouveau report.

hockey

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Association Mondiale. Rows include teams like Toronto, Philadelphia, Montreal, etc., with columns for games played (g), goals scored (p), and points (pts).

LIGUE NATIONALE

Table with 6 columns: Section James Norris, Section Charles Adams, Section Lester Patrick, Section Connie Smythe. Rows include teams like Montreal, Los Angeles, Pittsburgh, etc., with columns for games played (g), goals scored (p), points (pts), and other statistics.

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Table with 6 columns: Section Lebel, Section Dilio. Rows include teams like Cornwall, Montreal, Laval, etc., with columns for games played (g), goals scored (p), points (pts), and other statistics.

Ed Giacomin doit prendre sa retraite

NEW YORK (d'après AP) — Selon le New York Post, les Red Wings de Detroit auraient placé leur vétérinaire gardien de buts Ed Giacomin à la retraite. Selon le Post, Giacomin, 38 ans, s'est vu offrir un emploi dans le service de relations publiques de l'équipe, après avoir été averti dimanche par le gérant général Ted Lindsay que ses services de joueur n'étaient plus requis. "Lindsay m'a tendu un mor-

ceau de papier et m'a annoncé qu'ils — lui et la direction — n'avaient plus besoin de moi sur la glace, que je n'étais plus membre de l'équipe," aurait déclaré Giacomin au Post. Il aurait ajouté: "Lindsay m'a dit également que personne n'avait voulu me repêcher, mais que les Red Wings respectent mon contrat (évalué à \$100.000 par saison) pour le reste de l'année, si je veux continuer à travailler pour eux, mais dans les relations publiques."

Le P'tit train du Nord de nouveau sur ses rails

par Gilles Houde Le P'tit train du Nord a retrouvé le Nord. Viens redécouvrir les vraies joies de l'hiver. Ambiance chaleureuse, atmosphère de joie, chansons, rires et plus encore. Le P'tit train du Nord reprendra son service dimanche prochain et effectuera un aller-retour dans la même journée entre Montréal et Sainte-Agathe ou Montréal et Labelle. Les huit plus beaux dimanches de l'hiver, il te faut les passer dans les Laurentides. Le P'tit train du Nord te descendra à la gare de ton choix et tu auras le loisir de le reprendre le soir même à partir d'une autre gare des Laurentides si tu le désires. Toutes les gares sont reliées à la piste régionale de ski de randonnée P'tit train du Nord. Apporte tes mitaines, ta tuque et tes skis. Monte à bord du train de la joie. Et là bas, dans ce beau pays des Laurentides, les petites gares commencent tranquillement à s'animer, prêtes à t'accueillir."

Les vogeries hivernales sont une initiative du Conseil régional de développement des Laurentides, de l'association touristique, de Molson et du Canadien Pacifique. Le P'tit train du Nord rappellera les trains de skis des belles années 1940, alors que la majorité des skieurs empruntaient ce moyen de transport pour se rendre aux diverses gares d'où les attendaient les traîneaux à chevaux pour les amener aux pistes de ski. La piste régionale P'tit train du Nord est facile à suivre en raison de son identification au sigle de la locomotive qui relie toutes les gares du Canadien Pacifique et vous donne accès à tous les autres sentiers de ski de fond des Laurentides. Grâce à ce train et à cette piste, le skieur se voit délivré de l'obligation d'utiliser son

auto et de revenir à son point de départ pour sa randonnée. Les trains de neige des Laurentides des années 40 et 50 étaient toujours bondés et offraient une atmosphère de fête, de détente et de camaraderie que seul un voyage en train peut permettre. Parlez-en à vos aînés. Vous verrez, nous disent avec raisons les promoteurs du projet. "Le P'tit Train du Nord de Félix sera agrémenté de folklore, de musique et de chansons de nos auteurs québécois. Un superbe chef de gare vous y attend, ainsi que le maire et sa magnifique maîtresse, notre grosse madame, digne épouse du chef de gare qui sera là pour s'occuper de vos enfants". Après le voyage inaugural du 22 janvier, qui promet d'être mémorable tant par le caractère historique et sportif de

l'événement que par la qualité des invités qui prendront place à bord, le P'tit Train du Nord remontera dans les Laurentides pour un aller-retour le dimanche à compter du 5 février, et cela pendant 7 dimanches consécutifs jusqu'au 19 mars 1978. Tous les départs se feront à 8 heures de la gare Windsor avec arrêt pour prendre des skieurs aux gares et heures suivantes: Montréal-

Quest, 8 h 12, Jean Talon 8 h 27, St-Martin Jonction (Laval) 8 h 39, Ste-Thérèse 8 h 50, St-Jérôme 9 h 13, Shawbridge 9 h 30, Piedmont 9 h 37, Mont-Rolland, 9 h 44, Ste-Adèle, Ste-Marguerite, 9 h 55, Val Morin 10 h 02, Val David 10 h 07, Ste-Agathe 10 h 21, St-Faustin 10 h 51, St-Jovite 11 h 10, Mont Tremblant 11 h 20, La Conception 11 h 25 et enfin Labelle 11 h 30. Le retour du nord se fait

depuis Labelle à 16 h 30 et le train rentrera à Montréal à 19 h 55 après s'être arrêté à toutes les gares. Pour les amateurs de sports d'hiver qui prendront le train avant la gare de St-Jérôme vers le nord, le prix du billet aller-retour est de \$12 pour les adultes, de \$7 pour les jeunes de 6 à 16 ans et c'est gratuit pour les enfants de moins de 6 ans. Les excursionnistes qui monteront à bord du P'tit Train du Nord, à partir de St-Jérôme, les prix sont de \$7, et \$4,30 selon votre âge. Tous les billets sont en vente aux endroits suivants: A Montréal, chez Sauvé Frères, aux Galeries d'Anjou et au Complexe Desjardins, à la Fédération Québécoise de la Montagne, au 1415 est, Jarry, et à la Gare Windsor; à Laval, chez Sauvé Frères, au Centre et au Carrefour Laval; à Ste-Thérèse à la Caisse Populaire de la rue Turgeon; à St-Jérôme à l'Association touristique des Laurentides, 1000 rue Labelle. A noter également que les patients pourront utiliser la patinoire du Lac des Sables à Ste-Agathe de même qu'un réseau local intéressant pour les raquetteurs.



Le P'tit train du Nord entreprendra dès dimanche huit excursions dominicales, la belle fumée blanche en moins.

L'orientation sexuelle s'est ajoutée à la liste des droits prévus dans la Charte

Ottawa consulte en vue du "sommet" de février

QUEBEC (PC) — La discrimination basée sur l'orientation sexuelle est désormais interdite au Québec.

Une loi en ce sens est en vigueur au Québec depuis la fin de décembre et elle est presque passée inaperçue dans l'avalanche législative de fin de session, alors que l'Assemblée nationale adoptait une cinquantaine de lois en un semaine.

La loi 88 a pour effet d'ajouter l'orientation sexuelle à la liste des motifs pour lesquels la Charte des droits et libertés de la personne interdit la discrimination.

La Charte, qui date de 1975, interdisait déjà la discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique et la condition sociale.

Dans son discours à l'Assemblée nationale, le 15 décembre 1977, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, parait du projet de loi, expliquait ce que signifiait l'orientation sexuelle.

"L'orientation sexuelle, un terme couramment utilisé dans les textes de loi américains, se réfère à la tendance, à la préférence, au comportement d'un individu dans l'exercice de sa sexualité, peu importe que cet individu soit une femme ou un homme", a dit le ministre de la Justice.

M. Bédard donnait des exemples concrets de discrimination au sujet de l'orientation sexuelle: le cas du logement, où des propriétaires refusent ou limitent des baux à cause de considérations de nature sexuelle, le cas du travail, où des employeurs font encore entrer en critère dans la décision de ne pas engager ou de congédier une personne, ou encore le cas de la santé, alors que des médecins refusent des soins à des homosexuels.

Selon M. Bédard, le rapport Kinsey établit à 4 p.c. chez les hommes et à 3 p.c. chez les femmes le taux d'homosexuels exclusifs, c'est-à-dire dont l'orientation est complètement axée sur une personne, du même sexe.

"Ces résultats appliqués au Québec donnent

150.000 individus exclusivement homosexuels", a-t-il dit.

De son côté, le leader parlementaire du gouvernement et député de Maisonneuve, M. Robert Burns, a expliqué que la loi 88 ne visait pas à légaliser l'homosexualité, mais à "protéger les libertés fondamentales des personnes, que ce soient des homosexuels ou des hétérosexuels".

"Il y a des gens qui font des farces et des blagues, faciles d'ailleurs, à ce sujet, mais moi j'en ai aucune espèce de gêne à voter pour ce projet de loi, à-t-il poursuivi. Il ne faut pas se transformer en autruches lorsqu'on est législateur: comme partout dans le monde, l'homosexualité existe au Québec et il y a de la discrimination à l'endroit des homosexuels".

L'opposition à l'Assemblée nationale s'est fortement divisée sur cette question de fond cependant.

Le député libéral de Marguerite-Bourgeois et ancien Solliciteur général, M. Fernand Lalonde, a approuvé entièrement le projet de loi au nom de son parti.

OTTAWA (PC) — Une série de consultations fédérales-provinciales sur l'économie commence cette semaine en vue de la conférence économique des premiers ministres, le mois prochain, à Ottawa.

Mais les fonctionnaires du ministère des Finances préviennent qui veut les entendre de ne pas trop attendre de tout cela.

C'est qu'il s'agit d'élaborer des projets à long terme plus que de s'attaquer au taux de chômage qui ne cesse d'augmenter et qui atteint son plus haut niveau depuis la "Grande Dépression". Les conversations sont préliminaires et n'auront vraisemblablement

pas pour résultat des décisions qui stimuleront l'activité économique, disent les fonctionnaires.

Comme l'a dit le premier ministre, M. Trudeau, avant Noël, ces conversations ont pour but de démontrer qu'aux deux niveaux de gouvernement on peut collaborer pour trouver des solutions s'étendant sur une période de cinq ans.

"Ce qui, dit M. Trudeau, est peut-être nouveau dans la méthode d'approche, c'est que nous nous rendons compte que la création de la confiance doit commencer par une manifestation visible de collaboration entre les différents niveaux de gouvernement."

Au cours des prochaines semaines, il y aura des réunions dans presque tout le pays, et d'abord hier et aujourd'hui à Winnipeg. On y parlera d'agriculture et d'alimentation.

D'autres réunions suivront; à Toronto le 20 janvier pour discuter de minéraux et à Québec, les 23 et 24 janvier, pour parler de relations ouvrières.

Ensuite, réunion à Ottawa le 25 janvier pour discuter de l'industrie des pâtes et papiers. Les deux jours suivants, dans la même ville, conférence des ministres des Finances.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

MONTRÉAL VRAC TRANSPORT EXCAVATION L.T.E.E. demande à la Commission des Transports du Québec, l'autorisation de transférer à M. Robert Tétreault, 11,620 Langelier, app. 4, Montréal, le permis no. M-508-005-D-001, qui lui a été octroyé pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 10 catégorie entrepreneur. Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la 3^{ème} publication de cet avis.

1^{ère} publication: 16 janvier 1978
2^{ème} publication: 17 janvier 1978
3^{ème} publication: 18 janvier 1978

Succèsion de BIBAUD, Pierre
En son vivant de Hôpital Notre Dame de la Merci, Montréal.
Décédé le 27 décembre 1969.

Le soussigné avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81 et amendements) qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
MONTRÉAL (Qué.)
H4Z 1J6

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-01671-779

DANS L'AFFAIRE DE: Les Conventions matrimoniales de M. Jacques Martin, étudiant et Mme Danielle Favreau, commis-comptable tous deux domiciliés et demeurant au 570, rue St-Paul à La Prairie, P. Qué.

REQUÉRANTS
PRENEZ AVIS que les Requérants présentent devant cette Honorable Cour siégeant en pratique pour et dans le district de Montréal, (10) Est, St-Antoine (Montréal), en la Chambre 216, le 10ème jour d'avril 1978, à 9 h 30 heures de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu une requête demandant l'homologation d'un acte de modification du régime matrimonial entre le requérant et son conjoint Mme Danielle Favreau, passé le 8 août 1977 devant Me Diane Martin, Notaire, sous le numéro 1425 de ses minutes, changeant leur régime matrimonial, afin d'établir un régime de séparation de biens au lieu d'un régime de société d'acquêts.

Ville de Brossard, ce 10 janvier 1978.
Mes BROSSARD, PATRY, MARTIN & MORIN, Notaires
2201, boul. Lapinière
Ville de Brossard, Qué.
Procureurs des Requérants

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PRENEZ AVIS que le Bureau des Tarifs du Québec Inc. au nom de Transport Robert Richer Inc., a été par la décision MCR-4184 de la Commission, ex-cotore le 16 janvier 1978, autorisé à émettre la tarification suivant:

Le Tarif 2-A est remplacé par le tarif no. 3 fixant une augmentation moyenne d'environ 7% sur les taux existant pour le transport de voitures, petites et/ou ordinaires, catégorie A et B. Ont été ajoutés des taux pour les nouvelles catégories:

C — camionnette poids lourd jusqu'à 8750 lbs
D — camionnette poids lourd jusqu'à 21,500 lbs
E — tout autre véhicule poids brut excédant 21,500 lbs

1^{ère} publication: 16 janvier 1978
2^{ème} publication: 17 janvier 1978
3^{ème} publication: 18 janvier 1978

Signé: ME CLAUDE H. CHICONE
31 rue St-Jacques
Montréal, P. Québec.

AVIS PUBLIC VILLE DE SAINT-LAMBERT DEMANDE DE SOUMISSIONS "PORTEFEUILLE D'ASSURANCES"

Des soumissions scellées, adressées au gérant municipal, Hôtel de ville, 55, avenue Argyle, Saint-Lambert, Québec J4P 2H3, seront reçues jusqu'au 15 février 1978 à 16:00 heures, pour être ouvertes le même jour à 16:01 heures.

Tout courtier d'assurance dûment licencié dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales pourra obtenir le cahier des charges au bureau du gérant municipal, à compter de 09:00 heures le 18 janvier 1978.

La plus basse ou toute soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Paul H. Savard, b.a., ing. Gérant municipal

Travaux publics Canada Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18^e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18^e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE
Appel d'offres no 78M-010P — Modifications intérieures et extérieures — Poste de Douanes — HIGHWATER (Québec)

On peut consulter les documents de soumission au bureau de poste suivants: Highwater, Sutton et Freighsburg (Québec) ainsi qu'aux bureaux de l'Association de la construction à Montréal et Granby (Québec).

Date limite: Le mercredi 8 février 1978
Dépôt: \$25.00

INSTRUCTIONS
Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood Administrateur régional des Services financiers et administratifs Région du Québec

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

AVIS est par les présentes donné que la compagnie MANVER INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies. Date à Montréal, ce 22 décembre, 1977.

Raymonde Lutterman
Secrétaire

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

PUBLICATION

PRENEZ AVIS QUE MM. Normand Morin M50701, René Provost M502975 et Raymond Dupuis M505348 demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis adéquat dans la région 10 pour le transport de la neige durant une période de 180 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

1^{ère} publication: 16 janvier 1978
2^{ème} publication: 17 janvier 1978
3^{ème} publication: 18 janvier 1978

Luc Boulanger
1000, De Serigny
Suite 530
Longueuil
Procureur des requérants.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

PARUTION

PRENEZ AVIS QUE M. André Boulais, domicilié et résidant au 620, Claude Ramsay à Marieville dans le comté d'Arville, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Georges Davignon, domicilié et résidant au 447, Rousseau Barre à Marieville dans le comté d'Arville, l'attestation ou le permis M507781-D-001 qui lui a été octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no. 05 catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

1^{ère} publication: 16 janvier 1978
2^{ème} publication: 17 janvier 1978
3^{ème} publication: 18 janvier 1978

Luc Boulanger
1000, De Serigny
Suite 530
Longueuil
Procureur du requérant.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-074638-774

YVONNE DENOMÉE ménagère, résidant et domiciliée au 670 Curé Clouflet, Duvernay, Laval, district de Montréal.

ARTHUR GAGNON, de lieux inconnus.

Partie demanderesse. —vs— Partie défenderesse.

Requérante —vs— Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ARTHUR GAGNON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 11 janvier 1978.

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

Saint-Aubin, L'Oratoire, Charbonneau & Lacroix
a/s Me Gilles Londe
3502, boul. de la Concorde
Suite 207
Duvernay, Laval
DOM.ÉLU. 31 ouest, St-Jacques
Montréal, P.Q.
a/s Linteau & Linteau, H.C.S.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-02439-773
RODRIGUE PRUDENT.

JURDA JOSEPH —vs—
Partie demanderesse.

PROTONOTAIRE DE LA C.S. & PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA P.Q. —vs—
mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, Jurda Joseph, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de l'action en annulation de mariage a été laissée à la Cour, division des greffes à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 11 janvier 1978.

A. Beaulieu

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES

APPEL D'OFFRES

PROJET: BOUCHONS POLYPROPYLENE DOSSIER: SP-159

Des soumissions pour la fourniture de bouchons polypropylène seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale) le 2 février 1978 par la Société des alcools du Québec tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible au Service des achats/matériel, fournitures et services, aux adresses suivantes:

Division de Montréal
905, rue Delormier
Montréal, Qué.
H2K 3V9

Division de Québec
2900, rue Einstein
Ste-Foy, Qué.
G1K 7N3

7500, rue Teller
Montréal, Qué.
H1N 3N7

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec se réserve le droit d'accepter, en tout ou en partie, toute soumission reçue. De plus, elle ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES

APPEL D'OFFRES: 2CD-480-01-021
Aménagement de La Grande Rivière

Fourniture des filtres à sable LG-2

Date de fermeture: Jeudi 16 février 1978 à 15:30 heure de Montréal.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$50.00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19^{ème} étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$5,000.00 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Pour information appeler 844-3741 poste 308

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS EST DONNÉ QUE JOSEPH ASSAUD 3380 Édouard Montpetit #201, Montréal s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer le permis de propriétaire de véhicule-taxi M-20 1137-001 de catégorie ordinaire pour l'agglomération A-11 Montréal en faveur de Gaetano Uva 5475 Rosedale, #303, Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication dans les journaux.

1^{ère} parution: 17 janvier 1978
2^{ème} parution: 18 janvier 1978
3^{ème} parution: 19 janvier 1978

AVIS est par les présentes donné que la compagnie COMEAU TRANSPORT (CLAUDE COMEAU), 100 rue de la Barre, Boucherville, détenteur du permis no M-505871-D-002, catégorie entrepreneur, région 10 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de DENIS LARRIVEE, 443 rue des FAUVETTES, Ste-Julie, catégorie entrepreneur, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976).

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième publication dans les journaux.

1^{ère} parution: 17 janvier 1978
2^{ème} parution: 18 janvier 1978
3^{ème} parution: 19 janvier 1978

LA CORPORATION HUNTER DOUGLAS
AVIS est par les présentes donné que la compagnie LA CORPORATION HUNTER DOUGLAS constitue en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Cité de Pointe-Claire, Province de Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.

DATE à Montréal, ce 29^{ème} jour de décembre 1977.

LA CORPORATION HUNTER DOUGLAS
Par: John A. Mace
Secrétaire-Trésorier

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
C.S. NO 11-00048-781

Dans l'affaire de la faillite de: District de Montréal
ANDRÉ GILBERT, menuisier, domicilié au 516 boulevard Ste-Dorothée, Ste-Dorothée, Province de Québec.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur susdit a déposé une cession le 11^{ème} jour de janvier 1978 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31^{ème} jour de janvier 1978 à 10-30 heures de l'avant-midi, au bureau du Secrétaire Officiel, au 10^{ème} et rue Notre-Dame, en la Cité de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 12^{ème} jour de janvier 1978.

JACQUES HUARD, c.a.,
syndic.

BUREAU: BLAIS, HUARD, VERDIER & ASSOCIÉS, 1 Place Ville Marie, Suite 2240, Montréal, P.Q. H3B 3M4
Tel: 514-861-6721

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-040666-770

LA PREVOYANCE CIE D'ASSURANCES

NICOLAS COLABELLA —vs—
Partie demanderesse

YVES GRENIER NICOLE MENNIGAN NICOLE MONTREUIL —vs—
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse, NICOLE MONTREUIL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissés au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 10 janvier 1978.

DEGRANDPÉ COLAS AMYOT LESAGE DESCHÊNES & GODIN
Procureurs de la partie demanderesse

Suite 2501 Tour de la Bourse
Place Victoria, C.P. 108
Montréal, P.Q.
H4Z 1C2

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-02439-773

JURDA JOSEPH —vs—
Partie demanderesse.

PROTONOTAIRE DE LA C.S. & PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA P.Q. —vs—
mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, Jurda Joseph, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de l'action en annulation de mariage a été laissée à la Cour, division des greffes à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 11 janvier 1978.

A. Beaulieu

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS EST DONNÉ QUE LA COMPAGNIE NAPEAN BUS LINES INC. s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir le permis suivant:

TRANSPORT SAISONNIER — CATÉGORIE ÉCONOMIQUE

Transport par autobus de type scolaire des personnes de 7 à 15 ans devant suivre des cours de ski au Camp Fontaine, situé à Galtèneau, tous les samedis de janvier à mars inclusivement, y compris tous les jours du 27 au 31 mars inclusivement, et partant de la Ville d'Ottawa aux endroits ci-bas énumérés, et retour la même journée pour le compte de l'École de Ski du Camp Fontaine, division du Club de Ski d'Ottawa.

POINT D'ORIGINE ET/OU DESTINATION SITUÉS À OTTAWA:
Colony By High School, City Hall, Leons Furniture Store, Billings Bridge Shopping Centre, Pascal Hardware, Highland Park High School, Sir John A. MacDonald, Laurentian High School.

Tout intéressé peut contester cette demande de transport saisonnier déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1^{ère} publication: 16 janvier 1978
2^{ème} publication: 17 janvier 1978
3^{ème} publication: 18 janvier 1978

Signé: PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St. Jacques ouest, suite 900
Montréal, P.Q.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES

APPEL D'OFFRES: 2CD-480-01-021
Aménagement de La Grande Rivière

Fourniture des filtres à sable LG-2

Date de fermeture: Jeudi 16 février 1978 à 15:30 heure de Montréal.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$50.00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19^{ème} étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$5,000.00 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Pour information appeler 844-3741 poste 308

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE "L'ASSOCIATION COMMUNICATIVE DU LAC DES PINS INC." une corporation incorporée en vertu des dispositions de la loi des compagnies demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte, suivant les dispositions de la loi des compagnies.

POINTE CLAIRE, le 11^{ème} jour de janvier, 1978.

CARL GELBER
Procureur de la compagnie

M. Yvan Santerre, 144 Chemin du Fleuve Pointe des Cascades Vaudreuil, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. David Santerre, 13 Brunet Pointe des Cascades Vaudreuil, le permis M-506649 qui lui a été octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06 c. entrepreneur. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec, dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. CHOUINARD & ROY procureurs, 1259 rue Berri, Montréal.

1^{ère} publication: 17 janvier 1978
2^{ème} publication: 18 janvier 1978
3^{ème} publication: 19 janvier 1978

AVIS EST DONNÉ QUE RAYMOND MARTIN, 81 rue St-Joseph, St-Rémi, C.M. Naperville, P.Q. détenteur du permis no: M507836 0001, catégorie Entrepreneur, région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à Jean-Paul Riendeau, 1000, rue de la Montagne à St-Rémi, P.Q. Catégorie Entrepreneur, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1^{ère} parution: 16 janvier 1978
2^{ème} parution: 17 janvier 1978
3^{ème} parution: 18 janvier 1978

AVIS EST DONNÉ QUE, Lucien Roy, 138 rue des Bouleaux, Lyster Station, détenteur du permis no. 694-A, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'émission d'un permis de transport saisonnier, catégorie économique et régulière, l'autorisant à effectuer du transport de groupes de Ste-Agathe, Cte. Lotbinière, destination: Québec, Cap-de-la-Madeleine, Montréal, Ste-Anne-de-Bellevue, pour des fins culturelles, sportives et religieuses. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution, en s'adressant à la C.T.Q.

585, Est-Boul. Charest, Québec
1^{ère} parution: 16 janvier 1978
2^{ème} parution: 17 janvier 1978
3^{ème} parution: 18 janvier 1978

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.
5205, Est. Boul. Métropolitain, St-Léonard, Mtl. P.Q.
H1R 1Z7
TEL: 321-9275

AVIS EST DONNÉ QUE, Lucien Roy, 138 rue des Bouleaux, Lyster Station, détenteur du permis no. 694-A, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'émission d'un permis de transport saisonnier, catégorie économique et régulière, l'autorisant à effectuer du transport de groupes de Ste-Agathe, Cte. Lotbinière, destination: Québec, Cap-de-la-Madeleine, Montréal, Ste-Anne-de-Bellevue, pour des fins culturelles, sportives et religieuses. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution, en s'adressant à la C.T.Q.

585, Est-Boul. Charest, Québec
1^{ère} parution: 16 janvier 1978
2^{ème} parution: 17 janvier 1978
3^{ème} parution: 18 janvier 1978

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.
5205, Est. Boul. Charest, Québec, G1K 3H4
1-418-534-3511

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PERMIS NUMÉRO 21958-V

LAIDLAW TRANSPORT LTD. Requérante

PERMIS SPECIAL
ART. 274 — REG. 2(1976)

PRENEZ AVIS QUE la requérante LAIDLAW TRANSPORT LTD. détenteur du permis numéro 21958-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation suivante:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —

Port de Montréal à la frontière Québec-Ontario (Port d'entrée Rivière Beauport) tous les samedis de la province de l'Ontario à la frontière Ontario-États-Unis (tous ports d'entrée) pour le transport d'acier de fer et de métal à l'aide de remorques ouvertes et retour.

DURÉE: 364 jours

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 274 du règlement (1976) sous les règles de pratique et de règle interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1^{ère} publication: 17 janvier 1978
2^{ème} publication: 18 janvier 1978
3^{ème} publication: 19 janvier 1978

Signé: Me Benoît Groleau
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St-Jacques ouest, suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PERMIS NUMÉRO 21958-V

LAIDLAW TRANSPORT LTD. Requérante

PERMIS SPECIAL
ART. 274 — REG. 2(1976)

PRENEZ AVIS QUE la requérante LAIDLAW TRANSPORT LTD. détenteur du permis numéro 21958-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation suivante:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —

Port de Montréal à la frontière Québec-Ontario (Port d'entrée Rivière Beauport) tous les samedis de la province de l'Ontario à la frontière Ontario-États-Unis (tous ports d'entrée) pour le transport d'acier de fer et de métal à l'aide de remorques ouvertes et retour.

DURÉE: 364 jours

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 274 du règlement (1976) sous les règles de pratique et de règle interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1^{ère} publication: 17 janvier 1978
2^{ème} publication: 18 janvier 1978
3^{ème} publication: 19 janvier 1978

Signé: Me Benoît Groleau
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St-Jacques ouest, suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PERMIS NUMÉRO 21958-V

LAIDLAW TRANSPORT LTD. Requérante

PERMIS SPECIAL
ART. 274 — REG. 2(1976)

PRENEZ AVIS QUE la requérante LAIDLAW TRANSPORT LTD. détenteur du permis numéro 21958-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation suivante:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —

Port de Montréal à la frontière Québec-Ontario (Port d'entrée Rivière Beauport) tous les samedis de la province de l'Ontario à la frontière Ontario-États-Unis (tous ports d'entrée) pour le transport d'acier de fer et de métal à l'aide de remorques ouvertes et retour.

DURÉE: 364 jours

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 274 du règlement (1976) sous les règles de pratique et de règle interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1^{ère} publication: 17 janvier 1978
2^{ème} publication: 18 janvier 1978
3^{ème} publication: 19 janvier 1978

Signé: Me Benoît Groleau
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St-Jacques ouest, suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

Travaux publics Canada Public Works Canada

PROLONGATIONS

La gestion des entreprises doit tenir compte de l'enrichissement des tâches

par Marie-Agnès Thellier

Après l'ère de la parcellisation des tâches prônée par l'Américain Taylor, après l'ère des relations humaines et des "training-groups", voici venue l'ère de l'enrichissement des tâches à l'intérieur des entreprises.

Cette évolution des priorités dans le management des entreprises est l'une des conclusions suggérées à la lecture des premiers rapports d'une enquête sur le changement d'emploi chez le cadre au Québec.

cadres que leur firme-conseil, le cabinet Roule et Bourbonnais, de Montréal, avait aidés à changer d'emploi. Quarante-dix personnes leur ont répondu, dont 59% de Franco-phones et 41% d'Anglophones. La majorité de ces cadres, soit 56%, avait de 30 à 39 ans. 31% de ces cadres gagnaient plus de \$35,000, 26% de \$30 à \$35,000, 25% de \$25 à \$30,000, et quatre sur cinq possédaient un bagage universitaire.

Il ressort de cette étude que les cadres quittent leur emploi parce que les possibilités de promotion y sont limitées, qu'ils sont en désaccord avec le style de gestion de l'entreprise et qu'ils ne voient pas leurs aptitudes et leurs connaissances utilisées pleinement.

Alors que les cadres quittent leur emploi à la fois à cause de

l'inadéquation des tâches qui leur sont confiées et du contexte général de l'entreprise, ils choisissent un nouvel emploi presque exclusivement à cause du contenu des nouvelles tâches qui les attendent.

Première raison invoquée lors d'un départ, l'impossibilité d'une promotion chasse surtout les plus de trente ans et même les plus de cinquante ans. Ceux-ci réclament aussi la possibilité d'affronter des situations nouvelles, ce qui est peut-être surprenant pour cette classe d'âge qu'on dit souvent plus intéressée à préparer la retraite qu'à travailler à une promotion.

Aussi bien pour le départ que pour l'entrée dans une entreprise, le salaire n'est invoqué qu'en dernier ressort; à ce sujet, les Francophones semblent plus idéalistes que les Anglophones car ils minimisent davantage le facteur salaire dans le choix du nouveau poste... alors qu'ils accusent au contraire plus souvent que les Anglophones leur salaire insuffisant lorsqu'ils quittent un emploi!

Les conseillers en relations humaines ont interrogé des cadres de tous les secteurs, public, parapublic et privé. Des recherches plus approfondies menées par les HEC vont établir certaines corrélations entre le départ des cadres et des phénomènes connexes, en particulier la situation économique et le chômage. À ce sujet, il semble que le nombre de cadres supérieurs au chômage progresse, bien que les licenciements commencent souvent par l'éviction de tout jeunes cadres.

Comme la majorité des cadres interrogés habitaient les agglomérations de Montréal et de Québec, le lieu de travail ne semble pas motiver un départ. Il n'en est sans doute pas de même pour les régions éloignées et pour les postes à l'étranger où toute la famille, et en particulier l'épouse, pousse ou non le cadre à changer d'emploi. Les cadres interrogés ne ressentent pas de conflits entre leur travail et leur vie personnelle.

Une autre caractéristique des changements de travail est le rôle essentiel que joue l'équipe de travail pour les moins de trente ans, rôle plus secondaire pour ceux au-dessus de trente ans, qui doutent sans doute moins de leurs capacités personnelles.

Les résultats, encore fragmentaires de l'enquête, permettent à MM. Djangji et Lauzon de préciser leurs conseils aux entreprises québécoises. Selon eux, quelle que soit la vocation de la compagnie, elle

doit enrichir les tâches de ses cadres et les faire participer à la gestion de l'entreprise. Ils conseillent de "favoriser la présence de facteurs directement liés à la tâche plutôt que de s'attarder aux facteurs périphériques tels que les conditions de travail, la sécurité de l'emploi etc...". Il s'agit d'examiner plus attentivement ce que le travail comprend... et ne comprend pas.

Aucune étude ne permet jusqu'ici de préciser combien coûte à une entreprise le départ d'un cadre et l'arrivée de son remplaçant. M. Djangji souligne que le changement d'emploi est nécessaire, au cadre comme à l'entreprise. En Amérique du Nord, une carrière "normale" pourrait comporter jusqu'à six ou sept changements, dont 2,8 changements de carrière en moyenne. Il cite le cas d'un psychologue de 45 ans devenu optométriste après une nouvelle formation.

Dans le domaine de l'enrichissement des tâches, des expériences sont actuellement menées au Québec dans le domaine alimentaire et dans le secteur public. La participation des cadres à la gestion de l'entreprise implique des changements d'attitudes et un développement de l'organisation. Selon M. Lauzon, il faut d'abord sensibiliser la direction générale pour qu'elle accepte d'écouter les désirs de ses cadres et qu'elle transforme globalement l'organisation de l'entreprise. Cette décision est rentable, pensent les conseillers.

NOMINATIONS À LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC



M. Gaston Pelletier, C.A.



Mme Dupont-Rousse



M. Robert Soupras

Le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, monsieur Rodrigue Tremblay, a le plaisir de faire part des récentes nominations de madame Pierrette Dupont-Rousse et de messieurs Gaston Pelletier et Robert Soupras au Conseil d'administration de la Société des alcools du Québec.

Me Pierrette Dupont-Rousse, directrice du bureau de Hull pour le Centre communautaire juridique de l'Outaouais, participe également d'une façon très active à plusieurs mouvements reliés à la vie communautaire, familiale et éducative dans la région de Hull-Gatineau. Ainsi, elle est membre du Comité universitaire du Hull métropolitain et elle a été membre du Conseil d'administration de la Fédération des Femmes du Québec.

M. Gaston Pelletier, C.A., vice-président de la Société de Fiducie du Crédit Foncier et membre du Conseil d'administration de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec, est diplômé de l'École des Hautes Études commerciales de Montréal et détient un M.B.A. de l'Université Queen's.

M. Robert Soupras, président et directeur général de la Fédération des Caisses

d'économie du Québec, occupe des fonctions importantes au niveau de plusieurs associations et entreprises commerciales. M. Soupras est, entre autres, administrateur de la Société de Développement coopératif, administrateur et président du Conseil d'Expansion économique, vice-président des Éditions du Jour Inc., patron d'honneur de la Fondation Lionel Groulx et administrateur du Centre de Gestion des Coopératives de l'École des Hautes Études commerciales.

Les trois nouvelles nominations viennent combler les postes laissés vacants suite à l'échéance de termes d'office.

La Société des alcools du Québec est une entreprise paragonnementale administrée par un Conseil composé d'un président et de six membres, elle a, entre autres, pour fonctions d'exercer le commerce de gros et de détaillant pour la vente des vins et spiritueux au Québec. La S.A.Q., en plus d'opérer des centres de production et de distribution, exploite actuellement 320 magasins de détail répartis dans toutes les régions du territoire québécois.

Construction Hausse du chômage

OTTAWA (PC) — Le chômage dans l'industrie de la construction a atteint 18% en décembre, par comparaison avec 16% en 1976, d'après l'Association de la construction du Canada.

Il y a 10 ans, le chômage dans cette industrie était deux fois moindre.

Au Québec, le chômage dans l'industrie de la construction était de 25% en décembre contre 21% un an plus tôt.

Dans un communiqué

publié mercredi, l'Association dit que le taux de chômage varie de 10% en Alberta à 38% à Terre-Neuve; par rapport à décembre 1976, l'accroissement est respectivement de un et de 8% dans ces deux provinces.

Statistiques-Canada annonçait mardi que le taux national de chômage le mois dernier était de 8,5%.

L'industrie de la construction emploie plus d'un million de personnes.

La décision de quitter un emploi est prise par les Anglophones à cause d'une promotion bloquée, d'une sous-utilisation de leurs capacités et parce qu'ils n'apprennent rien, c'est-à-dire pour des facteurs liés au travail lui-même.

Au contraire, les Francophones sont plus sensibles au contexte de la tâche, étant en désaccord sur le style de gestion de l'entreprise et sur leur niveau de salaire lorsqu'ils partent.

Une autre caractéristique des changements de travail est le rôle essentiel que joue l'équipe de travail pour les moins de trente ans, rôle plus secondaire pour ceux au-dessus de trente ans, qui doutent sans doute moins de leurs capacités personnelles.

Les résultats, encore fragmentaires de l'enquête, permettent à MM. Djangji et Lauzon de préciser leurs conseils aux entreprises québécoises. Selon eux, quelle que soit la vocation de la compagnie, elle

La bataille Bell-CP engage l'avenir des communications au Canada

par Joan Fraser,
Financial Times News Service

Ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la "bataille des géants", soit la confrontation entre la société Bell Canada et le CP, relative à l'opportunité pour la compagnie ferroviaire de brancher localement son outillage au réseau de communication de la compagnie téléphonique, semble s'être engagée dans une paix relative. Mais ces jours-ci toutefois, un pas très important doit être franchi dans les procédures.

Lundi dernier, soit exactement 18 mois après que le CP ait demandé une première fois la permission de se brancher au réseau de Bell Canada, la Commission canadienne de radio-télévision et de communications a tenu une enquête préliminaire pour discuter de la procédure, tandis que les audiences publiques se dérouleront le 28 février.

Le résultat de ces audiences, en plus d'un appel possible du CN-CP auprès du cabinet fédéral, déterminera tout probablement de l'avenir des communications au pays.

Voilà ce qui explique l'appui formidable réservé de part et d'autre aux deux opposants. Le CP est assuré de l'appui de son important partenaire dans les communications, le CN, en plus de celui de l'entreprise privée, dont deux banques à charte, l'Association canadienne des manufacturiers et la majorité des industries de producteurs. Pour sa part, Bell Canada est appuyée par cinq gouvernements provinciaux et, évidemment, par la plupart des compagnies de téléphone.

D'un certain point de vue, la lutte semble disproportionnée. Le noeud de la querelle entre les deux géants, qui ont chacun des actifs d'environ \$7 milliards, réside dans l'occupation du marché des communications qui, selon le CP, valait environ \$140 millions en 1976. Mais les communications par ordinateurs sont celles qui connaissent l'expansion la plus rapide dans tout le champ des communications en général, celles-ci accusant probablement une augmentation de leur volume d'affaires de 20 à 25% d'ici 1980, puis de

17% par la suite jusqu'en 1985, le marché à ce moment pouvant totaliser \$750 millions.

La question qui se pose est donc de savoir si ce marché devrait être compétitif ou si la compagnie de téléphone devrait continuer à en garder le monopole.

Bell Canada détient actuellement 88% du marché mais ses parts augmentent constamment, car les communications par ordinateurs utilisent présentement les services des compagnies téléphoniques par le réseau de transmission.

Avant longtemps, ce système de communication deviendra tout particulièrement important, alors que l'on projette de mettre en place d'ici peu le système de paiement électronique instantané, qui, rappelle-t-on, devrait relier entre elles toutes les banques, chacune de leurs succursales, et ces dernières pouvant en plus être directement reliées aux magasins du voisinage. Il semble donc que seul un réseau de transmission partagé pourrait répondre à ces besoins. Imaginons un moment les pertes de ressources enregistrées s'il fallait que les usa-

gers soient reliés entre eux par un circuit privé. Le cabinet fédéral pendant ce temps croit que ce système devrait utiliser un seul réseau.

Si le CN-CP pouvait se brancher au réseau de Bell Canada, ceci permettrait à ses usagers de se servir du réseau actuellement séparé de la même façon qu'ils le font avec le réseau téléphonique. Selon leurs besoins, ils pourraient se limiter uniquement à ce système, tout en permettant que leur ligne de communication soit aussi reliée au circuit de Bell, une fois leur information communiquée.

Parce que Bell Canada s'oppose à l'utilisation de son système par toutes compagnies non téléphoniques, le CN-CP est limité à son propre circuit, qui, à proprement parler, n'est pas un réseau intégré, si bien que son service devient alors trop dispendieux pour certains usagers, tout en ne convenant pas à d'autres.

Le CN-CP pourrait toujours constituer son propre réseau intégré mais ceci entraînerait des déboursés de plusieurs millions de dollars, tout en allant à l'encontre de la politi-

que fédérale qui s'oppose plutôt au dédoublement dans ce secteur.

Le CN-CP fait actuellement de très bonnes affaires avec son système de "transmission de données enregistrées" d'un point à un autre, ceux-ci étant tout simplement reliés par Telex et non par réseau. À elles seules, les deux compagnies ferroviaires détiennent 88% du chiffre d'affaires de cette entreprise évalué à \$165 millions.

Mais ce genre de marché, tout comme celui du télégraphe, devient de moins en moins populaire. Le réseau de transmission de données par ordinateurs se gagne de plus en plus de clients et a nettement l'avenir pour lui.

Selon un porte-parole du CN-CP, si la requête des compagnies ferroviaires visant à se joindre au réseau de Bell était rejetée, l'alternative qui resterait à celles-ci serait de se retirer du domaine des communications, du moins si on y regarde à long terme.

Les entreprises privées qui appuient la requête du CP soutiennent toutes qu'un fois

permis, le nouveau système serait bon pour les affaires puisqu'il encouragerait la concurrence tout en leur accordant la possibilité de communiquer par l'autre réseau si jamais l'un ou l'autre était défectueux.

Plusieurs intervenants ont d'ailleurs fait valoir qu'ils trouvaient le service du CN-CP supérieur à celui offert par Bell. D'autres ont prétendu que leurs coûts de transmission avaient connu des baisses dans les régions où les deux systèmes entrent en concurrence.

Pour sa part, la Banque royale du Canada a affirmé que le service du CN-CP est aussi mauvais que celui de Bell quant à ses tarifs et l'amélioration du service, dans les régions où celui-ci a le monopole. Elle a cependant dit appuyer la requête, tout en recommandant à la CRTC de voir à maintenir la compétition entre les deux systèmes plutôt que d'assister à un partage "gentil" des territoires où les deux sont actuellement présents.

Un des responsables des af-

aires gouvernementales dans les communications, M. Joseph Schmidt, a déclaré que le CN-CP n'est pas intéressé à faire concurrence à qui que ce soit. Selon lui, la CRTC devrait donc continuer à régir les communications, y compris les tarifs. Et il ne croit pas qu'une saine compétition résulterait du projet proposé et qu'elle aurait pour effet d'abaisser les tarifs.

Bell, de son côté, s'oppose de toutes ses forces à "l'intrusion" du CN-CP dans son réseau. En permettant au CN-CP de se joindre à son réseau et, par extension, à celui de toutes les autres compagnies téléphoniques, il en résulterait une diminution de revenus pour toutes ces compagnies, y compris Bell, même si le CN-CP devait acquitter les frais d'utilisation du réseau. De plus, le CN-CP aurait le meilleur rôle dans le secteur des communications, utilisant à son profit l'équipement mis en place à très gros prix par les compagnies téléphoniques, tout en laissant à celles-ci le soin de continuer à prendre les gros risques et à assurer le service téléphonique résidentiel

pour relier les régions.

En outre, il en résulterait une augmentation dans le coût du téléphone résidentiel, celui-ci pouvant être actuellement maintenu à un niveau raisonnable, du surtout au fait que les compagnies téléphoniques font beaucoup plus d'argent avec leurs autres services et peuvent donc accepter des revenus moindres de l'autre côté.

À cela, le CN-CP rétorque que ce "concept du téléphone à bon marché" devrait être étudié de plus près et qu'une politique "payer selon l'usage" pourrait être tout aussi bonne dans ce secteur des communications que dans celui des transports, comme l'a vu le ministre des Transports, M. Otto Lang.

Enfin, Bell a ajouté qu'il serait injuste de permettre au CN-CP de se brancher à son réseau, "ce réseau, dit-elle, qui a été construit avec l'argent des actionnaires et à leurs risques". Il s'agit en plus de la plus importante propriété de Bell Canada. "Permettre à un compétiteur de profiter de ce service à son seul profit est contraire à l'esprit même de la concurrence", de conclure Bell.

PARTICIPER !

Voulez-vous être membre du conseil d'administration d'une compagnie de gestion?

Occasions d'investissements dans la petite et moyenne entreprise (PME).

Entreprise acquise ayant de 1 à 5 millions de chiffre d'affaires.

Diversification des placements.

Investissement minimum: \$20,000.

Écrire à: Dossier 2862
LE DEVOIR
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

Asbestos doit payer \$171,892 à Québec

L'Asbestos Corporation, qui se refusait depuis plusieurs années à payer une somme de \$171,892 en droits miniers à la province de Québec, pour l'exploitation de la Mine Bell, à Theford Mines, devra finalement verser cette somme.

C'est ce que vient de décider, à l'unanimité, la cour d'appel, en rappelant le pour-

voir de cette compagnie contre une double décision de la cour supérieure, quant à la "légalité" de ces droits exigés.

Dans un second cas, c'est l'Asbestos elle-même qui avait réclamé \$111,011, en remboursement de droits payés pendant un certain nombre d'années.

Le litige portait essentiellement sur la prétention de la compagnie à l'effet qu'elle

pouvait déduire, à titre de frais d'exploitation de la valeur brute de la production annuelle de la mine, vendue, utilisée ou expédiée, les montants versés à la Bell Mine, suivant une entente qui fixait une redevance de \$2.16 la tonne du minerai extrait.

Selon le tribunal, l'Asbestos doit être considérée comme l'occupant et l'exploitant de la mine, et non pas comme une "invitée", notion qui n'est

d'ailleurs plus admise dans le droit civil québécois.

Dans ce cas, donc, les juges de la cour d'appel ont jugé que le paiement de \$2.16 par tonne ne constituait pas des frais d'exploitation mais plutôt une dépense de capital représentant le prix d'acquisition du minerai.

Le tribunal trouve cependant troublant que l'autorité ministérielle ait attendu plusieurs années pour imposer

des cotisations additionnelles fort substantielles, alors qu'elle eut pu le faire annuellement plusieurs années auparavant.

"L'appelante, de dire la cour, peut avoir raison de se plaindre des décisions administratives qui ont pu la laisser dans une fausse sécurité quant à ses redevances, mais, essentiellement, cela ne change pas le bien fondé de cotisations imposées en retard".

Investors

JAPANESE GROWTH FUND LTD.
DIVIDENDE NO. 9

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de gain de capital de \$1.20 par action a été déclaré sur le capital-actions en circulation, de la Compagnie, payable le 23 janvier 1978, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 20 janvier 1978.

PAR ORDRE DU CONSEIL
P.M. D'Almeida
Secrétaire

6 janvier 1978
Winnipeg, Manitoba

Cette annonce n'est publiée que pour fin d'information.

Nouvelle Émission

provigo inc.

\$25,000,000

Actions privilégiées de premier rang, Serie A
(Valeur nominale de \$25 chacune)

Le placement privé de ces valeurs a été négocié par le soussigné avec des institutions financières canadiennes.

Nesbitt Thomson Valeurs Limitée

Le Pavillon de l'Atlantique

BAR-SALON
MOBY DICK

FRUITS DE MER FRAIS

chowders, soupes, étouffés de homards et sandwiches
Repas complet tous les jours
Bière, grogs et autres boissons

À LA SALLE À MANGER
SABRE ET ANCRE

Table d'hôte complète
Lunch et dîner tous les jours

Nous offrons un des plus gros choix de fruits de mer et poissons frais au Canada

Le Pavillon de l'Atlantique

1454A, rue PEEL
285-1636

NOMINATIONS À TÉLÉGLOBE CANADA

Norman T. Byrne Yves Langlois André Lapointe Donat J. Lévesque

Le Président-directeur général de Télélobe Canada, M. Jean-Claude Delorme, a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes à la suite de la mise en vigueur, le 1er janvier 1978, du nouvel organigramme de la Société.

M. Norman T. Byrne, jusqu'ici Vice-président au Marketing, devient Vice-président exécutif à l'exploitation; il est responsable des services de Marketing, des Opérations ainsi que de l'Ingénierie et de la Planification des réseaux. M. Yves Langlois, jusqu'ici Vice-président aux Finances, devient Vice-président exécutif aux Finances et à l'Administration; il est responsable des Finances, du Personnel, de l'Administration, des Services intégrés de gestion et de la Vérification interne. M. André Lapointe, jusqu'ici sous-ministre adjoint principal au ministère des Communications du Canada, entrera au service de Télélobe Canada le 1er février 1978 à titre de Vice-président exécutif aux Affaires institutionnelles; il sera responsable des services des Affaires internationales, des Politiques et de la Planification ainsi que des Relations publiques. M. Donat J. Lévesque continue d'occuper le poste de Vice-président, Secrétaire et Avocat-conseil et relève du Président au même titre que les trois vice-présidents exécutifs.

Télélobe Canada est la société de la Couronne qui assure aux Canadiens des services de télécommunications internationales au moyen de câbles sous-marins et des satellites d'INTELSAT.

La B de M se plaint de la concurrence quasi déloyale des banques étrangères

par Marie-Agnès Thellier

La banque de Montréal, qui a enregistré en 1977 des bénéfices records de \$122 millions, se plaint néanmoins de la concurrence des banques étrangères, concurrence exacerbée par la politique fédérale actuelle.

Au cours de la 160^{ème} assemblée annuelle qui s'est tenue hier à Montréal, le président de la banque, M.W.D. Mulholland, a précisé que plus de cent banques étrangères font maintenant affaire au Canada et que le laissez-faire du gouvernement leur confère des avantages considérables.

A cause de contraintes dont elles sont jusqu'ici exemptées, les banques étrangères peuvent trouver sur les marchés monétaires des fonds qui ne lui coûtent que 7.25% contre 7.55% pour les banques canadiennes.

Elles entrent donc facilement en concurrence avec les banques autochtones, en particulier pour les affaires commerciales. Et l'on arrive au contraste entre une implantation de plus en plus importante de banques étrangères au pays quand les banques canadiennes sont obligées d'aller chercher à l'étranger un volume suffisant d'affaires qui leur assure la rentabilité de leurs services ici, a remarqué M. Mulholland.

L'autre point souligné par le président de la banque est la recrudescence des vols, des rapt et des escroqueries, en particulier au Québec où la moitié des succursales bancaires peuvent s'attendre à une attaque au cours d'une année. M. Mulholland a condamné l'attitude indulgente des cours de justice et du système de libération conditionnelle

"dans le traitement du crime contre les banques au Québec. Sur les 707 attaques perpétrées dans les onze premiers mois de 1977 au Canada, les trois quarts se sont produits au Québec et le président de la banque de Montréal s'inquiète du manque d'intérêt de la justice envers les crimes contre la propriété.

Deux questions épineuses ont été soulevées au cours de l'assemblée générale. Premièrement, un actionnaire s'est étonné de la stagnation des dividendes versés aux actionnaires alors que les résultats de cette année sont excellents et que les salaires des employés sont régulièrement augmentés. Un tableau statistique couvrant les dix dernières années montre que le dividende n'a pas même doublé quand les revenus étaient multipliés par cinq. En 1968, avec un re-

venu de \$430,981, la banque de Montréal versait des dividendes de 58 cents aux actionnaires contre \$1.03 en 1977 avec un revenu de \$2,008,099. Pendant le même temps, les salaires et avantages sociaux versés aux employés passaient de \$100,784 à \$359,964 avec, bien sûr, une progression de 16,000 à 26,727 employés entre 1968 et 1977. Les dividendes ont atteint 96 cents en 1974 et n'ont progressé depuis que de 7 cents, ce qui rend les 56,000 actionnaires impatients d'une hausse des dividendes.

Deuxièmement, comme l'an dernier, des actionnaires ont, au nom du conseil des églises chrétiennes, demandé aux dirigeants de la banque de renoncer à leurs prêts au Chili et en Afrique du Sud, où les droits de l'homme ne sont pas respectés. Le président du conseil et chef de la direction,

M. Fred H. McNeil leur a répondu en rendant compte d'un voyage effectué en novembre dernier en Afrique du Sud. Selon lui, tous ses interlocuteurs, de toutes les églises et de toutes les races de ce pays, ont condamné la pression exercée sur les banques parce que ces pressions renforcent le pouvoir actuel à Pretoria et c'est la population locale qui souffre de la stagnation économique créée par le manque de capitaux. Prétendre des raisons morales et politiques pour refuser d'aider des projets d'expansion est la pire solution parce qu'elle atteint toujours l'homme de la rue, a estimé en substance M. McNeil.

La banque de Montréal a renouvelé son intention de demeurer à Montréal, où elle est née il y a 160 ans. Néanmoins, le conseil d'administration décidera cette année si la prochaine assemblée annuelle aura lieu à Montréal ou dans une autre ville du pays, comme le souhaitent certains actionnaires.

Christie, Brown ferme sa division boulangerie

Christie, Brown and Co, société ontarienne produisant du pain et les biscuits, va fermer sa division "boulangerie" le 6 mai prochain, licenciant environ 700 employés à Toronto et à Welland en Ontario.

Le communiqué de Christie déclare que la fermeture est due aux conditions économiques qui préoccupent la compagnie depuis quelque temps. La société se trouvait devant un choix difficile: soit investir \$5 millions pour moderniser ses boulangeries, soit renoncer à cette spécialité. Le président de la compagnie, M. Lloyd E. Weir, a estimé qu'avec la mauvaise santé de l'industrie boulangère, rien ne pouvait justifier de tels sommes. La demande de pain est restée stagnante depuis quelques années et le marché n'est pas en expansion, souligne M. Weir.

La division "boulangerie" de Christie emploie environ le quart des travailleurs de l'entreprise, dont 468 à Toronto, 62 à Welland et 103 dans le sud de l'Ontario. De plus, 75 emplois temporaires à Toronto et Welland seront supprimés.

La compagnie Christie a cherché un acquéreur pour sa division boulangerie. En ce moment, des négociations sont en cours avec General Bakeries, de Toronto, qui dirige une chaîne indépendante de neuf boulangeries dans l'est du Canada. La division "boulangerie" pourrait être reprise en totalité ou en partie.

La compagnie Christie se dit prête à préparer la fermeture avec les syndicats et les gouvernements provincial et fédéral.

Lise Payette rencontre les dirigeants de la Sun Life aujourd'hui à Québec

Mme Lise Payette, ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, rencontre aujourd'hui à Québec M. Thomas Galt, président de la Sun Life, et fera part du résultat de l'entretien au conseil des ministres de mercredi.

La compagnie d'assurances Sun Life vient de retarder de trois mois l'assemblée extraordinaire convoquée à Toronto pour approuver le transfert du siège social de Montréal à Toronto. M. Galt expliquera au ministre responsable du secteur des assurances les raisons de ce transfert.

seront sans doute exposées à M. Galt, qui pouvait craindre la publication de règlements obligeant les institutions financières à investir autant d'argent au Québec qu'elles reçoivent de fonds québécois. Jusqu'ici, les directives de Mme Payette se veulent persuasives et non coercitives, selon le surintendant des assurances, et le gouvernement québécois ne semble pas vouloir passer de règlements chiffrés sur les investissements, comme le permettrait la loi des assurances.

Enfin, l'application de la loi 101 sera évoquée bien que ce sujet dépende de l'office de la langue française et du ministère de M. Camille Laurin.

Le président de la Sun Life a rappelé lundi que le conseil d'administration n'était pas revenu sur sa décision de déménager le siège social à Toronto.

Le vice-président du Conseil du Patronat M. Ghislain Dufour, relève une certaine ambiguïté dans le communiqué émis samedi par la Sun Life

mais cette ambiguïté lui laisse des raisons d'espérer. De plus, selon les indications qu'a obtenues le CPQ, les règlements sur les sièges sociaux seraient "viables" et, afin de ne pas lézurer les dirigeants de la Sun Life, le CPQ rencontre la semaine prochaine l'Office de la langue française à ce sujet.

Le vice-président exécutif du CPQ a aussi assuré que son organisme se battraient contre toute réglementation sur les investissements des institutions financières.

La baisse du dollar mine l'optimisme de Wall Street

NEW YORK (AFP) — Jour après jour l'ornière dans laquelle s'enfonçait Wall Street depuis le début de l'année se creuse. Après deux semaines de transactions, l'indice des industrielles est à ses plus bas niveaux depuis 33 mois hier après avoir cédé près de 50 points en neuf séances.

Wall Street garde les yeux braqués sur le comportement du dollar pratiquement à l'exclusion des autres aspects de la conjoncture économique (elle a à peine réagi à l'annonce d'une réduction sensible du taux de chômage en décembre). Elle craint avant tout que la faiblesse de la monnaie américaine n'entraîne un désaffection des investisseurs étrangers à l'égard des valeurs américaines.

Paradoxalement l'annonce par la Réserve fédérale la semaine dernière qu'elle interviendrait pour soutenir le dollar et calmer les désordres sur les marchés des changes internationaux n'a pas apaisé les esprits: d'une part on s'interroge sur l'efficacité à long terme de cette intervention "in extremis", d'autre part pour servir son but la FED a pris le risque d'utiliser un instrument généralement réservé à la politique intérieure (le relèvement de 6 à 6-1/2% du taux d'escompte).

Wall Street redoute par-dessus tout le resserrement du crédit et elle avait déjà vu d'un mauvais oeil la Citibank relever son prime rate de 7-3/4 à 8 pour cent. Comme prévisible, malgré un temps de réflexion, cette hausse du taux d'intérêt privilégié s'est généralisée la semaine dernière à toutes les grandes banques, et il est vraisemblable que des taux d'intérêt élevés seront de règle pendant la plus grande partie de 1978.

Surtout, rien dans la conjoncture intérieure aux Etats-Unis n'imposait un relèvement des taux d'intérêt, du moins en ce moment. Le taux d'inflation est contenu à 6 pour cent et la croissance de la masse monétaire est restée normale au cours des dernières semaines.

Il y a encore une fois une crise de confiance et bien qu'un redressement technique des cours soit inévitable compte tenu de la dépression des valeurs à ce stade, il n'est pas impossible que l'indice Dow Jones se "stabilise" pendant quelque temps en deçà des 800, son seuil d'alarme depuis plus de deux ans.

Les taux de l'émission fédérale varieront entre 7.5% et 9.25%

Des renseignements supplémentaires concernant l'émission d'obligations de l'État fédéral ont été donnés hier par le ministère des Finances.

Les titres seront datés du 1^{er} février et mis sur le marché ce même jour. L'émission comportera quatre échéances, fixées comme suit:

- obligations à 7.5 pour cent, échéance le 1^{er} juin 1980, émises au prix de 99.05 pour cent, porteurs d'un intérêt de 7.95 pour cent environ à l'échéance;
- obligations à 8.25 p.c., échéance 1^{er} fév. 1983, prix 99 pour cent, rendement 8.5 p.c. environ à l'échéance;
- obligations à 8.75 p.c., échéance 1^{er} fév. 1988, prix 99.25 p.c., rendement 8.86 p.c. environ à l'échéance;
- obligations à 9.25 p.c., échéance 15 mai 1997, prix 98 p.c., rendement 9.47 p.c. environ à l'échéance.

Les titres dont l'échéance est fixée en 1997 seront émis jusqu'à concurrence de \$300 millions.

L'emprunt servira au remboursement de \$356 millions en obligations de l'État fédéral qui viendront à échéance le 1^{er} février, et à d'autres dépenses générales du gouvernement.

Par ailleurs, M. McNeil a jugé que le problème le plus ardu auquel les responsables des entreprises doivent faire face est actuellement l'inflation; mais qu'il serait vain de vouloir le résoudre en stimulant fortement l'activité économique.

AVIS est par les présentes donné que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de la COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE DE MONTRÉAL ayant pour objet d'élire les Administrateurs et de délibérer sur d'autres questions aura lieu au Siège de cette Compagnie, au 630, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec, le lundi 27 février 1978 à onze heures du matin.

AVIS est également donné que des résolutions adoptées par les Administrateurs prévoyant certaines modifications à apporter aux règlements généraux de la Compagnie sous le rapport de la gestion courante de ses affaires seront soumises à l'approbation de l'Assemblée.

FLORIDE

CONDOMINIUM FORT LAUDERDALE / POMPAÑO

VENTE PRÉ-OUVERTURE Rabais de \$2010.00

~~\$34,000.00~~ — \$31,900.00

Complexe de 2 étages, 2 chambres à coucher, 2 chambres de bains. Centre récréatif, piscine, tennis, etc. 15 minutes de l'océan, 15 minutes du Pompano Fashion Square. Occupation immédiate. Construit et vendu par Jean-Louis Lacerte, constructeur canadien-français, établi en Floride depuis 1960.

Pour renseignements: Montréal 514-656-6846
Fort Lauderdale/Pompano: 305-781-6110 / 305-771-1572

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

9%

Garanti pour 5 ans.

Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum \$500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Échéances de 30 jours à 5 ans.

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec (418) 681-0277 • Ottawa (613) 232-5309
• Halifax • Toronto • London • Winnipeg • Regina • Saskatoon
• Edmonton • Calgary • Vernon • White Rock • Vancouver • Victoria

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

Chute du dollar US

FRANCFORT, (AFP) — Le dollar a fléchi hier sur le marché des changes de Francfort. Le cours officiel moyen de la devise américaine a perdu un pfennig s'inscrivant à 2.1220 DM contre 2.1318 DM vendredi dernier.

Au cours des échanges inter bancaires dans la matinée le dollar s'est échangé entre 2.1120 DM et 2.1130 DM. La Bundesbank est intervenue en achetant environ 18.75 millions de dollars lors du fixing. Le marché s'est déroulé dans un climat d'insécurité après la menace de trois pays arabes producteurs de pétrole de ne plus libeller leurs factures pétrolières en dollars.

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE DE MONTRÉAL

AVIS est par les présentes donné que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de la COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE DE MONTRÉAL ayant pour objet d'élire les Administrateurs et de délibérer sur d'autres questions aura lieu au Siège de cette Compagnie, au 630, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec, le lundi 27 février 1978 à onze heures du matin.

AVIS est également donné que des résolutions adoptées par les Administrateurs prévoyant certaines modifications à apporter aux règlements généraux de la Compagnie sous le rapport de la gestion courante de ses affaires seront soumises à l'approbation de l'Assemblée.

RENÉ TRUDEL
Vice-Président et Secrétaire

COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

Rôle no 3752

AIR CANADA

Par ordre de la Commission canadienne des transports, Air Canada, 1, Place Ville-Marie, Montréal, Québec, H3B 3P7 — un transporteur par air assujéti à la compétence législative du Parlement du Canada — donne par les présentes avis, conformément à l'article 27 de la Loi nationale sur les transports, qu'il se propose d'acquiescer un intérêt dans la compagnie Nordair Ltée-Nordair Ltd, C.P. 4000, Aéroport International de Montréal, Dorval, Québec, H4Y 1B8, par l'achat de toutes les actions en cours de Nordair Ltée-Nordair Ltd.

Toute personne visée par cette proposition d'acquisition ou toute association ou autre organisme représentant des transporteurs ou des entreprises de transport visés par cette acquisition peut s'opposer auprès de la Commission canadienne des transports à cette acquisition en invoquant le motif qu'elle restreindra indûment la concurrence ou portera autrement préjudice à l'intérêt public.

Tout opposant à cette acquisition doit faire parvenir par télégramme, la poste, ou remettre au secrétaire de la Commission canadienne des transports, Ottawa, Ontario, au plus tard le 17^{ème} jour de février 1978, un exposé écrit mentionnant son intérêt et les raisons à l'appui de son opposition, et doit également signifier copie dudit exposé à Air Canada, 1, Place Ville-Marie, Montréal, Québec, H3B 3P7. Preuve de la signification ou de l'expédition dudit exposé à l'acquéreur doit également être expédiée par la poste ou remise à la Commission canadienne des transports.

Air Canada peut, au plus tard le 27^{ème} jour de février 1978, déposer auprès de la Commission une réponse à toute objection faite et doit en transmettre copie à la partie qui aura déposé une objection.

Date ce 16^{ème} jour de janvier 1978

AIR CANADA
L'avocat général
Ian E. McPherson



Quand des bouleversements touchent votre entreprise...

Bien avisé celui qui consulte le SCMC

Votre entreprise peut connaître un ralentissement, entreprendre des changements technologiques, être en pleine expansion ou encore être menacée de fermeture. Tous ces bouleversements causent des problèmes de planification et de main-d'oeuvre.

Le SCMC vous fait découvrir des mesures d'adaptation adéquates, vous aide à planifier vos besoins et à tirer pleinement avantage de votre main-d'oeuvre nouvelle ou déjà en service. Ainsi vous pourrez résoudre vos problèmes de main-d'oeuvre au profit de votre entreprise. Consultez le SCMC et tout ira beaucoup mieux.

Pour renseignements supplémentaires ou pour prendre rendez-vous avec un conseiller du Service consultatif, communiquez avec le Centre de Main-d'oeuvre du Canada de votre localité.

Emploi et Immigration Canada

Bud Cullen
Ministre

Employment and Immigration Canada

Bud Cullen
Minister

Service consultatif de la main-d'oeuvre du Canada



En 1978, Pratt & Whitney Aircraft célèbre le cinquantième anniversaire de son implantation au Québec.

Depuis cinquante ans, la compagnie contribue à l'essor et à l'équilibre économique du Québec. Depuis cinquante ans, les gens de Longueuil et des environs ont contribué, par la qualité de leur travail, à créer la réputation d'excellence qu'on associe aujourd'hui automatiquement au nom de Pratt & Whitney, dans le monde entier.

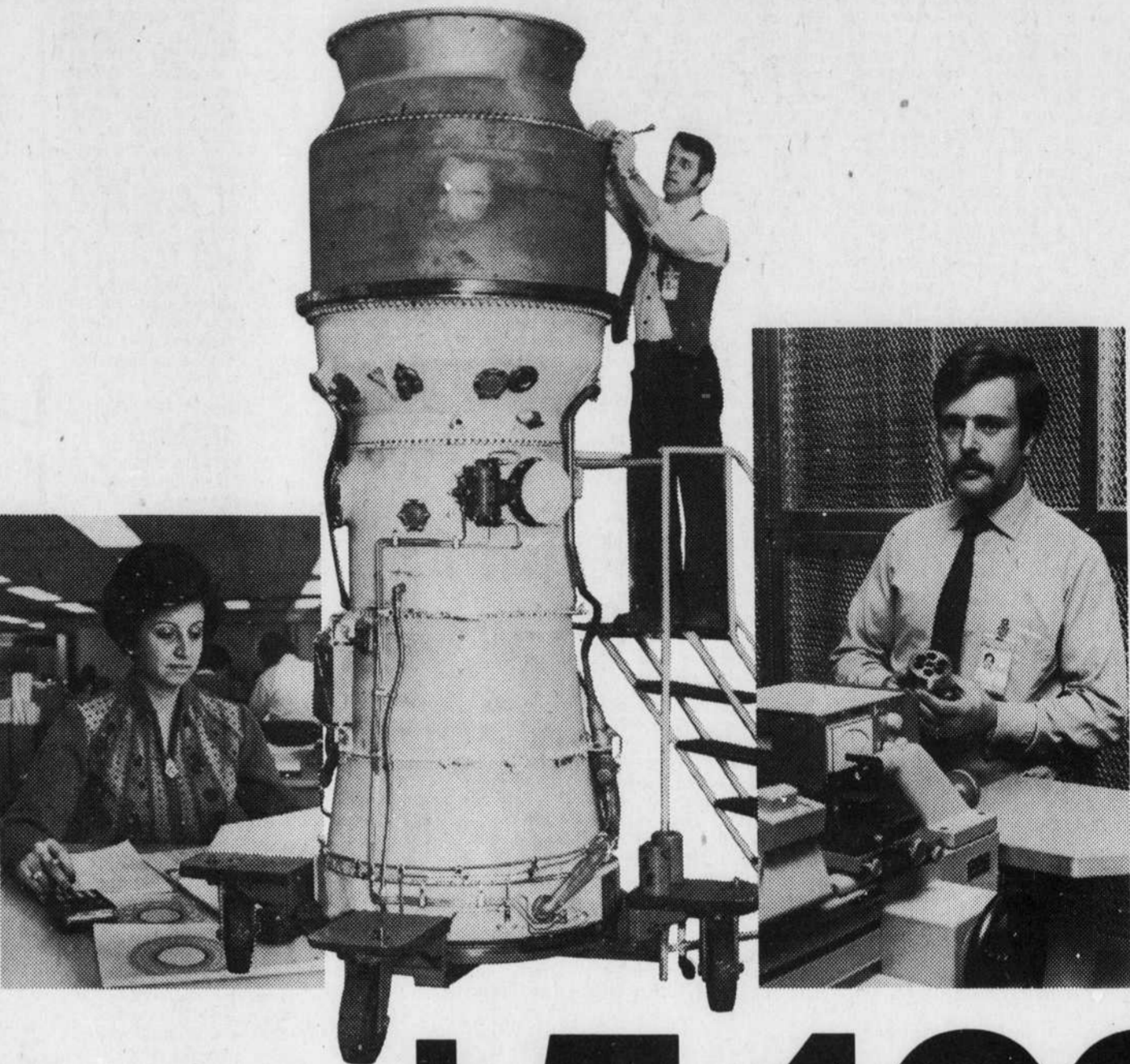
D'abord spécialisée dans la fabrication de moteurs d'avions, la compagnie a graduellement élargi son champ d'action pour s'intéresser aux équipements industriels comme les stations de pompage de pipelines, les génératrices de centrales électriques et les groupes moto-propulseurs de navires.

Un cinquantième anniversaire, c'est un événement important et ça mérite qu'on en parle. Au cours de l'année 1978, nous allons dire à tout le monde au Québec qui nous sommes, ce que nous faisons et pourquoi nous en sommes fiers. Et nous espérons que chacun et chacune de nos 5,400 employés seront de la fête.

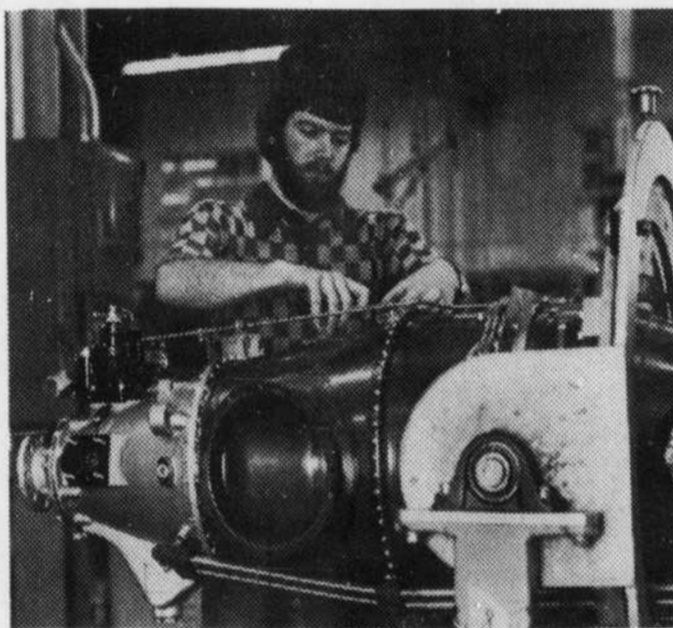
**PRATT & WHITNEY
AIRCRAFT
DUCANADA LTEE.**



Une filiale de



On est 5,400 pour fêter ça!



Partie intégrante du grand Montréal depuis 1928